

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

L'US MAG

Actualité

Mobilisations

Loi travail

Dossier

**Une citoyenneté
en construction**

Portrait

Nicole Ferroni

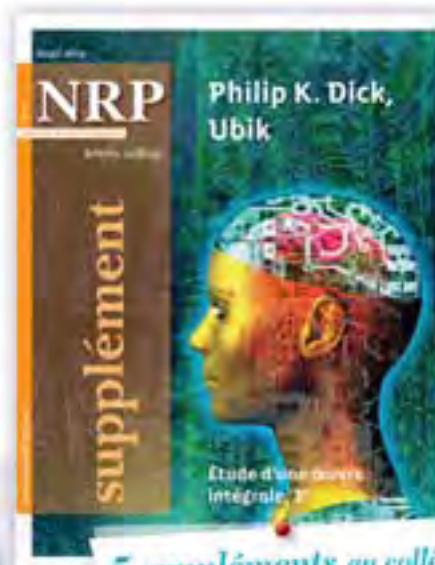
La revue
de référence
des professeurs
de lettres

NRP

Nouvelle Revue Pédagogique



5 revues



5 suppléments au collège
2 hors-série au lycée



accès aux ressources
du site OFFERT

2016: La NRP évolue !

- Des **décryptages** sur les nouveaux programmes au collège.
- Des **pistes concrètes** pour les EPI, avec des témoignages des **suggestions détaillées**.
- Des fiches consacrées à l'**accompagnement personnalisé**.
- En **langue**, de nombreux exercices et des **solutions différenciées** pour établir une progression de la 6^e à la fin du cycle 4.
- **Sur le site** : de nombreuses **séquences adaptées aux nouveaux programmes**, classées par thèmes et par niveaux.
- **Et toujours, au Collège et au Lycée** : Des actualités, analyses d'images, des dossiers avec des séquences de cours, des suppléments sur des œuvres intégrales.

Les thèmes au COLLÈGE

• Les revues

- SEPTEMBRE : L'étoffe des héros
- NOVEMBRE : L'Antiquité dans les EPI et en AP : *modus operandi*
- JANVIER : Maîtres et serviteurs, enjeux sociaux du conflit au théâtre
- MARS : Le pouvoir des histoires
- MAI : Horizons poétiques

• Les suppléments

- SEPTEMBRE : Figures de monstres
- NOVEMBRE : Des pistes pour l'éducation aux médias
- JANVIER : *L'Attrape-cœur* de Salinger
- MARS : *Les Voyages de Gulliver* de Swift, un classique du récit d'aventures
- MAI : *La Gloire de mon père* de Marcel Pagnol

Les thèmes au LYCÉE

• Les revues

- SEPTEMBRE : Lire *Les Misérables* au Lycée
- NOVEMBRE : Dire l'amour
- JANVIER : Verdun, la Somme : les champs de bataille au miroir de la littérature
- MARS : Le roman court : un genre
- MAI : Fantaisie littéraire

• Les Hors-Série

- NOVEMBRE : *La Princesse de Clèves*
- MARS : *Poésies* de Rimbaud

Abonnement à partir de 19 € / an

Rendez-vous sur nrp-mag.com



Édito

Attention à la marche

Décidément, avec le printemps, la mode est à la marche. Marcher pour marcher... ou marcher pour avancer ? Avancer vers quoi ? Quand un ministre en activité, l'un des principaux acteurs d'un gouvernement qui tente d'imposer un projet de loi sur le travail tournant le dos à l'histoire sociale de son pays, annonce la création d'une sorte de nouveau parti politique pompeusement intitulé « En marche », on peut s'interroger sur la démarche : descendre du train en marche pour mieux faire avancer ses ambitions politiques personnelles ? En tout état de cause, les virages du chemin emprunté vont tous vers la droite et la destination finale reste celle du paradis des nantis. Au lieu de cette fuite en avant libérale, sans doute serait-il plus avisé de faire attention aux demandes des manifestants qui marchent dans les rues des villes pour conquérir de nouveaux droits et convaincre que les alternatives progressistes existent.

Que ce soit « Nuit debout » ou en cortège dans la journée, le mouvement social, encore trop dispersé, débat et conteste la société vers laquelle le gouvernement veut nous emmener. La citoyenneté, objet de tant d'attentions de la ministre de l'Éducation nationale qui par ailleurs ne sait toujours pas ce qu'est le dialogue social, est-elle en marche ? À un an des élections présidentielle et

législatives, l'enjeu est de taille.



Roland Hubert
cosecraire général

32 Sur le terrain

Les classes relais

6

Portrait
Nicole Ferroni



21

Dossier
La vie scolaire : une citoyenneté en construction

SOMMAIRE

30 jours

Revue de presse

Portrait

• Nicole Ferroni

Actualité

- Mobilisations loi Travail
- Congrès du SNES-FSU Grenoble 2016
- Consultation réforme du collège
- Loi de refondation
- Mixité sociale
- Loi sur la déontologie
- Salaires/PPCR
- Élections SNES-FSU à la CAN
- Mayotte : explosion sociale
- Loi sur le vieillissement

Rattrapage

- Questions d'impôt

Éco/social

- Croissance mondiale
- Code du travail
- Prélèvement à la source

Dossier

- Vie scolaire et citoyenneté en construction

Métier

- Diplôme national du brevet
- Organisation du temps scolaire
- Enquête langues vivantes
- Bilan social MEN

4

Catégories

- Mouvement intra
- Chaires supérieures
- Affectation stagiaires
- ORS pour les professeur-e-s documentalistes

30

5

6

8

Sur le terrain

- Les classes relais

32

Fenêtre sur

- La répression syndicale

34

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

36

Droits et libertés

- Loi DALO
- Déchéance de nationalité, état d'urgence

40

17

Dans la classe

- Interventions théâtrales en lycée

41

18

Entretien

- Patrick Weil

42

21

International

- Japon : le syndicat enseignant ZENKYO
- Présence internationale au congrès national du SNES-FSU
- Le public menacé par le privé en RDC
- Le syndicalisme enseignant en Espagne

44

28

Changer d'ère

- Missions des personnels TICE

46

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Pétrault. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Grégory Bekhtari, Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : RotoFrance, Lognes (77). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © Olivier Teytaud.



Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicités : NRP (p. 2), ADEO (p. 47), MAIF (p. 48). Joint à ce numéro : 16 p. Élections à la CA nationale.





Petits papiers de Panama

Le film aurait de quoi plaire. Imaginez : un scandale financier de magnitude mondiale, impliquant des hommes politiques, des responsables économiques, des stars du gazon et de la scène, ainsi que des institutions financières ayant pignon sur rue... Histoire d'enrichir le scénario, on pourrait y intégrer les magouilles de quelques dictateurs véreux. Et pourquoi pas celles d'un gouvernement « démocratique » contraint par la rue de se démettre ? Pour assurer la visibilité du film, on pourrait par ailleurs faire appel à des acteurs à succès, habitués de ce genre de longs-métrages, tels que Balkany, Guérini ou encore Cahuzac. Avec un tel casting, il ne resterait plus pour parvenir à nos fins qu'à situer l'action dans un pays exotique et à donner le rôle du méchant au fils d'un ancien nazi... Ce scénario digne de *OSS 117* est devenu réalité par la grâce de l'agence panaméenne Mossack-Fonseca et sous les auspices d'un système financier international incapable d'éradiquer les paradis fiscaux pour la simple et bonne raison qu'ils lui sont consubstantiels. Il est encore temps de transformer ce thriller au goût de fin du monde en fresque sociale optimiste.

Mais pour ce faire, il faut une volonté politique chevillée au corps. Ce ne sont pas quelques malheureux milliards qu'il faut aller grappiller à la marge en demandant pardon de déranger. Il faut traquer systématiquement les fraudeurs.

16 mars

À l'abri

Un tiers des bénéficiaires des banques françaises déclarés dans des paradis fiscaux.

17 mars

Deux fois rien

Rémunération des fonctionnaires : une hausse d'1,2 % en deux fois.

17 mars

Têtes de Turc

Les migrants arrivant en Grèce seront renvoyés en Turquie.

18 mars

Arrestation

« Pourquoi t'as fait ça ? » question d'Aurélien, recapé du Bataclan, à Salah Abdeslam.

20 mars

Il serpentait

Un homme arrêté à Toulouse. Il promenait... son boa constrictor en centre ville.

21 mars

Juste une goutte

Trois quarts des emplois dans le monde dépendent des ressources en eau.

22 mars

Je suis Bruxelles

Attentats à l'aéroport et dans le métro de Bruxelles.

24 mars

Le 14 ne répond plus

Mort de l'ancien footballeur Johan Cruyff.

25 mars

Bourrer le mou

Réchauffement climatique : des effets « bénéfiques » sur le vin.

27 mars

Bonnssoir

Mort d'Alain Decaux.

27 mars

Bain de sang

Au Pakistan, un attentat-suicide dans un parc pour enfants.

28 mars

En ruine

Palmyre reprise à Daesh.

29 mars

Ça fait trembler

En Oklahoma, les séismes de magnitude supérieure à 3 se multiplient à cause des gaz de schiste.

30 mars

Je suis très déchu

État d'urgence-déchéance de nationalité, Hollande renonce.

31 mars

Au travail

Nouvelle mobilisation contre la loi du Travail.

1er avril

Queue de poisson

Après le congrès du SNES-FSU, Najat Vallaud-Belkacem retire sa réforme du collège.

2 avril

Pas se voiler la face

Des hôtesses d'Air France refusent de se voiler lors des escales en Iran.

4 avril

Si c'est possible

SNCF : des trains supprimés faute de conducteurs.

6 avril

Général dans notre société

Panama Papers : les dirigeants de la Société Générale entendus par Bercy.

8 avril

Pas couchés

Les « nuits debout » se multiplient en France ce week-end.

BILLET D'HUMEUR

Ils n'ont pas la classe

Un bruit de fond constant, des interpellations intempestives, des paroles coupées, des va-et-vient permanents, certains constamment absorbés par leur téléphone portable, d'autres en train de faire leur courrier... Quand tout cela ne vire pas au chahut organisé sans que le maître des lieux ne puisse rétablir un peu de discipline dans les rangs ! Non, vous n'êtes pas dans une classe difficile, mais bien sur les bancs de l'Assemblée nationale ! Quel bel exemple donné chaque mardi et mercredi après-midi à l'occasion de la séance des questions au gouvernement. Si la retransmission à la télévision passe quasi inaperçue avec des

audiences confidentielles, les membres de la représentation nationale, si enclins à donner des leçons d'éducation aux enseignants, devraient se rappeler que, dans les tribunes de l'Assemblée, des classes, qu'ils ont invitées, assistent ébahies à ce triste spectacle ! Conclusion des élèves, très sérieux, eux, et de toute façon interdits de tout commentaire par les huissiers ! « Si nous faisons la moitié du quart de ce qu'ils se permettent, nous ne resterions pas longtemps dans la classe ! » Commentaire lâché en dehors des murs sacrés... Quand la vérité sort de la bouche des... élèves. ■

Thierry Pétrault

EN AVRIL

Ne nous laissons pas nous découvrir d'un fil

LE FIGARO

16 mars 2016

DES COMPTES DE LA SÉCU MOINS MAUVAIS QUE PRÉVUS

« D'après de premiers chiffres provisoires diffusés par le ministère des Affaires sociales, le déficit de la Sécurité sociale pour 2015 est de 2,12 milliards d'euros au-dessous des prévisions et atteint 10,68 milliards [...]. Dans le détail, il apparaît que toutes les économies ne sont pas le fruit des réformes affichées. Il s'agit plutôt d'une conjonction de nombreuses petites surprises [...]. Côté recettes, d'abord, [...] les droits sur le tabac ont fait rentrer 100 millions d'euros de plus. [...] Côté dépenses, les nouvelles ont aussi été bonnes. Les dépenses de retraites ont été inférieures de 100 millions d'euros aux prévisions [...], grâce à un moindre remplacement des départs à la retraite. Les dépenses d'allocations familiales ont également été moins importantes qu'anticipé. Conséquence de la baisse des naissances enregistrées l'an dernier, les dépenses d'arrêt maternité ont [quant à elles] moins progressé qu'attendu. »

Le Canard enchaîné

6 avril 2016

THÉVENOUD OU UNE PHOBIE À LA CANTOCHE

Depuis 2011, à en croire le document de la trésorerie des établissements publics locaux, le phobique administratif a accumulé, au titre des « *repas dus [pour les] enfants Thévenoud* » un petit retard dont le « *montant total s'élève à 1 048,82 euros* ». Que lui réclame la maire du 5^e arrondissement, également présidente de la caisse des écoles.

Le Parisien

12 avril 2016

« Valls nous donne des miettes, nous, on veut le sandwich »

par Florence Méréo

Que pensent les Nuits-deboutistes, présents hier soir à la République, du plan jeunesse du Premier ministre ?

Comme beaucoup, Claire et ses camarades ont attendu l'annonce de Manuel Valls d'un vaste plan jeunesse. Pour 400 à 500 millions d'euros, le Premier ministre a proposé de taxer plus lourdement les CDD (afin de favoriser les CDI) ou encore de prolonger de quatre mois les bourses étudiantes après l'obtention du diplôme. « *Je pense qu'il n'a pas tout compris, tranche, intransigeante, l'étudiante. On n'est pas là pour avoir trois mesurette pour les jeunes, on n'est pas là pour un retrait de la loi Travail, on est là pour un changement de société.* » Sa copine, Léa, 19 ans, hoche la tête : « *Valls nous donne les miettes alors qu'on veut le sandwich* ». [...]

Yann, venu de Drancy (Seine-Saint-Denis), tente une nuance : « *Ces mesures, à plusieurs centaines de millions d'euros, montrent une bonne volonté. Mais elles ne sont pas suffisantes face aux attentes qui s'expriment sur cette place* », explique celui qui, il y a à peine trois mois, [...] n'avait jamais manifesté.

Plus loin, Philippe observe la bêche blanche qui se dresse pour protéger de la pluie l'assemblée générale citoyenne qui s'apprête, comme à chaque tombée de la nuit, à commencer. Philippe a 29 ans, un CDI dans une boîte d'informatique qui lui plaît. « *Je suis favorisé, mais je crois en une société solidaire. Ce que j'ai moi, je le veux pour tous. Le système actuel me révolte. Avec son plan, Valls veut acheter la paix sociale, nous faire partir de la place, mais il suffit de regarder autour combien on est pour comprendre que ça ne peut pas marcher* », assure-t-il alors que les Nuit-deboutistes continuent d'arriver.

Le Canard enchaîné

6 avril 2016

QUAND PANAMA ÉTAIT L'INVITÉ DE BERCY



Cette photo date du mardi 16 février et elle a été prise à 18 h 30 dans les salons de Bercy, où Sapin avait invité [Dulcidio De La Guardia, le ministre des Finances de la République de Panama]. Le ministre panaméen avait une bonne raison de se réjouir : avec l'aide de la France, il venait d'obtenir que son pays ne figure plus sur la liste des pays non coopératifs en matière de fraude fiscale.

Libération

1^{er} avril 2016

L'ABSURDE SAISON DES PALMARÈS DES LYCÉES

« C'est un palmarès un peu spécial : un classement où le critère évident pour établir une hiérarchie est tellement biaisé qu'on s'est senti obligé de le pondérer. Un classement dans lequel on est contraint, année après année, de pérenniser et d'affiner cette pondération, plutôt que d'agir pour que le critère primaire ait du sens. Ce palmarès, c'est celui des lycées, qui reflètent ces jours-ci en surfant sur un consumérisme scolaire désormais assumé sans complexe, même par des parents de gauche. En fait de palmarès, il y en a autant que de journaux, car le ministère, lui, ne fait pas de remise de prix : il publie deux séries d'indicateurs (très utiles) concernant tous les lycées et chaque média fait sa sauce avec, pour établir son podium bien rangé. [...]

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné, 13 avril 2016

NICOLE FERRONI EST CHRONIQUEUSE À FRANCE INTER ET FRANCE 2. Sur la chaîne de radio publique, dans le 7-9 du 13 janvier dernier, elle n'a pas hésité à décocher des flèches caustiques avec un sourire velouté, contre la réforme du collège, face à la ministre de l'Éducation nationale.

Humoriste, chroniqueuse et actrice

Une prof qui ne demande qu'à en rire

Le parcours de Nicole Ferroni est pour le moins atypique. Même si dans chaque enseignant sommeille un acteur ou autre adepte des bons mots, rares sont ceux qui franchissent le pas en quittant l'estrade de la classe pour la scène. Pour autant, dans le monde des humoristes français, ils sont quelques-uns à être passés sur l'autre rive. La chroniqueuse de France Inter est de celles-là.

À la vie comme à la scène – son spectacle *L'œuf, la poule ou Nicole ?* tourne avec succès dans toute la France – avec verve et énergie, tout est prétexte à l'autodérision et aux bons mots.

« Il faut dire que dans ma famille, on a euthanasié tous ceux qui n'avaient pas d'humour à la naissance, ce qui fait que nous sommes dans l'obligation, tous les enfants, d'avoir le sens de l'humour, donc j'ai cette fibre-là » prévient celle qui est née à Casablanca d'un père italien et d'une mère alsacienne. De professeure de sciences de la vie et de la Terre, elle est donc naturellement devenue humoriste et s'est fait connaître, en particulier par ses chroniques sur France Inter.

Prof en héritage

Si elle a d'abord embrassé la carrière enseignante, c'est tout simplement par héritage. « Ma mère est prof d'allemand, mon père prof de chimie, il fallait qu'il y ait un des enfants qui se dévoue. À la courte paille, c'est moi qui suis devenue prof. Seul hic, ma mère était prof d'allemand, donc elle avait huit élèves par classe et moi, quand je suis arrivée en cours de SVT, j'ai dit : "mais pourquoi vous êtes aussi nombreux ?". » Pourtant cette voie correspondait parfaitement à son tempérament, à sa curiosité naturelle et à son envie de transmettre. « J'avais une vocation par rapport à la matière. Je suis très curieuse, j'aime beaucoup comprendre les choses, donc les SVT, pour ça, c'est parfait. Cela touche la planète, le corps humain, les animaux, les plantes, bref tout, de la molécule jusqu'aux montagnes. J'ai aussi une vraie vocation de la transmission et je pense que ce n'est pas anodin si maintenant, je fais des chroniques et du spectacle, parce que je reste dans la même dynamique, faire passer du contenu à un public ».



« L'humour est non seulement une bonne façon de critiquer les politiques, mais c'est la seule qui est audible et fédératrice »

L'humour en cours aide bien souvent à transmettre le savoir. Il offre une respiration dans le sérieux d'une leçon. Nicole Ferroni s'y est donc essayée, mais pas toujours avec succès. « Un jour un élève m'a demandé comment on connaissait le poids des planètes. J'ai répondu que Hooker avait inventé la superbalance en 1595, avec un treuil de 4 millions de kilomètres et tralala. J'avais la moitié de mes élèves qui faisait "hein ?", l'autre moitié qui faisait "pffff" !. »

Bref un succès mitigé ! Alors qu'est-ce qui a poussé l'humoriste à changer de métier et passer des sciences de la vie à l'étude des vies, pour croquer verbalement les défauts des uns et des autres ?

Un jour de mars 2009, un courrier du rectorat lui explique que son poste est supprimé.

Victime d'une mesure de carte scolaire elle se retrouve « avec 1 500 points, mais pour un poste qui n'existe plus ! J'ai cru à une blague, sauf que ce n'était pas le bon jour ! Je venais à peine de récupérer mon académie d'origine et j'ai donc très mal vécu cette nouvelle ». Elle a donc demandé un mi-temps annualisé. « Pendant ces six mois, je me suis posée, j'ai eu du temps pour réfléchir, sur moi, sur mes envies. Puisque j'avais du temps libre, je me suis aussi lancée dans l'écriture. » Un spectacle est né, il fallait dès lors le jouer. Nicole Ferroni venait de basculer définitivement dans un autre monde. Elle allait monter sur scène, partir à la rencontre d'un autre public. Depuis, elle a tracé sa voie, fait son chemin, avec l'humour pour partenaire. Et son CV s'est étoffé puisqu'elle est passée sur les planches, derrière le micro et s'est également retrouvée dans le petit écran.

Un humour décapant

Sa carrière de comédienne débute par un *one-woman-show*, un spectacle qu'elle joue plusieurs fois par semaine au Point-Virgule. Elle se poursuit avec une émission de télévision qui fait appel aux jeunes talents du café-théâtre. Celle-ci lui apporte notoriété et exposition. Si bien qu'en 2013, à la plume s'ajoute le micro avec une chronique hebdomadaire sur France Inter. Depuis janvier 2015, toujours sur ces mêmes ondes, elle fait partie de l'équipe de l'émission *Si tu écoutes, j'annule tout*. Celle qui se décrit comme la défenseur du jeu « très crédible dans une situation absurde », côtoie désormais le monde de la politique et utilise son trait d'humour pour décapier un monde aseptisé. « L'humour est non seulement une bonne façon de critiquer les politiques, mais c'est la seule qui est audible et fédératrice. L'humour c'est faire un pas de côté et prendre de biais le sujet, changer d'angle et avoir ainsi une espèce de rondeur dans la transmission, qui fait qu'on entend le message. On arrive ainsi à avoir de l'écoute, y compris de la personne à laquelle on s'oppose ». Et de prendre l'exemple de son face-à-face avec Najat Valaud-Belkacem qu'elle n'a pas épargnée. Chronique sans conces-



sion. C'est sa marque de fabrique. Mais toujours avec cette rondeur qui permet de dire les choses. Y compris, bien sûr, celles qui fâchent.

« Au début elle m'écoute, avec un grand sourire, alors que si j'avais commencé ma chronique de façon agressive et frontale, je pense qu'elle se serait braquée et que le reste de ma chronique serait passée à l'as. La réaction des personnes que je croque est très dépendante du contenu de ma chronique. Avec François Fillon, j'avais commencé par l'évocation des frères Dalton de l'UMP, je lui disais à peu près : "vous auriez tout intérêt à vous inspirer de Jo, parce que ça marche mieux quand on traîne des casseroles et qu'on est teigneux. Mais vous, vous êtes un peu comme Jack et William, vous êtes le Dalton du milieu". Il n'avait pas trop aimé, il aurait préféré être comparé à Lucky Luke. »

En spécialiste

Alors quand l'actualité est rattrapée par les questions d'éducation, Nicole Ferroni est à son affaire. Intarissable sur la réforme des collèges, en spécialiste, elle l'a examinée à la loupe, sous toutes les coutures, et regrette que beaucoup d'aspects aient été négligés par les médias. « Je suis attristée que l'on ne

© Radio France / Christophe Abramowitz

parle pas plus de cette réforme, qu'elle ne soit pas plus décortiquée.

Je suis aussi très

en colère. Est-ce que l'on se rend compte de ce que l'on va faire avec les élèves ? J'ai l'impression que les médias ont beaucoup concentré leur propos sur les langues anciennes et sur l'allemand, en oubliant tout le reste ! »

« Je suis très en colère. Est-ce que l'on se rend compte de ce que l'on va faire avec les élèves ? »

« La prof » reprend le dessus. Elle analyse, refait le scénario, imagine les conséquences et n'est pas tendre avec le contenu de cette réforme. « Ce qui m'a paru fou c'est que la plupart des heures projets étaient supprimées. J'ai plein de copains qui ont mis en place des projets, et maintenant on décide que tous les élèves n'auront que 26 heures maximum et que les projets doivent s'intégrer à l'intérieur de cet horaire : ce n'est pas pos-

sible, on s'apprête à tuer des initiatives et des vocations. Le changement des quatre niveaux de programmes dans la même année, c'est du jamais vu, c'est mettre les enseignants dans une situation impossible, ça demande un travail colossal et en plus ça ne permet pas de rectifier le tir sur les années suivantes ».

Toujours une âme d'enseignante

Celle qui fut professeure de SVT n'accepte pas que « maintenant le travail en effectif réduit ne soit plus inscrit dans les horaires nationaux. Moi, quand j'étais prof de SVT, j'avais des heures en demi-groupe en Sixième, quel que soit le changement de gouvernement, de remaniement, ça ne bougeait pas ».

Visiblement, cette fibre éducative est toujours présente chez Nicole Ferroni qui ne peut s'empêcher de lancer un petit cri d'amour pour les enseignants. « Franchement j'admire les enseignants et je le dis d'autant plus sincèrement que maintenant, j'ai quitté ce métier. Pourtant, j'ai vraiment le sentiment de continuer à faire de l'enseignement, au travers

des chroniques que je fais à la radio et à la télévision où j'ai une chronique scientifique.

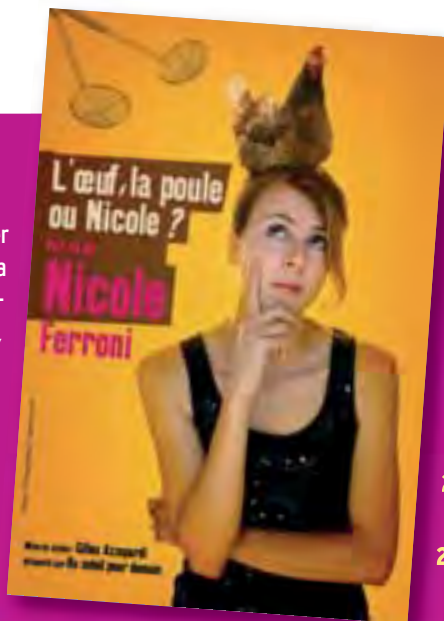
Mais j'aurais vraiment

du mal à retourner dans le système de l'Éducation nationale, notamment parce que je trouve que c'est très dur d'être sur le terrain et de devoir appliquer des directives dont on sait qu'elles sont néfastes, et de les appliquer malgré tout. J'ai aussi très mal vécu le manque de reconnaissance, y compris de la fameuse opinion publique. Vraiment, moi les professeurs, ils ont toute ma confiance et mon admiration. » Et ce n'est pas un trait d'humour, c'est un cri du cœur. ■

Portrait réalisé par Jean-Hervé Cohen

PAS TOUS LES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER...

Depuis février 2013 elle fait rire les auditeurs de France Inter à travers ses chroniques matinales. Mais Nicole Ferroni n'a pas quitté la scène pour autant. Elle est repartie en tournée avec son one-woman-show, *L'œuf, la poule ou Nicole ?*, l'histoire d'une poulette qui s'était jurée, petite, qu'un jour elle serait clown. Dans son spectacle joué pour la première fois en novembre 2010 à Marseille, elle jette son regard sur la société en général, campe de nombreux personnages à la fois touchants ou complètement barrés ! De l'odieuse bourgeoise à l'ingénue gamine, du rappeur engagé à la diva en mal de confidences amoureuses, Nicole concocte là une omelette à sa façon.



... AU CINÉMA AUSSI

Nicole Ferroni a délaissé les planches à trois reprises pour s'essayer au cinéma. Elle a déjà tourné sous la direction de Frydman ou Dorothee Sebbagh dans trois longs-métrages :

2014 : *N'importe qui*, de Raphaël Frydman ;

2014 : *L'ex de ma vie*, de Dorothee Sebbagh ;

2015 : *Toute première fois*, de Noémie Saglio et Maxime Govare.

LOI TRAVAIL : ENFONCER LE CLOU

Les mobilisations du 9 avril et la situation dans de nombreux lycées ou établissements du supérieur ont poussé le gouvernement à de nouvelles propositions. Mais le compte n'y est toujours pas et l'interprofessionnelle appelle à de nouvelles actions.



© Thierry Nectoux

Les milliers de manifestants à travers toute la France le samedi 9 avril ont démontré une nouvelle fois qu'ils ne renonçaient pas et qu'ils entendaient continuer à se battre pour un code du travail qui protège les salariés et leur ouvre de nouveaux droits. Le mouvement « Nuit Debout » a montré, d'une autre façon, l'exaspération des citoyens face à une politique qui nie leurs aspirations. Le gouvernement a été contraint d'entendre les exigences et demandes des organisations de la jeunesse.

Un premier pas mais insuffisant

Les propositions qu'il leur a faites dès le lundi 11 avril ont été saluées par ces dernières comme un acquis de leur lutte, tout en les

considérant comme insuffisantes car ne remettant pas en cause la philosophie générale du projet de loi.

Elles appellent à poursuivre la mobilisation et à la journée nationale d'action du 28 avril. Même si le gouvernement a mis la main à la poche pour financer les mesures annoncées (surtaxation des CDD, bourses prolongées de quatre mois après l'obtention du diplôme pour les plus modestes, mise en place d'un quota de places en IUT pour les bacheliers des filières technologiques, augmentation du nombre de place en BTS, amélioration de la rémunération des apprentis), ces dernières ne touchent pas le cœur de la réforme et de nombreuses questions se posent sur leur réalisation concrète.

Amplifier le rapport de force

Elles donneront sans doute un peu plus de sécurité avant l'insertion professionnelle mais n'auront aucun effet sur les conditions d'embauche et contre la précarité.

L'interprofessionnelle réaffirme donc sa détermination à amplifier le rapport de forces. Elle soutient les initiatives locales, en particulier celles qui consistent à peser sur le débat parlementaire (voir article ci-contre) qui devrait s'ouvrir début mai.

Elle se réunira jeudi 14 avril, mais appelle d'ores et déjà à faire du 28 avril, prochaine journée nationale d'action et de grève interprofessionnelle, un nouveau temps fort. ■

Roland Hubert



© Thierry Nectoux



© Daniel Maunoury

LA BATAILLE AU PARLEMENT

Le gouvernement espère un examen en séance plénière début mai, avant le passage au Sénat en juin et une adoption définitive dans la foulée, mais la bataille parlementaire s'annonce rude.

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, a affirmé qu'elle ne souhaitait pas utiliser le 49-3 pour le projet de loi Travail, car elle pense avoir une majorité au Parlement. Pas si sûr ! Alors que l'Assemblée nationale a entamé la semaine dernière l'examen du projet de loi en commission des affaires sociales puis des affaires économiques, plusieurs centaines d'amendements ont d'ores et déjà été déposés. En particulier sur les licenciements économiques, l'un des articles les plus controversés.

Trouver une majorité

Les frondeurs ne voteront pas le projet en l'état. Le gouvernement mise tout de même sur une majorité au sein du groupe socialiste.

plus supplétive qu'impérative, affaiblissant ainsi l'ordre social public, et par voie de conséquence le contrat ».

Ainsi, pour tout ce qui concerne dans un premier temps la durée et l'organisation du travail, ce projet de loi donne « la priorité ou l'exclusivité à l'entreprise comme niveau de négociation ».

Porteurs d'un autre projet

L'intersyndicale rappelle que « c'est au niveau de l'entreprise que la pression, le chantage à l'emploi sont les plus forts sur les salariés pour remettre en cause leurs droits et situations ». Nombre de dispositions constituent des remises en cause importantes : prévisibilité des congés, heures supplémentaires, médecine du travail, licenciement économique, mise en place de licenciements pour motif personnel, accords de développement ou de préservation de l'emploi, disparition des avantages individuels acquis, taxe d'apprentissage. « Pour les jeunes générations, le signal donné par ce projet de loi est l'accroissement des inégalités, de la précarité et de la pauvreté » préviennent les secrétaires généraux des syndicats signataires de cette lettre, concluant qu'ils sont porteurs « de propo-

sitions de droits nouveaux en termes d'emploi, de salaires et pensions, de temps de travail, de protection sociale, de garanties collectives, de conditions de travail, de formation et de droits et libertés syndicales ». Des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain. Le SNES-FSU appelle l'ensemble de ses syndiqué-es à transmettre dans chaque circonscription, aux députés et sénateurs, cette lettre exigeant le retrait de ce projet de loi. ■

Thierry Pétrault



© Thierry Néstor



Un postulat pas évident du tout. Et compter sur un ralliement des élus du centre et de la droite semble encore plus aléatoire. L'opposition – Les Républicains et l'UDI – veut, bien entendu, rétablir le texte dans « ses intentions originelles ». Les sénateurs, majoritairement à droite, s'en chargeront de toute façon dans quelques semaines. Ils ont annoncé vouloir revenir à la première mouture de l'avant-projet de loi qui plaisait tant au MEDEF.

Interpellation de l'Intersyndicale

En attendant l'issue de ce marathon parlementaire qui s'achèvera en juillet, les confédérations et organisations syndicales (CGT, FO, FSU et Solidaires), et les syndicats étudiants et lycéens (UNEF, UNL et FIDL) ont décidé d'interpeller les parlementaires. Une lettre commune sera remise, en main propre, aux parlementaires, dans leurs permanences. Elle réitère la demande de rejet d'un projet de loi marquant « une rupture dans l'articulation entre les normes, rendant la loi bien

LE CONGRÈS DU SNES-FSU MOBILISÉ LE 31



© Frédérique Lopez

À l'occasion de la journée d'action organisée le 31 mars, l'ensemble des délégués au congrès de Grenoble ont rejoint le cortège des manifestants pour montrer leur opposition à la loi El Khomri. Il y avait plus de 8 000 manifestants ce jeudi dans les rues de Grenoble contre le projet de loi travail, contre environ 5 000 le 9 mars dernier.

UN CONGRÈS REVENDICATIF

Le congrès national 2016 a été marqué par la réaffirmation claire d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. En participant à la manifestation le 31 mars dans les rues de Grenoble, bien sûr, mais aussi en développant une plate-forme revendicative offensive et porteuse d'espoir.

Au cours des quatre journées de débat, à un an des élections présidentielle et législatives, et dans un contexte de mouvements sociaux contre la loi Travail et pour une autre réforme du collège, le SNES-FSU a tracé sa feuille de route pour les deux années à venir. Avenir du syndicalisme, revendications pour nos métiers et pour le second degré, alternatives économiques, sociales et environnementales, défense des droits et libertés, solidarité internationale ont été les thématiques principales d'un congrès tourné vers l'action et vers l'avenir.

Changer la donne éducative

Le SNES-FSU poursuivra son action, dans et avec la FSU, pour le rassemblement indispensable du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Il a donné des pistes concrètes de réflexion prospective et de travail en commun avec les organisations syndicales qui se reconnaissent dans cette démarche et partagent ses valeurs. Cela doit se mener de pair avec le développement de la FSU qui reste, pour nos professions, un cadre unitaire revendicatif efficace et fédérateur.

L'analyse des politiques éducatives menées



depuis 4 ans dans le cadre de la refondation de l'École a débouché sur le sévère constat de l'abandon de l'ambition pour toutes et tous nos élèves, d'une volonté gouvernementale de « mettre au pas les personnels » et d'inscrire le système éducatif français dans l'uniformisation à la sauce OCDE des systèmes éducatifs européens. La lutte contre *collège2016* et pour un autre collège ambitieux et émancipateur a été au centre des discussions, en parallèle avec l'exigence du respect de notre professionnalité à l'opposé des tentatives de hiérarchisation et d'atomisation du second degré. Revalorisation, lutte contre la crise de recrutement et contre la précarité, reconnaissance du besoin de démocratie dans le fonctionnement des EPLE sont autant de leviers que le SNES-FSU entend utiliser pour améliorer nos conditions de recrutement, de formation et d'emploi.

libertés individuelles ou collectives, de développement des inégalités territoriales sociales et scolaires par la mise en œuvre des dogmes de la concurrence et de l'individualisation... Le congrès s'est terminé par un appel à faire de la fin de l'année scolaire un temps social fort à travers les différents mouvements pour nos salaires et nos carrières, pour le second degré (que ce soit pour le collège ou pour le lycée toujours soumis aux réformes Darcos-Chatel) et contre la loi Travail. ■

Roland Hubert

OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

De nombreuses organisations syndicales françaises ou étrangères (voir page 44) ont répondu favorablement à l'invitation que le SNES leur a adressée et certaines, dont les syndicats de la FSU présents, ont pu s'exprimer devant le congrès. Le monde associatif était aussi présent physiquement et le congrès a été l'occasion d'échanges fructueux. D'autres associations avaient choisi d'adresser un message écrit qui a été lu en tribune. Le SNES-FSU les remercie de leurs témoignages et entend continuer à travailler avec tous ces partenaires incontournables dans la construction des luttes et qui enrichissent sa réflexion.

Porter l'espoir

Le syndicalisme dont est porteur le SNES-FSU doit être pleinement engagé dans la construction des alternatives indispensables aux politiques d'austérité qui ne servent qu'aux plus riches, et leur cortège de restriction des



ADRESSE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis maintenant près d'un an, la réforme du collège voulue par votre gouvernement cristallise les mécontentements et la colère des personnels. Grèves, manifestations, pétitions, interpellations, résistances aux formations et aux injonctions, sont autant de preuves d'un fossé qui se creuse et de l'opposition continue à cette réforme. En effet, celle-ci ne répond pas aux problèmes du collège, et au contraire dégraderait encore davantage les conditions de travail

des personnels et les conditions d'étude des élèves.

Les personnels sont pourtant demandeurs d'une réforme, conscients qu'ils sont que l'organisation actuelle de la scolarité en collège ne permet pas d'assurer la réussite de tous les élèves. La nécessité d'augmenter l'investissement consacré aux collèges, que Madame la Ministre dit partager, ne se traduit pas suffisamment dans les faits. Au-delà de cette question des moyens, il s'agit aussi de produire

des programmes cohérents, de concevoir une offre de formation des personnels leur permettant de diversifier les modalités d'apprentissages... À ce jour, le plan de préparation à l'application de la réforme à la rentrée 2016 a encore renforcé les crispations, démontrant tout à la fois l'inutile complexité de ses propositions, et un mode d'encadrement et de formation des personnels indigne de l'institution. Nous vous demandons solennellement de revenir sur cette réforme, et de

rouvrir le débat sur les nécessaires évolutions à apporter au collège, dans l'objectif partagé de la réussite de tous les élèves. Le SNES-FSU, avec la profession, a des propositions, qu'il est prêt à vous exposer.

Donner la priorité à la jeunesse, c'est relancer la démocratisation de l'enseignement secondaire, en collège comme en lycée. Cela ne peut se faire sans les personnels. Il est encore temps de les entendre à quelques mois de la dernière rentrée de votre mandat.

À GRENOBLE LE NOUVEAU SNES FÊTE SES



Moment d'émotion partagée par tous les congressistes – leurs applaudissements nourris en témoignent – que cette séquence rétrospective qui débuta la séance plénière du congrès, le 31 mars. Le SNES a 50 ans !



encore en vie, connus ou moins connus, de cette grande famille, dans la diversité de leurs origines, de leurs parcours et de leurs sensibilités.

Ce fut une façon de rendre hommage aux militants à propos desquels Edouard Dolléans, le grand historien du mouvement ouvrier, disait en 1939 : « L'œuvre doit être sans cesse reprise par eux, plus lucides, plus obstinés que leurs frères ».

Frédérique Rolet, cosécétaire générale, a conclu cette rétrospective en soulignant le rôle de l'histoire, afin que les syndiqués prennent mieux conscience des racines et des valeurs de notre syndicalisme. Une excellente transition avec le thème discuté ensuite sur l'avenir du syndicalisme. ■

Alain Dalaçon, Président de l'IRHSES

En 1966 le SNET et le SNES fusionnèrent en effet pour donner le Syndicat national des enseignants de second degré et non plus Syndicat national de l'enseignement secondaire, changement de signification du sigle d'une grande portée symbolique.

Paroles aux acteurs

Il était naturel que l'IRHSES, qui fête son trentième anniversaire, organise cette séquence, complétée par un numéro de PDR-infos et une exposition dans le hall (voir <http://www.irhses.snes.edu>).

La plupart des congressistes n'étaient pas nés en 1966. On commença donc par un petit film évoquant le contexte (à voir sur le site du SNES, facebook). Puis la parole fut donnée à quelques grands témoins et acteurs.

Louis Astre, 92 ans, premier secrétaire général du nouveau SNES en 1966-1967, par le truchement d'une vidéo. Janine Chopard-Gavat, une des très rares femmes secrétaires de S3 (Lyon) et collaboratrice au S4. François Blanchard, dernier survivant du secrétariat général collectif quand Unité et Action devint majoritaire en 1967.

Une grande famille

Enfin Monique Vuillat qui militait déjà au SNET en 1966 et qui dirigea le SNES dans le dernier quart du siècle précédent.

Ils et elles ont joué un rôle important dans la construction du nouveau SNES et son développement. Ils parlèrent en leur nom personnel mais aussi, d'une certaine manière, au nom de tous les militants, décédés ou



• CONGRÈS GRENOBLE 2016 • CONGRÈS GRENOBLE 2016 • CONGRÈS GRENOBLE 2016 • CONGRÈS GRENOBLE 2016 • CONGRÈS GR



LE SNES-FSU CONSULTE !

La lutte contre la réforme collège 2016 se poursuit dans les établissements, dans les sections académiques et au niveau national. Une action d'ampleur aura lieu en mai sur l'ensemble du territoire. Sous quelle forme ? Quelles suites possibles ? Le SNES-FSU propose à ses syndiqué-es de s'exprimer.

Engagée il y a maintenant près d'un an, la mobilisation contre la réforme du collège ne connaît pas de trêve. Exprimés sous des formes diverses (grèves, manifestations, pétitions, refus des formations/formatage, résistance pédagogique dans le cadre de la préparation de la rentrée), la détermination et l'engagement de la profession ont d'ores et déjà permis de mettre en évidence les effets nocifs de la réforme et d'enrayer sa mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Un dernier effort

Mais les actions menées n'ont pas encore conduit le gouvernement à abroger les textes et à reprendre les discussions.

Face au mépris de la ministre et à son absence obstinée de réponse, le SNES-FSU reste déterminé à obtenir le retrait de la réforme collège 2016, le renoncement immédiat à sa mise en œuvre à la rentrée prochaine et la relance de discussions sur d'autres bases. C'est pourquoi son Congrès national a décidé d'un nouveau temps fort national en mai. Considérant qu'il est indispensable d'associer au maximum les personnels aux décisions d'action parce que ce sont eux qui



en assureront la réussite, le SNES-FSU organise une consultation directe de ses syndiqué-es jusqu'au 3 mai 2016 sur les modalités d'action à même d'obtenir le retrait de la réforme.

Syndiqués consultés

Cette consultation est aussi une nouvelle occasion, dans le cadre d'heures d'information syndicale organisées rapidement dans

les établissements, de débattre et de renforcer la mobilisation de tous les collègues.

Rendez-vous sur www.snes.edu/private/Sondages/index.php/344881?lang=fr avec votre carte de syndiqué-e, de façon à pouvoir vous identifier. En cas de perte, adressez-vous à votre section académique (<http://www.snes.edu/-Sections-academiques-et-Hors-de-France-.html>). ■

Valérie Sipahimalani

VOUS AVEZ DIT REFONDATION ?

Les 2 et 3 mai prochain, le ministère de l'Éducation nationale organise les « journées de la refondation ». Opération de com' ou bilan sincère ? En tout état de cause, le SNES et la FSU porteront la parole des personnels dans cette réunion ministérielle.

Au menu de ces journées de la refondation : ministres, parlementaires, thématiques larges (réussite, gouvernance, justice, efficacité, Europe, élèves, parcours, valeurs de la République). Alors que la lutte contre la réforme du collège entame son douzième mois, les lycées attendent toujours des mesures cassant la logique de la réforme Chatel, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire laisse de côté de trop nombreux d'établissements, la formation initiale des enseignants et CPE patine dans les ESPE malgré les moyens mis en œuvre.

Priorité à l'éducation ?

Dans le premier degré, la réforme des rythmes continue de faire débat, la « priorité au primaire » n'est pas visible sur le terrain, l'université est exsangue, les services sociaux aussi... Si les suppressions de poste ont cessé, ce qui est à mettre au crédit du quinquennat, les créations n'ont couvert que

la formation et la montée démographique des années 2000, sans permettre d'améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.



Quelle refondation les personnels appellent-ils de leurs vœux ? La loi a reconnu à tous les élèves « la capacité d'apprendre et de progresser ».

Rompre avec l'obsession comptable

Il faut maintenant un changement de paradigme : cesser de penser que la gestion locale permet de lutter contre les inégalités sociales et scolaires – le constat sur le terrain est qu'elle les renforce –, travailler avec les personnels et non contre eux comme le fait la réforme collège 2016. Il s'agit aussi de regarder plus loin que le socle, de porter la scolarité obligatoire à 18 ans pour tous les élèves, afin de leur donner les moyens de réussir leur vie personnelle, citoyenne et professionnelle. De ce point vue, il n'y a probablement pas grand-chose à attendre du rendez-vous médiatique concocté par la ministre. ■

V. S.

MIXITÉ SOCIALE : TOUJOURS PRIVÉ !

Si le constat sur l'accroissement des inégalités de réussite scolaire et le poids de l'origine sociale sur les parcours scolaires est largement partagé, les raisons de cette situation et surtout les moyens de lutter pour une plus grande mixité le sont moins.

La loi de refondation a fait de la lutte pour plus de mixité sociale à l'École l'un de ses objectifs. Elle donne notamment la possibilité aux départements de créer des secteurs multi-collèges. Depuis 2004, les départements ont en effet la compétence de définir la carte scolaire des collèges, l'État (le DASEN) gardant celle d'affecter les élèves.

Mais dans le même temps, les politiques à l'œuvre depuis plus de dix ans (autonomie renforcée, assouplissement de la carte scolaire...) ont aggravé les processus de ségrégation scolaire. Elles génèrent inégalités et concurrence entre les établissements et les territoires. Elles induisent aussi une ségrégation des élèves, au sein même des établissements, contraints pour les plus fragiles à une course permanente à l'attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire.



© Danièle Maresca / Flickr.fr

Pour la liberté de conscience

L'enseignement privé profite largement de ces politiques.

Lutter contre ces ségrégations passe donc par la prise en compte de toutes ces dimensions, contrairement à la réforme *college2016* qui n'a jamais abordé la question de la mixité sociale et scolaire des collèges, et accentué l'autonomie des établissements et de leur offre de formation.

En ce sens, la reconstruction d'un outil

comme la carte scolaire, adossé à une véritable politique de la ville, reste un levier pertinent dans de nombreuses localités.

L'expérimentation annoncée à l'automne de secteurs multi-collèges mérite sans doute d'être explorée. Mais dans tous les cas, elle ne doit pas donner lieu à de nouveaux privilèges à l'enseignement privé, à l'instar de ce que le DASEN d'Ille-et-Vilaine a un temps imaginé. Ce dernier avait en effet prévu un secteur avec trois collèges dont un privé, établissement sur lequel les familles avaient l'obligation de formuler un de leurs vœux, le réseau privé pouvant choisir prioritairement ses inscrits ! L'intervention du SNES-FSU a coupé court à ce projet.

Lutter pour plus de mixité à l'école nécessite d'activer d'autres leviers : revoir les procédures d'affectation des élèves, déterminer les secteurs de recrutement selon des critères multiples (multi-collèges, CSP, transports en commun...), une offre de formation riche et diversifiée, une politique de la ville et d'aménagement des territoires repensée. ■

Fabienne Bellin

VERS LA FIN DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX OBLIGATOIRE EN ALSACE-MOSELLE ?

Dix organisations laïques, dont la FSU, s'engagent ensemble pour obtenir la fin de l'enseignement religieux obligatoire dans le service public en Alsace-Moselle. Elles appellent le gouvernement à mettre en conformité ses paroles avec ses actes afin que la laïcité soit respectée sur l'ensemble du territoire.

En effet dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'État organise l'enseignement religieux dans les locaux et sur le temps scolaire pour les « cultes reconnus » (catholique, protestant, israélite). Cet enseignement est inscrit aux emplois du temps des élèves, et les parents ne souhaitant pas que leur enfant suive cet enseignement doivent demander une dispense sous peine de sanction pour l'élève. Dans les écoles, cet enseignement est compris dans les 24 heures hebdomadaires des élèves qui perdent ainsi 108 heures de cours sur les cinq années de l'école primaire.

Pour la liberté de conscience

Dix organisations (Laïcité d'Accord, Cercle Jean Macé Metz, CNAL, DDEN, Egale, FCPE, FSU, LDH, Ligue de l'Enseignement, UNSA Éducation) appellent donc le gouver-

nement à mettre en œuvre dès la rentrée 2016 en Alsace-Moselle les recommandations de l'Observatoire de la laïcité : rendre l'enseignement religieux optionnel en l'organisant pour les seules familles volontaires et en dehors des 24 heures à l'école primaire.

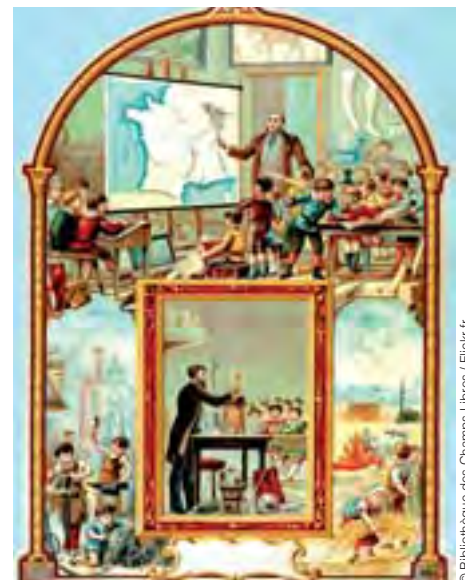
Il s'agit de respecter la liberté de conscience des élèves, la neutralité des enseignants et l'égalité des élèves.

Il s'agit de respecter la liberté de conscience des élèves et la neutralité des enseignants. Il s'agit de mettre fin à une obligation en contradiction avec la laïcité.

Ce serait un premier pas vers une abrogation du statut scolaire particulier d'Alsace-Moselle.

Relayez l'appel lancé le 5 avril 2016 et publié à l'adresse : <http://www.egalite-alsace-moselle.fr/> ■

Daniel Le Cam



© Bibliothèque des Champs Libres / Flickr.fr

DÉONTOLOGIE : ENFIN, LA LOI ?

Le Parlement vient d'adopter le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires. Près de trois ans après sa présentation en Conseil des ministres, le texte a sensiblement évolué.

Après avoir tenté de mettre en cause certains droits fondamentaux des personnels, le Parlement a finalement écarté toute harmonisation et modification du droit disciplinaire. Si le Sénat a dû renoncer à des dispositions provocatrices comme l'introduction de trois jours de carence ou l'inscription dans la loi du « devoir de réserve », le Parlement a rejeté le projet gouvernemental de supprimer le recours à l'intérim


comme celui d'encadrer les recrutements sans concours existants en catégorie C, pour les emplois de la plus basse échelle de rémunération.

Rester vigilants

Au final, le texte entend prévenir les conflits d'intérêts, limite les possibilités de cumul d'activités en supprimant la possibilité pour un fonctionnaire exerçant à temps complet

d'être auto-entrepreneur, améliore la protection fonctionnelle des agents et de leurs proches, prolonge de deux années le dispositif de titularisation de la loi Sauvadet sans en corriger les injustices.

Le dispositif de réorientation professionnelle qui pouvait déboucher sur le licenciement du fonctionnaire est abrogé, tandis qu'est introduite une priorité pour un agent dont le poste est supprimé de réaffectation dans une autre administration au sein du même bassin d'emploi. Il est enfin prévu la publication d'un barème pour les mutations des fonctionnaires, lequel peut prévoir pour les corps enseignants des critères additionnels aux priorités légales du rapprochement de conjoint ou de celles accordées aux fonctionnaires handicapés et à ceux ayant exercé dans les zones relevant de la politique de la ville.

 Le SNES-FSU et la FSU sont intervenus tout au long de l'élaboration de la loi. Ils continueront d'apporter la plus grande vigilance aux décrets d'application comme au projet d'ordonnance devant codifier le droit de la Fonction publique. ■

Anne Féray



© Annabe2008 / Flickr.fr

SALAIRES : RATTRAPER, RECONSTRUIRE, PROGRAMMER

Non, nous n'avons pas oublié, Monsieur le Premier ministre ! Certes, les feux de l'actualité sont braqués sur le projet de loi sur le travail, mais ni les professeurs, ni les fonctionnaires, ni leurs syndicats n'ont oublié ! La question salariale reste d'actualité.

Ceux qui au gouvernement pensent pouvoir s'en tirer à si peu de frais auraient tort de se réjouir : la question salariale n'est pas close !

Si la FSU se félicite que ses interventions régulières, son action et celle de l'intersyndicale, aient conduit le 17 mars à un dégel de la valeur du point d'indice dès 2016, et à sa revalorisation de 1,2 % en deux fois (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017), elle a redit dès le 22 mars que le gouvernement et les fonctionnaires n'étaient pas quittes : la perte du pouvoir d'achat depuis le gel de 2010 s'élève à 8 % ! Non seulement la revalorisation de 2016 n'exonère pas le gouvernement d'une nouvelle mesure pour l'année 2017, mais encore il y a lieu de programmer un plan de rattrapage des pertes accumulées.

Pouvoir d'achat toujours en perte

En outre, tous les leviers doivent être actionnés conjointement pour revaloriser des professions qui pâtissent d'un manque d'attrac-

tivité manifeste, telles que les professions de l'enseignement. Le protocole PPCR prévoyait des mesures de revalorisation des grilles qui doivent maintenant être appliquées. Nous sommes inquiets du retard pris par le ministère de l'Éducation nationale sur ce dossier. Alors que des engagements publics ont été pris, les professeurs, CPE et CO-Psy ne pourraient comprendre que le ministère tergiverse dans la reconstruction des grilles : transfert d'indemnités en points d'indice, translation vers le haut des bornes indiciaires, carrières permettant à toutes et tous le parcours des deux grades, déplafonnement des fins de carrières.

La FSU reste déterminée : si la mise en œuvre peut être programmée dans la durée, la transcription réglementaire de ces engagements ne saurait être encore repoussée, car le temps est maintenant compté. ■

Laurent Tramoni



© DR / Flickr.fr

EN MAI, VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS DANS LE SNES-FSU

Du 2 au 26 mai auront lieu les élections à la Commission Administrative Nationale et pour les représentants des catégories.

Dans presque toutes les académies et les départements, ce sera aussi l'occasion de renouveler les CA académiques et les bureaux départementaux. Cette séquence sera la dernière série de votes d'une année démocratique particulièrement dense où les syndicats ont été amenés à se prononcer plusieurs fois tant pour la FSU que pour le SNES-FSU. Elle marquera la clôture des processus de consultation des années de congrès.

Dans chaque S1

Après s'être prononcé-e-s sur le rapport d'activité et le rapport financier, après avoir travaillé dans les S1 à la préparation des congrès académiques et donc à l'élaboration des mandats issus du congrès national – qui seront prochainement publiés –, le temps est venu d'élire celles et ceux qui auront comme première responsabilité de les mettre en œuvre,

dans le cadre d'une orientation portée par les courants de pensée qui se présentent aux suffrages. Au niveau national, quatre sont en concurrence : Unité et Action, qui assume aujourd'hui la direction du SNES-FSU ; École Émancipée ; Unité, Revendications et Indépendance Syndicale ; Émancipation. Particularité du SNES-FSU, syndicat de métier multicatégoriel, en même temps que le vote à la CA nationale, chaque adhérent doit élire celles et ceux qui représenteront sa catégorie. Les enjeux pour notre syndicat sont comme à chaque fois de toute première importance, et une participation importante sera un gage de vivacité du SNES-FSU et l'affirmation de l'engagement de ses adhérent-e-s.

Le vote est organisé dans chaque S1, il ne faut pas hésiter en cette période à donner un petit coup de main à celle ou à celui qui a l'habitude d'organiser la vie syndicale dans



© Tomo Vega/Flickr.fr

l'établissement, tant les tâches y pullulent. C'est dans la plupart des cas par le biais de publications du SNES-FSU académique que le matériel de vote parviendra dans les sections d'établissement.

Celles et ceux qui sont dans des établissements où le S1 est tout petit recevront le matériel de vote individuellement.

Alors du 2 au 26 mai, votez ! ■

Jacques Lacroix

VOTE NATIONAL SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

Comme le prévoit l'article 17 des statuts, le congrès national de Grenoble s'est prononcé sur le rapport d'activité nationale, en ce sens qu'il a entériné les résultats de la consultation de l'ensemble des adhérent-e-s sur ce rapport d'activité et sur le rapport financier.

En effet, la tradition démocratique du SNES est, bien que cela ne soit prévu ni par les statuts, ni par le règlement intérieur, que l'appréciation sur les rapports d'activité et financier soit du ressort d'un vote de tous les syndiqué-e-s.

Le vote a eu lieu selon un calendrier fixé par chaque section académique pendant trois semaines situées entre le 19 janvier et le 12 mars.

Dans un tel dispositif, évaluer la participa-

tion n'est pas la chose la plus facile : quelle date choisir pour le nombre d'adhérent-e-s ? L'usage est de retenir la veille de la date de début de la période de vote, soit le 18 janvier.

RAPPORT D'ACTIVITÉ TRÈS LARGEMENT APPROUVÉ

La participation s'avère en baisse de près de 2,5 points pour atteindre moins d'un tiers, historiquement bas. Le nombre de scrutins auxquels les adhérent-e-s doivent participer les années où se succèdent congrès fédéral et congrès du SNES-FSU n'est probablement pas sans lien avec ce niveau en baisse. Le rapport d'activité a été approuvé à 73,93 %, 7,42 % ayant voté contre et 18,65 s'étant abstenu-e-s.

Par rapport à 2014, les « pour » gagnent presque 0,7 point, les « contre » perdent 2,6 points et les abstentions en gagnent 2. Celles et ceux (École Émancipée, Émancipation) qui appelaient à voter contre le rapport d'activité n'ont semble-t-il pas été suivi-e-s par les adhérent-e-s...

Le rapport financier a été approuvé à 77,96 %, 2,42 % ayant voté contre et 19,81 s'étant abstenu-e-s.

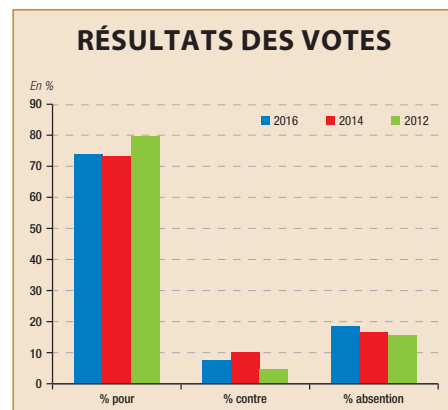
Toujours par rapport à 2014, les « pour » perdent 0,6 point, les « contre » 0,9 et les abstentions gagnent 1,5 point.

Voir ci-dessous le graphique montrant l'évolution des résultats sur trois scrutins. ■

J. L.



© Thierry Nedoux



MAYOTTE : UNE EXPLOSION SOCIALE PROGRAMMÉE

Mayotte est en grève générale depuis le 30 mars. L'intersyndicale bloque l'île pour dénoncer l'absence d'écoute de la part du gouvernement. Elle revendique des mesures pour lutter notamment contre la vie chère afin de restaurer l'attractivité du département.

Déjà en 2011, alors que Mayotte venait de devenir le 101^e département, le conflit sur la vie chère avait paralysé l'île pendant une cinquantaine de jours. Depuis, les mouvements sont incessants à l'appel unitaire des syndicats des secteurs public et privé. Les fonctionnaires sont particulièrement affectés par la baisse de l'attractivité : les décisions imposées par le gouvernement depuis 2013 ont réussi à faire fuir les fonctionnaires de l'île : dans le second degré, les contractuels seront majoritaires à la rentrée 2016 !

Des mesures indemnitaires

Dans l'éducation – un secteur fondamental dans l'île (le vice-rectorat est le premier employeur... et plus de la moitié de la population va à l'école !) – le SNES-FSU a proposé un certain nombre de mesures indemnitaires : montée de l'indexation à 1,53, prise en charge du voyage et du déménagement

des néotitulaires, retour à la défiscalisation des indemnités, un retour à un taux de 50 % des bonifications retraite hors d'Europe.

Fin de non-recevoir

Les décrets indemnitaires de 2013 étaient déjà porteurs de régression et devaient faire l'objet d'un bilan à l'automne 2015 lors de la « clause de revoyure ». On nous a promis une étude INSEE sur la cherté de la vie pour la fin 2015, que nous attendons toujours. Malgré les mises en garde du SNES-FSU sur les spécificités mahoraises, le gouvernement a entrepris au pas de charge le « passage au droit commun du département ».

Le SNES et la FSU sont intervenus dans les ministères et à tous les niveaux du gouvernement. Mais aucune des revendications présentée par l'intersyndicale n'a abouti.

Le 7 avril, le SNES-FSU et des élus de tout bord manifestaient ensemble à Mamoudzou.



Malgré cela la préfecture a refusé de recevoir la délégation. L'envoi de blindés légers montre à quel point ce gouvernement est dépassé par une situation qu'il a lui-même créée.

L'attente n'a que trop duré. Le gouvernement n'a rien fait jusqu'ici, mettant en danger la coexistence des populations de l'île et l'avenir de sa jeunesse. Il est grand temps qu'il prenne ses responsabilités faute de quoi l'île pourrait devenir incontrôlable. ■

Henri Nouri

LOI D'ADAPTATION AU VIEILLISSEMENT : MISE EN ŒUVRE DIFFICILE

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a été votée en décembre 2015. Mais sa mise en route est lente, complexe et la majorité des décrets d'application ne sont pas parus.

Nous avons souligné les insuffisances, le manque de financement de la loi et, aujourd'hui, nous déplorons la lenteur à mettre en place les rares mesures positives. La revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la création du droit au répit sont officiellement entrées en appli-

cation le 1^{er} mars 2016, à la charge désormais des départements. C'est pour ces derniers un travail considérable car il faut d'abord revoir les plans d'aide des bénéficiaires de l'APA pour augmenter les plafonds selon les nouveaux critères. « *C'est beaucoup de travail humain pour aller à la rencontre des personnes âgées, à leur domicile, avec parfois la nécessité de voir l'ensemble de la famille* » indique l'ADF (Assemblée des Départements de France). De plus, sans la rencontre avec les proches, impossible de savoir s'il faut mettre en place ou non le droit au répit.

Toujours pas de calendrier

Mais deux obstacles de taille : le financement, alors que les coupes budgétaires ont durement touché les collectivités locales, et le manque de personnel. Au-delà des recrutements, les agents ont besoin d'être formés à leurs nouvelles missions, notamment pour détecter les besoins des aidants des personnes âgées et

rien n'est prévu pour ce faire. Il est donc à craindre que les personnes concernées et leurs familles doivent encore attendre pour bénéficier de ces mesures. Par ailleurs, nul ne sait où seront affectés les fonds de la CASA, payés par les retraités imposables, au cours du premier trimestre 2016.

La nouvelle ministre Pascale Boistard se veut optimiste et parle d'augmenter le nombre des 80 000 logements prévus et de revaloriser les métiers de l'aide à domicile par « *un document rassemblant bonnes pratiques et aides techniques* » (sic). Mais elle déclare aussi ne plus pouvoir rien faire au niveau législatif notamment en termes d'EHPAD, volet « oublié » par la loi. Les décrets sur la gouvernance nationale et locale ne sont toujours pas publiés. La FSU a demandé audience à Pascale Boistard pour évoquer le sujet et le calendrier de la mise en place totale de la loi. ■

Marylène Cahouet



© Michel Ducaire / Flickr.fr

Question d'impôt

Sous des aspects très techniques, la question de la fiscalité touche à des enjeux essentiels de démocratie (qui paye ? pour quoi ?) et de justice sociale. Maîtriser certaines notions clés est indispensable pour y voir plus clair.

20% seulement!

Impôts directs, impôts indirects

Les impôts directs sont payés directement par le contribuable au Trésor public : impôt sur le revenu (20 % des recettes de l'État), impôts locaux. Les impôts indirects reposent sur la consommation. Ils sont payés par le consommateur lors de ses achats et reversés au Trésor par le vendeur. Les impôts indirects peuvent être spécifiques (taxes sur le tabac, les alcools, l'essence) ou généraux (TVA). Les impôts indirects sont les plus injustes socialement : ils taxent tous les consommateurs, quels que soient leurs revenus (ou l'absence de revenus), et leur taux est fixe à la différence de l'impôt sur le revenu, qui est progressif (le taux d'imposition augmente en fonction des tranches du revenu). ■

Retenue à la source

Elle consiste à retenir l'impôt sur le revenu directement sur le salaire du contribuable plutôt que de le laisser percevoir son salaire en totalité puis payer ensuite son impôt.

Si elle est mise en place en 2018, elle entraînera une « année blanche » pour 2017 : en 2017, le contribuable paiera son impôt sur le revenu 2016. Et en 2018, sur ses revenus 2018. Ce changement de technique de

1^{er} janvier 2018

recouvrement, effectué au nom de la modernisation (alors que 60 % des redevables de l'impôt sur le revenu sont déjà mensualisés) ne constitue donc pas un « cadeau » pour les salariés et retraités, même si les revenus 2017 ne seront pas imposés. Ce qui entraînera pour l'État une absence de recettes fiscales et un risque d'effets pervers.

La déclaration d'impôt annuelle n'est pas pour autant supprimée car elle permet de connaître l'évolution de la situation du contribuable : nombre de parts, d'enfants à charge, charges déductibles. ■

Fraude fiscale

D'actualité avec les *Panama Papers*, la fraude a pour but délibéré de se soustraire au paiement de l'impôt, par des procédés illégaux (non-déclaration partielle ou totale de revenus ou de chiffre d'affaires, montages juridiques complexes avec utilisation de paradis fiscaux, de sociétés écrans, de faux documents, de doubles comptabilités, etc.).

Parfois, qualifiée de « sport national », elle fait l'objet d'une tolérance à l'inverse d'autres formes de délinquance pourtant socialement moins graves. En matière de criminalité financière, ne parlez pas de « délinquance astucieuse » ? Évaluée autour de 80 milliards (l'impôt sur le revenu rapporte 72 milliards et celui sur le bénéfice des sociétés 32 milliards), elle ampute d'autant les moyens de financement des services publics ou des prestations sociales. ■

80 milliards

Tranches, taux et quotients

Le barème d'imposition peut être modifié par la loi de finances annuelle votée à l'Assemblée. L'année 2015 a vu la suppression de la tranche à 5,5 % et par conséquent le passage de 6 à 5 tranches : ainsi, si vous gagnez jusqu'à 9 690 euros par an, vous êtes non-imposable.

Attention à la différence entre taux marginal et taux moyen d'imposition !

La fable selon laquelle l'État taxe les contribuables les plus fortunés à hauteur de 45 % est infondée : seule la partie de leurs revenus qui dépasse 151 957 euros peut être imposée à cette hauteur (le fameux taux marginal), le reste suivant le taux des tranches inférieures. Le taux moyen est calculé en divisant le montant de l'impôt par celui du revenu imposable. Les personnes mariées ou pacsées bénéficient du quotient marital, et celles qui ont des enfants à charge du quotient familial (parts variables selon le nombre). Le revenu imposable est alors divisé par le nombre de parts avant de se voir appliquer le barème pour calculer le montant de l'impôt par part. Les effets produits ne sont pas plafonnés pour le quotient marital. ■

5 tranches



Document

Cette note de la fondation Copernic présente des propositions pour faire de l'impôt un véritable outil de correction des inégalités.

Définition

Évasion fiscale : il s'agit d'utiliser au mieux les dispositions légales existantes, dans le but d'atténuer l'impôt dû. On parle également d'« optimisation fiscale ». Elle revient souvent à déplacer un patrimoine ou une activité dans un autre pays en jouant sur la différence de législation entre États.

Nouveau barème d'imposition



Démographie

La France en perte de vitesse

L'Insee a publié, en janvier, un bilan démographique en demi-teinte. La population continue d'augmenter entre 2014 et 2015 (+ 247 000 pour un total de 66,6 millions) grâce à un solde naturel (les naissances moins les décès) largement positif (+ 200 000) et un solde migratoire de + 47 000. Ce solde naturel a toutefois connu une diminution notable (- 22,8 % en un an) : moins de naissances (- 20 000, 791 000 au total) et plus de décès (+ 40 000, 599 000 au total). Ce niveau de décès, inconnu depuis la guerre, s'explique surtout par le vieillissement de la population. Conséquence : l'espérance de vie à la naissance en 2016 est, pour la première fois depuis 1969, en diminution chez les hommes (- 0,3 an, 78,9 ans au total) comme chez les femmes (- 0,4 an, 85 ans au total).

Actes racistes

En hausse de 22 % en 2015

La « délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » a recensé pour 2015 les faits déclarés (plaintes et mains courantes) d'actes et menaces racistes, antisémites et islamophobes. Elle enregistre, pour les seuls faits déclarés, une hausse globale de + 22 % avec 2 032 actes et menaces en 2015 contre 1 662 en 2014 avec + 26 % pour les menaces et + 9,3 % pour les actes. Les actes antisémites sont à un niveau très élevé (806 actes et menaces, niveau dépassé seulement quatre fois depuis 2000). Les actes islamophobes ont triplé en 2015, avec 429 actes et menaces contre 133 en 2014. C'est le chiffre le plus élevé depuis que ces statistiques sont relevées (2012). Une forte augmentation des actes et des menaces a été observée aux mois de janvier et de novembre 2015.

Familles

Contraintes à la périphérie

Selon l'Insee, les familles françaises avec un ou plusieurs enfants représentaient, en 2012, 28 % des ménages en moyenne nationale. Cette proportion atteint 34 % dans les périphéries des 200 grandes aires urbaines. Elle n'est que de 31 % dans les proches banlieues et de 22 % en centre-ville. L'Insee remarque que la périphérie des grandes agglomérations concentre « une part importante de logements de grande taille à des prix accessibles, tout en restant à proximité des emplois ».

FAIBLE CROISSANCE MONDIALE, CRISE FINANCIÈRE...

Les nuages noirs s'accumulent

Une prévision de croissance mondiale sous la barre des 3 % qui est continuellement revue à la baisse, une déflation dans les pays capitalistes développés qui s'inscrit dans la durée et une crise financière qui risque à chaque instant de faire vasciller le système bancaire internationale... Dans ce contexte, l'économie française peut-elle connaître une embellie ?

Suivant la dernière Note de conjoncture de l'INSEE datée du 17 mars, l'économie française bénéficierait d'une croissance de 0,4 % par trimestre et d'une baisse du chômage en juin de moins 0,1 % grâce à la reprise, constatée, des créations d'emploi. Cette croissance serait tirée par les exportations vers les autres pays de l'Union européenne et plus spécifiquement de la zone euro, par la grâce d'une compétitivité retrouvée. Autrement dit, la baisse du coût du travail sera plus importante en France que chez les partenaires européens. S'agit-il là de la fonction du projet de loi sur le travail ? La baisse des cotisations sociales des entreprises et les aides diverses gouvernementales – CICE, Pacte de responsabilité – se traduisent par des attaques répétées de la protection sociale. Elles ont permis d'augmenter les profits des entreprises sans augmenter significativement les investissements.

Cette prévision de croissance, pourtant, est un peu surprenante. L'environnement international, reconnaît l'INSEE, est et sera marqué par la baisse de la croissance mondiale via la récession qui sévit dans la plupart des pays émergents et la crise profonde, de surproduction, qui secoue l'économie chinoise. L'institut continue d'insister sur la baisse des prix du pétrole qui pousserait la consommation des ménages à la hausse, sans voir que cette même baisse provoque des effets négatifs sur l'ensemble des pays exportateurs de pétrole d'un côté, et alimente la crise financière de l'autre.

Crise financière continue

C'est la grande oubliée de cette note. La crise financière qui bat son plein est limitée par les interventions de la BCE et, plus globalement, de toutes les banques centrales. Le 10 mars, Mario Draghi a annoncé un renforcement des mesures précédentes. Le taux directeur principal est passé de 0,05 % à 0 %, permettant aux banques de bénéficier d'un refinancement gratuit. Le « Quantitative Easing » (Q/E), soit la création monétaire, est passé de 60 à 80 milliards par mois avec un élargissement des achats de titres, plus seulement des obligations d'État mais aussi celles des grandes entreprises – une nouveauté à ce niveau. Conséquence immédiate, les levées de dettes d'entreprise

battent leur record hebdomadaire, comme le titrent *Les Échos* du 17 mars. La BCE est en train de tirer ses dernières cartouches. Ses décisions restent, pour l'essentiel, toujours confinées au secteur financier sans qu'elles aient un effet sur l'investissement et la consommation des ménages. Pour ce faire, la BCE devrait financer directement des grands travaux d'infrastructure pour répondre, notamment, à l'urgence de la crise économique et des mutations climatiques. Dans le même temps, l'inflation augmenterait, faisant reculer la déflation. Cette baisse des prix, indicateur de la crise, est aussi prévue par l'INSEE.

Politique monétaire volontariste

Les marchés financiers ont été rassurés, dans un premier temps, par l'importance de ces mesures. Ils restent dominés par l'incertitude et le risque d'une explosion. Une des preuves : le seul indicateur reconnu par les opérateurs financiers pour prévoir la hausse ou la baisse des cours de la bourse est le cours du pétrole. C'est irrationnel. Le décalage entre une croissance faible et une hausse des cours ne peut donc pas durer. Les indices ne manquent pas. Augmentation des cours de l'or, difficulté des banques d'investissement incapables de répondre à des taux d'intérêt très bas



qui restreignent leur bénéfice, le yo-yo du dollar causé par la politique monétaire hésitante de la Fed et, le dernier mais non le moindre, l'absence totale de construction d'un futur par les gouvernants. La seule politique monétaire n'arrêtera pas la marche de la crise financière et de la récession profonde qui s'annonce. Cette fois, les grandes banques pourraient disparaître... ■

Nicolas Bénéès

Hors sujet

Dans le prolongement du rapport Combrexelle, conformément aux désirs du Medef et aux injonctions européennes de réformes structurelles, la loi travail pour « *de nouvelles protections pour les entreprises et les salariés* » projette un ensemble de dispositions qui constituent de graves reculs pour les salariés du privé mais aussi pour les agents publics.

On nous ressasse que le code du travail serait trop volumineux, trop complexe et surtout trop contraignant pour les employeurs, et qu'il doit être simplifié... Le CDI, trop protecteur, dissuaderait les embauches et maintiendrait les jeunes et les moins qualifiés dans les statuts les plus précaires. Il faudrait donc faciliter le licenciement pour permettre les embauches (*sic*) et finalement précariser tout le monde pour faire reculer les inégalités entre salariés. Cette fable fait encore recette dans les médias. Pourtant, le droit du licenciement a été déjà largement assoupli à plusieurs reprises depuis 1986 (suppression de l'autorisation administrative de licenciement) sans que cela n'entraîne les créations d'emplois promises par le CNPF devenu en 1998 le MEDEF. Il est en outre reconnu – même par l'OCDE – qu'un faible niveau de chômage n'est pas corrélé aux marchés du travail les plus flexibles.

Des reculs dans tous les domaines...

Le droit du travail serait aussi trop contraignant du côté de la médecine du travail, des salaires et du temps de travail, et il faudrait donc, notamment et parallèlement à la flexibilité de l'emploi, assouplir le travail dans l'entreprise en donnant – entre autres – moins de valeur et de force aux dispositions du contrat de travail qui pourrait être modifié unilatéralement, si l'entreprise a des « motifs sérieux » pour le faire... Par ailleurs, les accords dérogatoires à la loi ou à la convention collective en défaveur des salariés pourraient devenir plus faciles et fréquents, pour protéger l'emploi, nous dit-on, mais on a vu ce que cela pouvait donner chez Smart. Enfin, le temps de travail hebdomadaire moyen pourrait être calculé sur plusieurs années... afin de limiter le paiement en heures supplémentaires ou la « compensation ». On pourrait presque croire que l'asymétrie qui caractérise le rapport salarial désavantagerait employeurs et propriétaires des entreprises... alors que l'histoire montre que c'est bien pour protéger les salariés contre les effets de la subordination que le droit du travail s'est développé.

Des droits précieux, durement acquis et à développer

Avec la Révolution Française, le travail est devenu l'objet d'un contrat de louage d'ouvrage ou de service, fondé sur une fiction : l'égalité des contractants. Mais avec l'industrialisation et l'avènement du tra-



© Unckesam / Fotolia.com

vail salarié subordonné, au fil des mobilisations et des catastrophes, une législation protégeant les travailleurs s'est développée.

Cette protection a pris plusieurs chemins. Suite au rapport Villermé, une première loi a permis en 1841 de limiter le temps de travail des enfants (8 heures par jour pour les moins de 12 ans). Suivra le temps de travail des femmes et leur interdiction au travail de nuit dans l'industrie (1892). Progressivement, la réduction du temps de travail s'est détachée des questions de santé publique et a intégré les temps de repos et de loisir (1936), et la nécessité de partager le travail pour éviter le chômage (8 heures par jour sur six jours en 1919, 35 heures en 2000). Parallèlement, l'hygiène et la sécurité, puis les accidents du travail ont aussi été cadrés par des lois (1893 et 1898) et, par la suite, des dates importantes (1936, 1946, 1968) ont marqué le développement de nouveaux droits (liberté et représentation syndicale, salaires, santé, sécurité et conditions de travail...).

Mais à partir des années 1970-1980, les évolutions ont été plus ambiguës. Le contexte économique et géopolitique a favorisé le développement de l'idéologie libérale, et la précarité a été étendue, avec une régression des droits. Depuis, les acquis sont rares et aujourd'hui, c'est bien pour renverser cette tendance qu'il faut amplifier la mobilisation contre le projet de loi El Khomri. ■ **Hervé Moreau**

Mal-logement

Les chiffres

Le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre dénonce une « aggravation » pour les classes populaires des difficultés de logement. 900 000 personnes sont privées de logement, dont 141 500 sans domicile et 85 000 en habitations de fortune. 2,9 millions vivent dans des conditions de logement « très difficiles » (privation de confort, surpeuplement). 204 000 ne disposent ni d'eau courante, ni de sanitaires. Les 10 % des ménages les plus pauvres ont un revenu mensuel moyen de 678 €, le logement leur coûte 379 € en moyenne par mois, ne laissant que 299 € pour tout le reste. 33 % des enfants vivant dans des logements précaires présentent des troubles respiratoires contre 7 % pour les autres enfants.

450 000 personnes sont revenues vivre au domicile parental en 2013, suite à une dégradation de leur situation personnelle.

Internautes

3,2 milliards

Facebook publie une étude sur « l'état de la connectivité » selon laquelle 200 millions de personnes supplémentaires ont accédé à internet en 2015, portant le nombre total d'internautes à 3,5 milliards dans le monde, grâce à « *des contenus plus abordables et à une augmentation des revenus mondiaux* ». Facebook, dont les intérêts financiers en la matière sont évidents, déplore que 4,5 milliards de personnes dans le monde ne puissent toujours pas accéder à Internet et aux opportunités économiques qu'il représente. L'étude souligne qu'améliorer l'accès à Internet est « *un défi majeur, qui va demander la coopération de nombreuses parties à travers de l'innovation et de l'investissement* ».

E-commerce

7 % des ventes

Les ventes sur Internet ont grimpé de + 14,3 % en 2015 à 64,9 Mds €, dont 12,8 Mds € pour la seule période de Noël. Selon Médiamétrie, cette croissance s'accompagne d'une banalisation progressive des cyberachats : les 36,3 millions de cyberacheteurs français (+ 2,3 millions en un an) opèrent en moyenne 22,9 transactions (+ 2,7) par an et par acheteur pour un panier de 78 €, en baisse de - 4,5 %. Peu à peu, l'e-commerce gagne les produits du quotidien, produits alimentaires et vêtements notamment. Cependant, malgré sa spectaculaire croissance, au regard de la stabilité des ventes de détail en France en 2015 (- 0,3 %), l'e-commerce ne capte encore que 7 % du total des ventes (10 % aux États-Unis).

Montée des océans

Accélération alarmante

L'Académie américaine des sciences souligne que, de 1900 à l'an 2000, les océans et les mers ont monté d'environ 14 centimètres sous l'effet de la fonte des glaces, notamment dans l'Arctique, soit plus, en un siècle, que pendant les trente siècles précédents ! Cette tendance, qui s'est considérablement accélérée au *xx^e* siècle, pourrait, si le monde restait toujours aussi dépendant des énergies fossiles, se traduire par une hausse comprise entre 0,5 et 1,3 mètre d'ici à 2100. L'OCDE a estimé à 750 Mds € les dégâts que les inondations pourraient causer aux 136 plus grandes villes côtières d'ici à 2050. Dans le cas contraire, où les engagements de la COP21 seraient tenus, l'élévation des océans pourrait se limiter à une progression plus acceptable de 24 à 60 cm.

Schengen

10 Mds € en jeu

Alors que le débat sur la pérennité de l'espace Schengen faisait rage, France Stratégie a apporté sa contribution en chiffrant, en février, ce que serait, pour la France, le coût d'un rétablissement général des contrôles aux frontières. À court terme, les plus touchés seraient les touristes, les travailleurs frontaliers et le trafic routier de marchandises. Le coût direct pour la France serait de 1 à 2 Mds € (50 % pour la baisse de la fréquentation touristique, 38 % pour l'impact sur les travailleurs frontaliers et 12 % pour les freins au transport de marchandises). À plus long terme, les contrôles permanents seraient équivalents à une taxe de 3 % sur le commerce entre pays de la zone, lequel diminuerait structurellement de 10 % à 20 %. Cela se traduirait, pour la France, par une perte de 0,5 point de PIB, soit 10 Mds €.

2015

La plus chaude

Si, pour la France, l'année 2015 a été la troisième plus chaude depuis 1880, au niveau global le bilan est encore plus alarmant. Pour l'ensemble de la planète, la température moyenne sur les terres et les océans s'est située, en 2015, à 0,9 °C au-dessus de la moyenne du *xx^e* siècle, soit la plus élevée dans les annales qui remontent à 1880. Le précédent record, établi en 2014, a été battu de 0,16 °C. Décembre a également été le mois le plus chaud jamais enregistré depuis 136 ans. Sur les douze mois de l'année 2015, dix ont battu des records de température individuels. Les spécialistes soulignent cependant le rôle joué, à côté du réchauffement climatique global, par le courant chaud « El Niño ».

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Une imposture

L'impôt sur le revenu sera prélevé à la source à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modalités concrètes seront précisées en juin mais la mesure pose de multiples problèmes. Elle occulte surtout la nécessité de mener une réforme fiscale de grande ampleur pour construire une société plus juste.

Le ministre des Finances a confirmé le 16 mars que les employeurs assureraient le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) à partir du 1^{er} janvier 2018. Il a annoncé que le système serait « *le plus simple possible* » pour les employeurs car leur cœur de métier n'est pas de collecter les prélèvements obligatoires, même s'ils ont déjà l'habitude de prélever les cotisations sociales et la CSG. Mais ces prélèvements sont individualisés, alors que l'impôt sur le revenu est progressif et familiarisé.

Une externalisation problématique du recouvrement de l'impôt...

La retenue à la source (RAS) expose donc davantage la vie privée des salariés à leur employeur. Le ministre prétend que l'administration fiscale, unique interlocuteur des contribuables, ne transmettra à l'employeur que le taux d'imposition calculé sur la base des revenus déclarés l'année précédente et que ce taux ne donnera pas d'indications précises sur la situation fiscale du salarié (« *pour un même taux d'imposition, des situations différentes peuvent se retrouver* »). Mais l'employeur risque malgré tout de réorienter sa politique salariale à la lumière des taux d'imposition dont il aura connaissance. En cas d'inégalités fortes de revenus au sein du couple, celui qui gagne beaucoup moins que l'autre (souvent la femme) sera pénalisé par l'application à ses revenus du taux du couple calculé sur la totalité des revenus.

... qui facilite les fraudes

Si l'employeur prélève l'impôt sur le revenu dû par chacun de ses salariés, il assure une fonction régaliennne de l'État. Mais aucun délai pour le transfert à l'État des sommes collectées n'a été précisé à ce jour (il est d'au moins 3 semaines en Italie ou en Allemagne). Au-delà de l'avance de trésorerie que ce délai procure aux entreprises, il y a un risque de fraude, comme pour la TVA, et certains employeurs pourraient ne pas reverser l'intégralité des sommes prélevées.

Pas de meilleur consentement à l'impôt

Autre argument du gouvernement, le paiement de l'impôt « *en temps réel* » évitera aux contribuables d'être pénalisés en cas de changement de situation. C'est faux car le montant du prélèvement ne pourra pas être immédiatement modifié en cas de baisse des revenus. La déclaration annuelle en fin d'année civile reste nécessaire pour justifier d'éventuelles régularisations.

Chaque année, 30 à 40 % des contribuables voient leur revenu baisser (retraite, chômage, divorce...). Jusqu'ici, l'administration fiscale permettait au contribuable de moduler ses acomptes (qu'il ait opté pour le paiement par tiers ou le prélèvement mensuel). Qu'en sera-t-il en 2018 ?



© Olivier Teyssaud

L'impôt sur le revenu ne sera qu'une ligne de plus sur la fiche de paie. Cela peut donc affaiblir le civisme fiscal puisque l'impôt prélevé à la source n'apparaîtra plus sur les comptes bancaires. En outre, les contribuables en difficulté ne pourront plus négocier des délais ou plans de règlement avec les employeurs tiers-payeurs alors qu'ils pouvaient le faire auprès de la DGFIP⁽¹⁾.

Une année blanche en 2017 pour qui ?

Pour éviter aux contribuables de payer en 2018 leur impôt à la fois sur les revenus de 2017 (ancien système) et sur les revenus de 2018 (RAS), le gouvernement a décidé que 2017 serait une année blanche pour les comptes de l'État : un manque à gagner d'environ 75 milliards d'euros qui augmentera d'autant la dette publique.

Quant aux indépendants, ils risquent de pratiquer l'optimisation fiscale en logeant certains revenus (plus-values, bénéfices anticipés...) sur l'année d'exonération (2017) plutôt que sur l'année de taxation (2018). Certaines dépenses déductibles fiscalement (travaux de rénovation...) risquent aussi d'être reportées d'un an, ce qui aura des conséquences sur l'économie réelle et les emplois. Est-ce un alibi pour préparer une autre politique fiscale ? Alors qu'aucun gain de trésorerie n'est attendu pour un impôt déjà recouvré à 99 %, la RAS détourne l'opinion publique de la nécessité de mener une réforme d'ampleur pour rendre la fiscalité plus juste, efficace et solidaire. Elle ouvre aussi la voie à une fusion de l'IR et de la CSG à laquelle le SNES et la FSU continuent de s'opposer. ■

Monique Daune

(1) Direction générale des finances publiques

DOSSIER

Vie scolaire et citoyenneté

Une citoyenneté en construction



Dossier coordonné par Thierry Pétrault et Valérie Sipahimalani. Réalisé par Valérie Héraud, Olivier Raluy, Philippe Guigand, Olivier Lelarge, Jean-Marc Barbazange, Pascale Balestrat, Clarisse Macé

Multiforme, la vie scolaire des élèves est à la croisée du pédagogique et de l'éducatif, elle organise le temps et les espaces scolaires. Les règles qui l'a structure entraînent pour les élèves des obligations et leur confèrent des droits. Moment privilégié de socialisation, elle est un sas vers l'intégration sociale.

Trop négligée des préoccupations institutionnelles, elle concentre des occasions multiples de civilité, d'apprentissage des valeurs civiques, de solidarité, de responsabilité et d'autonomie. Ses normes, souvent révélatrices de tensions, s'éloignent du vécu quotidien des adolescents. Essentiel et toujours renouvelé, l'acte éducatif consiste alors à expliciter les règles, les exigences de la vie collective et scolaire, et donc l'engagement vis-à-vis de soi et des autres qu'elles impliquent. Dans une société gagnée par l'individualisme, l'école a une place toute particulière, celle de donner du sens grâce aux savoirs et à la réflexion mais aussi grâce à l'expérience sociale qu'elle produit. La question de la jeunesse et de sa place dans la société s'y inscrit aussi. Les problématiques de vie scolaire devraient mieux s'incarner dans une ambition nationale et territoriale et trouver les moyens nécessaires à sa revitalisation et à l'accompagnement des personnels car tous y jouent un rôle, les CPE et les AED particulièrement. Le renforcement des équipes, l'amélioration des possibilités de concertation sur les questions éducatives permettent des remobilisations scolaires pour les élèves dont la qualité de vie dans les établissements peut être aussi un des moteurs de réussite.

Petite histoire de la vie scolaire

De l'éducation nouvelle à la politique éducative

Le plan Langevin-Wallon de 1947, qui porte des objectifs de démocratisation scolaire, souligne que la « vie scolaire » est un support de l'éducation morale et civique. Il fait du « milieu scolaire » – dans sa globalité – une source d'influence éducative.

Cette conception, issue des idées de l'Éducation nouvelle (années 1920), incite les membres de la communauté éducative à adopter plus de libertés afin de conduire les élèves vers l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Elle est alors associée au statut d'interne, souvent une majorité des élèves, dont il convient que les temps de loisirs aient eux aussi une dimension éducative. L'incitation est portée au plus haut niveau par Gustave Monot⁽¹⁾, directeur de cabinet du ministre, et de nombreux inspecteurs généraux acquis aux méthodes de l'éducation active (CEMEA). Au fil du temps cette notion de milieu scolaire évolue.

Elle suscite très tôt l'adhésion d'une partie des surveillants généraux et conduit en 1965 à la création d'une inspection « établissements et vie scolaire⁽²⁾ », qui anticipe la nécessaire transformation des relations jeunes/adultes au sein des établissements.

Massification et vie scolaire

À la suite de 1968, l'idée d'une place plus grande pour l'élève (et sa famille) dans l'établissement et la création des conseillers (principaux) d'éducation confirment cette orientation qui intègre le processus de massification (limité mais à l'œuvre dès ce moment dans le premier cycle).

La vie scolaire est un moyen d'action éducative et de formation de la personnalité. Cette vocation lui est assignée en 1982 par la circulaire de Maurice Vergnaud directeur des lycées et collèges : « La vie scolaire prend pour objectifs de... :

- a) créer des conditions facilitatrices de l'enseignement par l'instauration d'un climat propice à l'étude, par une meilleure organisation du temps, de l'espace scolaire, par un meilleur fonctionnement des structures... ;
- b) motiver les élèves sur des activités qui les mobilisent afin que cette motivation rejaillisse sur les enseignements... ;
- c) favoriser l'épanouissement des élèves [...] par l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation ».

Un facteur de réussite

Peu appliquée à cette époque de par l'absence de CPE dans deux collèges sur trois, cette circulaire tarde à être prise en compte alors qu'elle n'écarte aucun domaine favorisant la réussite de l'élève. Elle assigne encore aujourd'hui un contenu passionnant à des



La vie scolaire est un moyen d'action éducative et de formation de la personnalité

actions spécifiques et communes CPE - professeurs, pour une éducation à la citoyenneté et une politique éducative plus ambitieuse dans les établissements. ■

(1) G. Monot, *Une certaine idée de l'école*, Ciep, 2008.

(2) Le SNES-FSU revendique que les CPE aient accès à ce corps d'inspection.

La vie scolaire, ce « champ vaste et peu délimité »⁽¹⁾

Espace, lieu de passage, un raccourci de ce qui n'est « pas » de l'enseignement, réduction fonctionnelle à un « service »... La polysémie de la vie scolaire en fragilise la définition. La circulaire de missions des CPE, de 1982 à la plus récente du 10 août 2015, est explicite : « L'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la vie scolaire qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel », la notion de réussite scolaire y étant ajoutée en 2015.

Un carrefour éducatif

L'établissement est aussi lieu de vie et de socialisation. La vie scolaire est à ce carrefour, un lieu de rencontre éducative qui implique le travail en équipe, un cadre et des règles (le règlement intérieur) mais plus

subjectivement, un « climat » qui permet aux uns et aux autres de se parler, de se respecter et de se comprendre, et surtout, d'apprendre.

Du contrôle au suivi

L'histoire de la vie scolaire est liée à celle de la démocratisation. Les surveillants généraux, assignés au contrôle de conformité des élèves à un modèle scolaire intangible qui fonde la sanction, se transforment dans les années 1970 en CPE tournés vers l'élève et son suivi, qui l'accompagnent dans la temporalité, contribuent à sa connaissance et à son évaluation comme, le cas échéant, à sa sanction.

(1) Citation extraite d'un rapport de l'IG de 1983 in *Le conseiller principal d'éducation*, 2^e édition, Berger Levrault.

Mouvements lycéens et mesures pour la démocratie lycéenne

- 1990 : malaise lycéens → 1991 : droits lycéens
- 1995 : manifestation contre le CIP → création du CNVL
- 1998 : manifestation anti-Allègre → création du CVL

7 854 établissements publics du second degré

► 4 334 951 élèves ► 184 812 classes

Taille des établissements :

- ≥ 500 collégiens : 54 % ;
- ≥ 900 lycéens : 30 % ;
- ≥ 300 lycéens professionnels : 46 % (avec internat souvent)

Date de leur construction

- 38 % avant 1970
- 33 % entre 1970 et 1989
- 29 % depuis 1990

Apprentissage de la représentation citoyenne

Un exercice difficile dans des instances peu adaptées

Instauré après 1968, le rôle des délégués de classe est désormais reconnu, installant des pratiques d'écoute et de parole moins intimidantes, notamment dans les conseils de classe.

Une vraie formation des délégués reste cependant indispensable pour les préparer aux enjeux et à l'exercice de la représentation, même s'ils déplorent souvent le peu d'effet de leurs remarques et la difficulté à aborder les situations de conflit.

L'assemblée des délégués de classe et d'internat est peu réunie. Si elle élit en son sein les délégués élèves au CA, les échanges entre élus et délégués de classe n'existent pas assez alors qu'ils pourraient éclairer les choix du CA, notamment sur le règlement intérieur, le temps scolaire ou les projets d'aménagement. Les heures de vie de classe, peu utilisées à l'initiative des élèves eux-mêmes, sont rarement inscrites à l'emploi du temps, trop souvent vécues comme une « heure en plus ». Elles sont un outil de régulation et un espace de dialogue sur des thématiques ouvertes (santé, citoyenneté, discriminations, vie affective, orientation...).

La reconnaissance de l'investissement de leurs divers animateurs (enseignants, CPE, personnels médico-sociaux, CO-Psy, AED...) grâce à une enveloppe dédiée les rendrait plus dynamiques.

Des droits acquis

Les mouvements lycéens des années 1990 avaient abouti à la création de Conseils de la vie lycéenne, instances de dialogue à parité élèves/personnels et parents volontaires et élèves élus pour deux ans au suffrage universel direct. Leur large champ de compétences, dans le domaine de la vie pédagogique et quotidienne, est encadré par son caractère consultatif, préparatoire aux choix du CA. Peu réunis en plénier, leur autonomie donnée par la nomination d'un vice-président élève reste à être mieux développée. Après un premier réajustement en 2010, un éphémère « ministère de la Réussite éducative » a été chargé en 2013 d'un acte II de la vie lycéenne face à un réel « manque de souffle de la démocratie lycéenne ».

Si bien des constats ont été partagés quant aux difficultés des CVL, la relance se fait attendre autrement que sous forme de

De l'école élémentaire à la Terminale : le parcours citoyen

Le parcours citoyen participe de la mobilisation post-attentats de l'École pour les valeurs de la République. Il contribue au domaine 3 du socle « la formation de la personne et du citoyen ». Il intègre l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, l'organisation de débats en classe et la préparation à la journée Défense et Citoyenneté.

Il devrait faire l'objet d'une évaluation à la fin de la scolarité obligatoire bien qu'aucun texte officiel ne l'organise encore. Un item du nouveau bulletin scolaire est dédié à l'appréciation des trois parcours⁰ et le nouveau DNB prévoit la possibilité d'une évaluation orale parmi les trois épreuves obligatoires. Le SNES-FSU affirme la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et civiques et d'en donner les moyens aux établissements. Pour autant la reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne passe pas par une validation scolaire, *a fortiori* s'il s'agit de prendre en compte les engagements pris hors de l'école, au risque d'altérer leur sincérité et la liberté civique, valeur première de l'engagement. Ainsi, le livret citoyen, recensant les temps ou les formes d'engagements avec obligation de validation jusqu'à l'âge de 25 ans, commence à prendre corps. Les futurs usages de cette « traçabilité citoyenne » ne manquent pourtant pas d'interroger.

(1) Parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, et parcours avenir.

« semaines de l'engagement » ou « d'injonctions récurrentes à faire » signifiées aux EPLE sans moyens supplémentaires.

Améliorer les fonctionnements

Plutôt que de tout renvoyer au local, précisément une des causes de difficulté, il faudrait mieux interroger les fonctionnements, poser la question du temps et des espaces scolaires, ne pas éluder celle des moyens

budgétaires et humains ou du nombre d'élèves dans la classe pour valoriser l'oral. De même l'articulation entre délégués de classe, CVL et CA (modalités d'élection, rôle de l'AG des délégués, liens entre les instances) doit sans doute être repensée pour mieux prendre en compte le quotidien des élèves. Il convient aussi de réfléchir à des formes de reconnaissance de l'engagement, trop chargé de biais sociaux, à la fois décon-

nectée de l'évaluation scolaire et plus collective dans des établissements où un certain autoritarisme est aux antipodes de fonctionnements démocratiques. ■

Préparer aux enjeux et à l'exercice de la représentation



© Olivier Teyraud

Climat scolaire

POURCENTAGE D'INCIDENTS GRAVES POUR 1 000 ÉLÈVES					
	Collège	LP	LGT	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens
2007-2008	13	15	4	81 %	15 %
2013-2014	14	25	4,5	79 %	9 %

Source : Repères et statistiques

Absentéisme

- Moyenne nationale : 4 %.
- Variation de 2,1 % en septembre à 5,1 % en avril (2,8 % en collège, 4,6 % en lycée, 11,5 % en LP).
- Un quart des établissements ont moins de 0,3 %, un quart ont plus de 1,4 % et 1/10 ont plus de 12,8 %.

Complémentarité du travail éducatif

Des équipes mobilisées

Pédagogiques, éducatives ou de vie scolaire, les équipes, quelles que soient leurs dimensions et attributions « concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale et de leur faire partager les valeurs de la République ».



© Olivier Teyraud

Ce vaste programme est celui de la loi de refondation. Il renvoie à une prise en compte plus globale et individualisée des élèves par les regards croisés et qualifiés d'équipes pluriprofessionnelles.

Le système éducatif français, souvent décrit comme une exception, permet cette prise en charge des élèves par différents personnels, enseignants, CPE, AED, CO-Psy, personnels sociaux et de santé. Ils participent à mieux cerner et à répondre à leurs difficultés, individuelles et collectives. Ils veillent à favoriser leur entrée dans les apprentissages et leur adhésion réfléchie à la règle. Ils participent, dans le cadre de leurs missions respectives, à

permettre à chaque élève de développer sa propre culture, sa citoyenneté éclairée, son insertion professionnelle et sociale. Pour autant, selon les conceptions éducatives en jeu, des tensions restent vives : obéissance/esprit critique, créativité/rigueur, effort/énergie à s'économiser, capacité d'expression/discipline de classe⁽¹⁾...

Un modèle scolaire mis à mal

Le public scolaire connaît des transformations considérables : une sociabilité adolescente libérée des contrôles par les technologies nouvelles, des tensions entre les valeurs scolaires et sociétales, entre la culture scolaire et

Le travail en complémentarité des équipes pluriprofessionnelles prend tout son sens

celle, très éclectique, véhiculée par des supports de plus en plus divers. S'y ajoutent les difficultés sociales et de fortes hypothèques sur une insertion professionnelle réussie à l'issue de la scolarité... La place des familles dans une école qui cherche de plus en plus à les impliquer est, elle aussi, source de tensions.

Cohérence éducative

Le travail en complémentarité des équipes pluriprofessionnelles prend tout son sens en permettant de mieux cerner les besoins et les enjeux scolaires pour les élèves et leur famille, dans toute leur diversité, en se coordonnant entre professionnels pour affirmer dans la cohérence des attentes et des règles éducatives mieux explicitées et plus justes. Pour cela, il faut du temps de concertation, des équipes complètes ayant les moyens de fonctionner, des occasions de poser les problèmes éducatifs au côté des problèmes pédagogiques dans un suivi partagé des élèves. ■

(1) Anne Barrère, *L'éducation buissonnière*, Armand Colin, 2011.

Vous avez dit équipes ?

- ▶ **Équipe pédagogique** : les professeurs d'une même classe auxquels est associé le ou la CPE en charge de la classe.
- ▶ **Équipe éducative** : les professeurs de la classe et les autres personnels d'éducation, d'orientation, sociaux, de santé et de direction.
- ▶ **Équipe de vie scolaire** : le ou les CPE et les AED auxquels peuvent être associés d'autres intervenants dans le champ de la vie scolaire (CUI, service civique...).
- ▶ **Politique éducative** : complémentaire au volet pédagogique du projet d'établissement, « elle doit permettre aux élèves de s'approprier les règles de vie collective, de se préparer à exercer leur citoyenneté, de se comporter de manière plus autonome et de prendre des initiatives, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle » (circulaire de missions des CPE du 10/08/2015).

Conseiller principal d'éducation (CPE)

Éducation ou management

Les années 2007-2012 ont été marquées, dans la fonction publique, dans l'éducation et pour les CPE en particulier, par une forte poussée de fièvre managériale. Symptôme de cette poussée, le protocole d'inspection des CPE de 2010 donnait une assez bonne vision des signes de cette maladie : CPE chef de service, culture du chiffre et des indicateurs, vie scolaire réduite à un service, pilotage, tout un vocabulaire... Au-delà des mots, il postulait un changement de positionnement et de pratiques en profondeur. Il venait heurter toute l'histoire de la construction de l'identité professionnelle des CPE, fondée sur le suivi et le contact direct et quotidien avec les élèves et leur famille, loin du « manager en éducation » prôné dans certaines ESPE.

Lors des discussions sur la circulaire de missions en 2014, le travail syndical du SNES-FSU a permis de repositionner le métier dans sa dimension

éducative fondamentale. Parler enfin plus des élèves que des procédures, du sens du travail avec les enseignants que des statistiques.

Moyens et sens de l'action

La différence entre éducation et management peut aussi s'illustrer à travers des relations avec les AED. Leur recrutement local, la préférence donnée parfois à des non-étudiants, sans décharge horaire, la posture de chef de service tenté d'optimiser « ses » moyens montre des limites quand favoriser l'emploi d'AED étudiant peut constituer au contraire un plus. Au-delà des difficultés de suivi des élèves, de l'insuffisance des moyens en AED et de la difficulté pour les établissements ruraux de trouver des étudiants, c'est bien une posture très différente qui est envisagée, qui peut très vite faire oublier le sens même de l'action des équipes de vie scolaire. L'école et nos métiers méritent mieux. ■

L'accueil des élèves

L'établissement, lieu de vie et de socialisation

Alors que la notion de climat scolaire est très prégnante dans la réflexion éducative du ministère, le cadre de vie dans lequel évoluent les élèves est encore trop rarement questionné. Propriétaires des locaux depuis la décentralisation de 1983, les collectivités territoriales ont en charge la construction et l'entretien des collèges et lycées. Parallèlement, le poids relatif des demi-pensionnaires et internes ne cesse de s'accroître au sein de la population scolaire.

Désormais, plus de sept élèves sur dix sont ainsi hébergés à la demi-pension et à l'internat. Si les contraintes de l'emploi du temps sont fortes mais modifiables, la vie scolaire des élèves s'inscrit aussi dans celles, plus intangibles, d'un cadre architectural parfois totalement inadapté. Il faut rechercher en permanence des équilibres entre aspirations aux libertés individuelles et contraintes du collectif. Les tensions autour de la demi-pension – mode d'accès, durée de l'attente, priorités – sont à cet égard emblématiques. Ainsi, minée par la journée scolaire en continu générée par des groupes classes aux emplois du temps morcelés, la pause méridienne a dû faire l'objet d'une préconisation de durée minimale dans la réforme du collège. Les conditions d'hébergement, bien plus que le « service annexe » évoqué dans le budget d'un EPLE, restent bien un enjeu de démocratisation de l'accès aux savoirs.

Qualité de vie et d'études

Si une large partie des élèves passe chaque jour de 8 à 10 heures dans leur établisse-

ment, la qualité de leur accueil dans les espaces de vie scolaire ne peut pas être détachée de la pédagogie. Salles de travail, lieux de vie, circulations, devraient ainsi être intégrés à une réflexion éducative globale alors qu'ils sont trop souvent soumis aux contraintes budgétaires du propriétaire. La fonction de socialisation des cadres de vie collective est indéniable et la qualité de la prise en charge des élèves « hors des cours » un puissant facteur d'intégration scolaire.

L'internat

Parmi ces « hauts lieux » de la vie scolaire, l'internat occupe une place singulière. S'il n'est plus qu'un lointain héritage du modèle napoléonien où l'enseignement est synonyme de rupture avec l'univers familial, l'internat doit conserver une double fonction, éducative et sociale. À condition que le jeune en soit partie prenante, la vie d'interne est à la fois vecteur de réussite scolaire et de renforcement d'estime de soi, à l'épreuve du regard des autres. Encore faut-il, là aussi, que les internats disposent de moyens maté-



L'internat occupe une place singulière de la vie scolaire

riels et de personnels assurant une qualité d'accueil et d'encadrement qui ne les réduise pas à une hôtellerie encadrée. ■

L'animation socio-éducative (FSE, MDL, clubs, ateliers...)

Une dynamique d'engagement pour les élèves

Que les élèves prennent part à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement d'activités culturelles, sportives, artistiques, de solidarité, de loisir et qu'ils s'exercent ainsi aux pratiques citoyennes et associatives, voilà l'enjeu. Mais cette démarche doit être impulsée et accompagnée.

L'individualisme des jeunes : une idée reçue ?

Près d'un jeune sur deux (Credoc) prêt à devenir bénévole dans une association. Fort intérêt des moins de 30 ans pour l'investissement dans la vie de la cité : **42 %** sont membres d'une association, **31 %** donnent même régulièrement de leur temps bénévole, **58 %** ont une relation d'entraide régulière avec leurs voisins. Plus rétifs aux formes d'engagements politiques conventionnels : **2 %** sont adhérents d'un syndicat, **2 %** d'un parti politique. Des formes d'expressions protestataires, individuelles, plus ponctuelles et non affiliées sont privilégiées, particulièrement par les plus diplômés : **42 %** ont signé une pétition en ligne ou ont participé à une manifestation sur les douze derniers mois (**35 %** chez les 30 ans ou plus).

Dans une société où se développe l'individualisme, le défi est de continuer à proposer des actions collectives, élaborées et mises en œuvre par des élèves volontaires. Le CPE avec l'équipe de vie scolaire et d'autres intervenants (enseignants, partenaires extérieurs) contribuent à cet apprentissage civique sans en faire une obligation ou une injonction morale. Aider les jeunes à prendre des initiatives et à se responsabiliser, est bien plus porteur de sens que tout discours. Les outils sont présents mais les moyens et l'appui de la hiérarchie souvent insuffisants.

Engagez-vous !

C'est en contribuant au développement de l'animation socio-éducative, souvent reléguée au dernier plan des missions des CPE et des politiques éducatives des établissements faute de temps, de moyens et de motivation collective, que l'engagement

volontaire de nos élèves dans des projets formateurs et éducatifs doit être favorisé. « L'engagement des jeunes : un acte volontaire mais soumis à des déterminismes sociaux. » ⁽¹⁾

Les motivations du bénévolat des jeunes diffèrent de celles du reste de la population. En 2010, 60 % citent l'épanouissement comme source de satisfaction dans l'engagement contre 48 % de l'ensemble et 36 % des retraités. 70 % des étudiants, c'est la tendance la plus forte, souhaitent mobiliser leurs compétences pour se rendre utile à la société.

Les cadres et les plus diplômés s'investissent plus que les autres : 45 % des jeunes ayant terminé leurs études à 22 ans au plus tôt s'investissent dans une association contre 24 % de ceux qui les ont achevées à 18 ans. ■

(1) Rapport France Stratégie, juin 2015.



Équipe de vie scolaire

Sortir de la précarité

Voilà treize ans, la suppression par le ministère des maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE) et leur remplacement par les assistants d'éducation (AED) a mis fin au recrutement rectoral d'étudiants-surveillants sur critères sociaux.

Censé répondre à un certain nombre de difficultés (postes non pourvus dans les établissements ruraux éloignés des centres universitaires, *turnover* important dans l'éducation prioritaire...), le recrutement local n'a fait que les accentuer, engendrant l'opacité et conduisant à une dépen-

Repenser en profondeur les missions d'accueil des élèves



dance exclusive au chef d'établissement dans le renouvellement des contrats. Substituant une logique de contrat à la protection du statut, il a instauré de fait une discontinuité et une concurrence entre établissements.

D'un contrat à l'autre

La précarité comme mode de gestion des personnels chargés de la surveillance dans les lycées et collèges n'a cessé de se renforcer. De nouveaux types de contrats se sont ainsi multipliés et parfois substitués aux AED : contrat Emploi de vie scolaire (EVS) remplacé par le Contrat unique d'insertion (CUI), Assistant pédagogique (AP), Assistant de prévention et de sécurité (APS), Auxiliaire de vie scolaire (AVS, AVS-I), médiateur de réussite éducative, contrat aidé... À cette précarité des personnels de surveillance, s'ajoute celle de contractuels CPE, de plus en plus nombreux face à la pénurie de TZR. On ne

saurait oublier enfin un sentiment de précarisation subjective des CPE titulaires induit par les méthodes de gouvernance des EPLE... Pour autant, la tentation de transformer le CPE en responsable des ressources humaines de la vie scolaire, chef de service aux moyens en personnel de plus en plus réduits, s'est accentuée. Ce sont des dérives fonctionnelles auxquelles le SNES-FSU s'oppose, de même qu'aux transferts de charges indues (actes de gestion, délégation d'autorité).

Reconstruire un statut

Pour le SNES-FSU, il est urgent de repenser en profondeur l'organisation des missions d'accueil, de surveillance et d'accompagnement pédagogique des élèves. À l'heure où le ministère communique abondamment sur son ambition éducative, précarité et pénurie d'emplois en vie scolaire n'en sont que plus inacceptables. ■

Moyens de vie scolaire

Nécessité absolue de recrutements

Alors que le budget 2016 ne prévoit aucune création d'emploi de CPE, le SNES-FSU estime le besoin immédiat à plus de 700 emplois de CPE pour assumer une véritable ambition éducative dans les collèges et lycées !

Une planification des emplois est nécessaire pour améliorer l'accueil et l'accompagnement éducatif des élèves et les conditions de travail de professionnels en tension. L'effort débuté en 2012 se termine, il aurait permis une augmentation de près de 400 personnes selon le Projet de loi de finances. Mais la catégorie part de très loin puisque depuis 2006, ses effectifs ont chuté de près de 1 000 ETP (12 328 CPE rémunérés en 2006, 11 337 en 2014).

La situation des crédits permettant le recrutement des AED n'est pas meilleure. 2 150 postes d'AED supplémentaires sont annoncés pour 2016 pour l'éducation prioritaire mais le montant chiffré des crédits alloués ne permet que 1 000 emplois de plus (sur un total de 48 300) ! Rappelons aussi qu'ils stagnent depuis 2014 malgré la hausse démographique.

Des paroles aux actes, la déception est grande

L'actualisation des missions des CPE, signe d'une ambition éducative pour les élèves, ne s'accompagne pas de moyens supplémentaires ni du renforcement des équipes malgré leur implication dans les politiques éducatives des établissements. Les constats sont pourtant sans appel :

- le périmètre de la vie scolaire s'accroît (suivi des élèves, accompagnement éducatif, renforcement des liens avec leurs familles, lutte contre le décrochage, prévention...);
- la progression des effectifs d'élèves;
- des équipes de vie scolaire en tension face à la charge de travail et aux pressions managériales;
- la forte exposition des CPE aux risques psychosociaux.

Des besoins criants

- Des collèges sans CPE et trop d'établissements sous-dotés.
- Des redéploiements de postes dans les académies pour répartir la pénurie souvent

au détriment des lycées et des internats.

- Des postes à mi-temps, inadaptés à la demande des établissements et mettant ces CPE dans des situations professionnelles inextricables.
- L'insuffisance du nombre de TZR et le recours accru aux non-titulaires.
- Des équipes d'AED trop restreintes, assurant juste l'encadrement et la sécurité, ne pouvant assurer l'animation socio-éducative alors que la pause méridienne s'allonge au collège. La mobilisation du SNES-FSU sur la nécessité de recruter plus et de créer des postes de CPE et d'AED reste entière tant elle est déterminante pour les conditions de travail des personnels mais aussi pour la réussite des élèves. ■

Le service civique, attention danger

Éduquer les jeunes à la citoyenneté et aux valeurs républicaines, qui, suite aux attentats, résonne comme une nécessité, ne peut se faire au prix de la substitution formelle des assistants d'éducation par des volontaires du service civique. Quelques recteurs se sont déjà essayés à confondre le service civique avec une manne potentielle pour répondre aux tensions des vies scolaires et ainsi ajouter de la précarité à la précarité. Le service civique n'est pas un contrat de travail et est encore moins régi par le code du travail. Il s'agit d'accorder des crédits auprès d'organismes pour leur permettre d'engager des jeunes en échange d'une indemnisation, et non d'un salaire ! Le service civique peut répondre à une forme d'engagement pour des jeunes volontaires. Leur accueil dans les établissements doit le permettre et s'inscrire dans des projets d'équipes. Il n'est en rien une solution au manque d'AED.



La culture juvénile : « passager clandestin de l'école »

Anne Barrère est sociologue de l'éducation, après un parcours dans le secondaire en tant qu'enseignante de lettres. Ses recherches en tant que sociologue du travail ont d'abord porté sur le travail à l'école, celui des élèves, puis celui des enseignants, puis des chefs d'établissement. Ses recherches actuelles portent sur les tensions entre culture juvénile et culture scolaire.

L'US Mag : Comment la dimension socialisatrice de l'école est-elle interrogée par la prégnance de la « culture des pairs » que vous décrivez chez les jeunes ?

La sociabilité juvénile ou « la culture des pairs » est reconnue aujourd'hui comme telle, mais sans doute est-elle vue dans la plupart des cas comme déstabilisant l'école et ses transmissions que comme une instance positive ou constructive. Elle est une sorte de passager clandestin pourtant visible par tous, dans l'institution. On peut le comprendre d'ailleurs : la socialisation « verticale », descendante, des adultes dans l'école et dans la famille, s'articule désormais avec une socialisation horizontale, entre jeunes, qui n'est pas forcément en opposition totale avec elle mais qui a ses propres critères en partie indépendants. Du coup, et surtout dans l'école française historiquement fondée sur une coupure forte entre culture scolaire et culture enfantine ou juvénile, la culture des pairs est plutôt vue comme une menace, un empêchement à la formation du citoyen raisonnable ou en tout cas une culture dont il faut se distancier et s'émanciper.

L'US Mag : L'injonction faite aux jeunes d'un « engagement à l'école » est-elle adaptée à leurs nouvelles formes de sociabilité telles que vous les analysez ?

L'édifice complexe de la citoyenneté scolaire contemporaine s'est bâti autour de la volonté d'apprendre par la pratique dans l'école des mécanismes de délégation et l'exercice des droits, là où avant il ne s'agissait que de s'en instruire pour les exercer plus tard, une fois adulte. Elle a ensuite été lestée d'autres considérations : prise en compte des élèves comme « usagers », dans une tension irrésolue entre citoyenneté et consommation de service ; utilisation de la citoyenneté pour résoudre des problèmes de civilité et d'ordre scolaire. Du coup, pour répondre plus directement, il ne me semble pas que « l'engagement à l'école » se soit vraiment construit à partir des sociabilités juvéniles elles-mêmes, mais bien plutôt comme actualisation ou déclinaison d'un modèle historique qui ne leur donnait pas vraiment d'importance.

L'US Mag : Quelles pistes pourriez-vous proposer pour que les dimensions du « vivre ensemble » et de « l'engagement à l'école » se rencontrent ?

L'expression « vivre ensemble » est intéressante si elle retraduit le mot « citoyenneté » en le replaçant dans un ensemble de relations, car les enquêtes montrent que le rapport aux valeurs des jeunes se fait de manière beaucoup plus incarnée, en référence à des expériences et des rencontres. Si l'on veut refonder une « éducation morale » sur le vécu juvénile, il faudrait sans doute mettre au centre les différentes pressions, oppressions, compromis et émancipations vécues par les jeunes dans les différents groupes et réseaux qu'ils traversent et pour cela leur donner davantage d'attention. Sans doute la prise en compte de la culture des pairs dans la classe elle-même au travers de travaux et exercices faits et évalués en groupe pourrait-elle être aussi importante, alors que l'évaluation scolaire reste aujourd'hui très individuelle. La dimension collective de l'engagement des jeunes reste aujourd'hui assez périphérique à la classe voire à l'école, lors des mouvements sociaux auxquels ils ont participé volontiers ces dernières années. ■

Bibliographie

- ▶ *Les lycéens au travail*, Paris, PUF, 1997.
- ▶ *Les enseignants au travail : routines incertaines*, Éditions L'Harmattan, 2002.
- ▶ *Travailler à l'école. Que font les élèves et les enseignants du secondaire ?* Rennes, PUR, 2003.
- ▶ Avec Nicolas Sembel, *Sociologie de l'éducation*, Nathan, 2005.
- ▶ *Sociologie des chefs d'établissement. Les managers de la République*, Paris, PUF, 2006.
- ▶ Danilo Martuccelli, *Le roman comme laboratoire : de la connaissance littéraire à l'imagination sociologique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.
- ▶ *L'éducation buissonnière. Quand les adolescents se forment par eux-mêmes*, Armand Colin, 2011.

3ème Rencontre nationale
CPE SNES-FSU 24 mai 2016 // Paris

La jeunesse et ses engagements



La Grande Salle de Théâtre // 17 Cité Joly 75011 Paris // Métro père Lachaise ou rue Saint-Maur

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET. Le décret et l'arrêté définissant le nouveau DNB⁽¹⁾ ont été complétés par une note de service⁽²⁾ détaillant les épreuves et leur organisation.

Pourquoi faire simple... ?

Au final un DNB complexe, illisible pour les élèves et les familles, entre renforcement de la prise en compte du socle et augmentation du nombre d'épreuves terminales. Jusqu'à 400 points pourront être attribués par le conseil de classe de fin de Troisième en fonction du niveau de maîtrise du socle, sur la base des évaluations réalisées en cycle 4 (de la Cinquième à la Troisième). Cette disposition remplace le contrôle continu : des épreuves terminales écrites de français-histoire-géographie-EMC (5 heures) et de maths-physique-chimie-SVT-technologie (3 heures), et une épreuve orale de présentation de projet seront évaluées chacune sur 100 points. Un enseignement de complément pourra également donner 10 ou 20 points.

Nature des épreuves écrites

Si pour certaines disciplines il n'y a pas de changement majeur annoncé, on note cependant l'arrivée d'un exercice d'algorithmique-programmation en mathématiques, de nouvelles épreuves de SVT, sciences physiques et technologie.



Les sujets zéro⁽³⁾, en ligne sur Eduscol, sont à analyser à l'aune des nouveaux programmes. Ils soulèvent des questions quant à leur lien avec les programmes (en technologie par exemple), l'absence de barème, l'imprécision voire le flou des consignes, et le niveau de langue utilisé. N'hésitez pas à demander des précisions aux IPR lors des formations sur les programmes du collège.

Un DNB illisible

Les huit pseudo-compétences du socle évaluées sur une échelle de 1 à 4, les épreuves terminales et l'oral sur projet ne rendent le DNB ni plus léger ni plus lisible qu'auparavant et vont générer du travail supplémentaire pour les enseignants. Pour le SNES-FSU, le DNB doit valoir validation du socle sans nécessité d'évaluer les domaines en tant que tels, et toutes les disciplines doivent être évaluées en tant que telles d'une manière ou d'une autre au DNB (pas nécessairement en contrôle terminal). ■ Sandrine Charrier

NOUVEAUX PROGRAMMES, FORMATIONS, DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

► Document d'analyse et de réflexion du SNES-FSU sur les nouveaux programmes :

<http://www.snes.edu/Nouveaux-programmes-de-college-2016-et-analyses.html>

N'hésitez pas à réagir, à nous faire part de vos analyses et de vos propositions, et à vous appuyer sur ce document pour demander des repères annuels lors des formations en cours.

Continuez à nous faire parvenir des compte rendus des formations aux nouveaux programmes : déroulement, contenus, préconisations ou prescriptions éventuelles de l'Inspection, état d'esprit des collègues... contenus@snes.edu

(1) JO du 3 janvier 2016, Voir article www.snes.edu/Evaluation-cadrage-bureaucratique.html

(1) BO n° 14 du 8 avril 2016 :

www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848

(3) <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html#lien3>

ORGANISATION DE LA JOURNÉE SCOLAIRE. La pause méridienne impose une modification des horaires.

Journée sens dessus dessous

Afin d'aménager une pause méridienne de 1 h 30 comme le prévoient les nouveaux textes réglementaires, certains chefs d'établissement préparent le changement de l'organisation des journées. Or, selon le code de l'éducation (article R421-2, alinéa 3), « l'organisation du temps scolaire », relève de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement.

Au CA d'abord

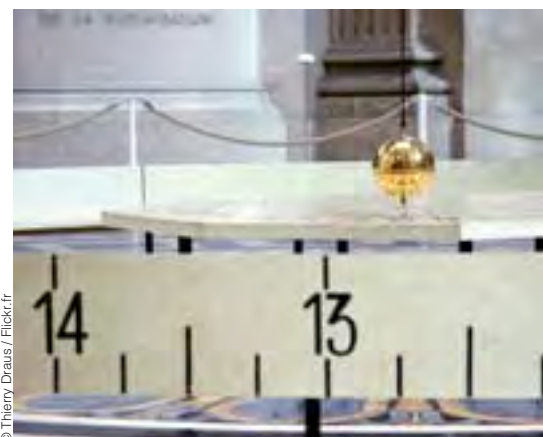
Toute modification nécessite alors une décision du CA qui délibère, et donc vote, sur la question (article R421-92). De plus, comme tout sujet lié à l'autonomie pédagogique, il est obligatoire que la commis-

sion permanente instruisse le dossier (article R421-41).

Enfin pour changer les horaires de début et de fin de journée, l'accord du maire de la commune est obligatoire.

Les horaires d'une journée de classe sont un sujet sensible, tant pour les élèves et leurs familles que pour les personnels. C'est en effet une question qui touche aux conditions de la réussite de tous et à l'organisation de la vie scolaire. Le code de l'éducation prévoit une procédure qui permet la réflexion et le débat. Chacun a intérêt à ce que la lettre et l'esprit de ces textes soient respectés. ■

Michel Galin



ENQUÊTE LVER : la consultation initiée par le groupe « langues vivantes » fait ressortir le mécontentement à propos de la charge de travail et de la dégradation des conditions d'exercice.

Rendre la parole aux collègues

L'enquête du SNES-FSU, lancée en janvier, portant sur les conditions de travail des enseignant-es des LVER au collège et au lycée, a recueilli plus de 1 000 réponses. Conditions de travail, programmes, évaluations : les résultats confirment ce que nous avons dénoncé à maintes reprises.

Manque de moyens et d'écoute

Tout d'abord, sur les conditions de travail : seul-e un-e enseignant-e sur deux dit avoir une salle dédiée aux langues et le matériel est sou-



vent désuet ou en panne, ce qui conduit 65 % des collègues à faire le travail de préparation et de correction principalement à la maison. Le poids des tâches administratives a beaucoup augmenté. Quand les enseignant-es de LVER sont coordonnateurs-trices, c'est, dans 60 % des cas environ, sans toucher d'IMP.

Un-e collègue sur deux organise un échange ou un voyage, travail nécessitant plus de 20 heures de préparation dans 70 % des cas. Quand on leur apporte de l'aide, ce sont les collègues qui le font majoritairement (67 %) mais nombreux-ses disent n'en recevoir de personne (24 %). 50 % seulement des voyages bénéficient de subventions. Les collègues engagent des frais personnels dans 54 % des cas, non pris en charge par l'administration ensuite (83 %).

Les enseignant-es rejettent majoritairement les programmes de cycle en collège. En lycée, les quatre notions sont jugées vagues, vastes ou limitatives, répétitives d'une langue à l'autre ; bref peu satisfaisantes...

Les collègues trouvent très insuffisant l'horaire disciplinaire pour mener à bien le programme dans 87 % des cas et contestent la

globalisation des horaires (souvent au détriment de la LV2). Pour le lycée, sont souhaitées au moins 3 heures par niveau et un dédoublement systématique au-delà de vingt-cinq élèves par groupe.

Revenir à des épreuves terminales

Concernant les épreuves du baccalauréat, 90 % des collègues disent qu'elles ont entraîné une surcharge de travail et 80 % une dégradation de leurs conditions de travail, sans compter qu'elles n'ont pas amélioré les conditions des apprentissages des élèves dans 85 % des cas. Cette surcharge de travail se traduit par une fatigue permanente. La majorité des collègues rejettent l'évaluation en cours d'année et souhaitent des épreuves terminales nationales en juin (72 %) avec un cadrage national strict (76 %).

Enfin, les collègues estiment majoritairement (62 %) que leur formation initiale ne les prépare pas suffisamment bien à l'exercice du métier et qu'il faudrait une véritable formation continue disciplinaire (77 %). ■

A. el Farissi, M. Rollin, G. Thai

BILAN SOCIAL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. L'édition 2014-2015 du bilan social du ministère a été présentée au comité technique (CTM) le 14 mars. Pour le SNES-FSU, ce document doit encore être amélioré et surtout servir de base aux concertations afin de lutter contre la précarité et les inégalités.

Pour un bilan utile !

Le document procède à une éclairante rétrospective : de la rentrée 2006 à celle de 2014, le nombre des personnels enseignants du second degré a reculé de 8,1 % (-2,2 % dans le premier degré). La baisse considérable pour les personnels administratifs (-43,2 %) est en partie liée aux transferts de décentralisation ou vers la filière ITRF de l'enseignement supérieur.

Avancer vers l'égalité

La féminisation du MEN est particulièrement marquée avec un taux de 70,6 %, supérieur de dix points à celui des agents de l'État. Un constat qui souligne l'urgence à renseigner les données attendues d'un rapport de situation comparée, tel que retenu par l'accord sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013 et à élaborer des politiques d'égalité. On constate en effet que, même si les femmes représentent 71,1 % des titulaires pour 67,5 % des non-titulaires, leurs rémunérations et leurs carrières sont moins favorables, les promotions ne respectant pas toujours les proportions du vivier. Elles sont plus souvent concernées par les temps

partiels subis, notamment parmi les assistant-es d'éducation et les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap : 68,2 % des femmes et 52,5 % des hommes exercent à temps incomplet pour des quotités moyennes respectivement de 74,1 % et 81,1 %.

Réduire les écarts

L'édition de cette année apporte des données sur les rémunérations des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (7 % des effectifs) ; rapporté à un temps complet sur l'année, leur salaire mensuel net moyen (1 910 €) est inférieur de 25 % à celui des certifiés (2 561 €), mais surtout les non-titulaires ne sont que peu concernés par la progression de la rémunération avec l'ancienneté : + 10 % pour les plus de 50 ans par rapport aux moins de 30 ans quand l'écart dépasse 50 % chez les titulaires.



Les éléments explicatifs de la différence de rémunération entre le premier et le second degré sont détaillés, les indemnités et heures supplémentaires expliquant la moitié des écarts. La ministre devrait s'y référer pour répondre à la nécessité de réduire les écarts et d'améliorer les carrières et les rémunérations de toutes et tous. Pourvoir tous les postes aux concours du second degré, où un quart des emplois restent vacants, permettrait de réduire les heures supplémentaires et d'améliorer la qualité du service. ■

Anne Féray

MOUVEMENT : la phase intra s'achève pour les candidats. C'est maintenant aux commissaires paritaires du SNES-FSU de corriger et d'améliorer les projets de l'administration.

L'intra, suite et... presque fin

Les serveurs SIAM ferment tour à tour dans les académies, signe infailible de la clôture du mouvement intra. Ils ont servi à recueillir les vœux des participants obligatoires (tous les entrants dans l'académie et les collègues en réintégration), mais aussi des collègues déjà en poste et qui souhaitent obtenir une mutation au sein de l'académie. Les modalités, le calendrier, le barème divergent d'une académie à l'autre ; c'est pourquoi il est indispensable que chaque candidat à la phase intra contacte la section académique du SNES-FSU pour obtenir des informations.

Erreurs à corriger

Lors de la période d'affichage des vœux et barèmes, moment crucial pour tout demandeur de mutation et dont les dates sont disponibles auprès de chaque section académique, il est très important que les candidats vérifient que leur liste de vœux et le barème de chacun d'eux correspondent à ce qui était attendu. En cas de doute ou de désaccord, il

faut prévenir immédiatement la section académique du SNES-FSU afin de faire porter les corrections nécessaires par l'administration.

À la fiche

Viendra ensuite pour les commissaires paritaires académiques du SNES-FSU le travail sur le mouvement lui-même. Ils vont faire un travail minutieux de repérage des erreurs sur les documents du rectorat. Ce travail est facilité lorsqu'ils disposent de la fiche de suivi « intra ». Cette fiche permet aussi un suivi plus individualisé de la demande de mutation. Il faut donc la télécharger sur notre site (www.snes.edu), la compléter et la retourner à la section académique, que l'on ait envoyé une fiche de suivi pour l'inter ou pas. Ils vont aussi tout mettre en œuvre pour que davantage de candidats obtiennent satisfaction.

C'est lors des FPMA (formations paritaires mixtes académiques) et des CAPA (commissions administratives paritaires acadé-



miques), dont le calendrier est consultable auprès de chaque section académique SNES-FSU, que seront validées les mutations et affectations à l'issue de la phase intra. Pour celles et ceux qui seront TZR, un groupe de travail spécifique se tiendra ensuite dans la plupart des académies. ■

Lionel Millot, Thierry Meysonnier

POSTE EN CHAIRES SUPÉRIEURES : deux nécessités se font jour pour le SNES-FSU. Non seulement rebattre les cartes, mais surtout augmenter le contingent.

Fausse donne ministérielle

La chaire supérieure est un corps accessible par liste d'aptitude à partir du sixième échelon pour les professeurs enseignant en CPGE depuis au moins deux ans. Pour le SNES-FSU, ce doit être le corps de débouché pour tous les collègues de classe préparatoire.

Depuis près de quinze ans, le nombre de postes de chaires supérieures (2 250) et leur répartition n'ont pas évolué. Or, pour certaines disciplines – essentiellement les langues – il est beaucoup plus difficile d'accéder à ce corps que pour d'autres – mathématiques, physique, histoire géographie ou philosophie. L'Inspection générale a proposé de redistribuer cinquante-cinq postes sur trois ans au bénéfice des disciplines déficitaires.

Plus de poste de chaires sup'

Les déséquilibres actuels entre disciplines ne sont pas acceptables pour le SNES-FSU. Cependant, la redistribution proposée est homéopathique et c'est surtout par une augmentation du nombre de postes de chaires supérieures que le ministère doit régler le problème. Le SNES-FSU considère que c'est sur la base du nombre de postes et non du nombre de divisions que doit reposer la distribution des postes de chaires supérieures. Cette dernière doit respecter deux



équilibres : le nombre de chaires supérieures par rapport au nombre de professeurs nommés en CPGE dans chaque discipline et le poids de chaque discipline par rapport au nombre total de professeurs nommés en CPGE.

Et les DCG ?

Autre évolution que revendique le SNES-FSU : que les collègues qui enseignent en Diplôme de comptabilité et gestion puissent également accéder au corps des chaires supérieures ce qui leur est actuellement impossible.

Lors du groupe de travail sur cette question réuni au ministère le vendredi 8 avril, le SNES-FSU a pu avancer ses revendications. Néanmoins, malgré les espoirs suscités par le PPCR, l'augmentation de l'effectif du corps des chaires supérieures n'est pas à l'ordre du jour et le rééquilibrage disciplinaire du corps devra, pour l'instant, se faire à budget constant. ■



**Julien-Luis
Christophe Schneider**

SUITE AUX INTERVENTIONS DU SNES-FSU et des syndicats du second degré de la FSU, le ministère, bon gré mal gré, est en train de faire évoluer les conditions d'affectation des stagiaires.

Stagiaires : des avancées grâce à l'action syndicale !

Depuis longtemps, le ministère fait le choix d'utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement et d'éducation. Leur affectation suit donc des logiques de gestion plus que de formation. En outre, la réforme de la formation voulue par le gouvernement Ayrault a aggravé ces conditions d'affectation. En effet, les étudiants en première année de master (M1) peuvent s'inscrire au CAPES/T, CPE externe. S'ils sont reçus, ils doivent valider leur deuxième année de master (M2) pendant leur année de fonctionnaire stagiaire. Pour permettre la continuité M1-M2 dans un contexte d'autonomie des universités voulue par le ministère, ces lauréats sont affectés, sans passer par le mouvement inter, dans l'académie où ils ont validé leur M1. Ces maintiens en académie ont dégradé les possibilités d'affectation des lauréats obligés de formuler des vœux (56 % d'obtention du vœu 1 contre 80 % auparavant), ce qui a entraîné des situations familiales dramatiques, mais aussi des difficultés

financières. Par ailleurs, les lauréats inscrits en M1 en Île-de-France étaient affectés, eux, dans l'une des trois académies franciliennes avec comme seul critère le rang de classement au concours, cette méthode plus que discutable niant les situations familiales.

Les avancées obtenues

Les interventions du SNES, du SNEP et du SNUEP-FSU auprès du ministère ont permis d'obtenir des avancées dont la prise en compte des situations familiales dans le barème des lauréats franciliens inscrits en M1, le rééquilibrage du barème à l'inter et l'obligation pour tous les rectorats de rédiger une note de service pour les affectations intra-académiques, ainsi que d'organiser un dispositif pour permettre aux stagiaires de les contacter et se renseigner. Le ministère examinera au cas par cas les demandes de changement d'académie des stagiaires en renouvellement ou prolongation. Pour plus d'informations, contactez fmaitres@sn.es.edu



L'action syndicale doit se poursuivre afin d'obtenir que les stagiaires ne soient plus moyens d'enseignement, mais qu'ils soient affectés sur le service de leur tuteur. L'affectation en stage pourrait alors se faire, pour tous les stagiaires, dans l'académie de leur choix et selon une logique de formation. ■

Caroline Lechevallier

PLUSIEURS MOIS APRÈS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET sur les Obligations de service, les professeur-e-s documentalistes sont toujours confronté-e-s à de nombreuses difficultés dans l'application du texte.

Faire respecter nos droits !

Au cœur du problème se trouve le refus du décompte de 2 heures lorsqu'ils assurent une heure d'enseignement. Entre déception, colère et découragement, il est impératif de mener le combat pour la reconnaissance de leurs attributions.

Depuis la rentrée 2015, la profession témoigne des nombreuses interprétations du décret par les chefs d'établissement.

Ainsi, si les situations sont variables selon les

établissements et les académies, il y a bien un dénominateur commun à tous les refus exprimés : les heures d'enseignement assurées par le professeur documentaliste ne seraient pas de « vraies » heures d'enseignement au motif qu'elles ne sont pas issues de la DHG ou qu'elles sont effectuées uniquement avec un groupe d'élèves.

Refuser une interprétation locale

Ces interprétations ne sont pas recevables puisque la circulaire n° 2015-057 précise que « les heures d'enseignement correspondent aux heures d'interventions pédagogiques devant élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle ». Cette définition qui va bien au-delà des grilles horaires définies, permet justement de prendre en compte les heures effectuées par les professeurs documentalistes. Aucune distinction ne peut être opérée selon la nature

de l'intervention pédagogique (nombre d'élèves, intervention seul ou non, dispositifs, ponctuelle ou annuelle). C'est une avancée obtenue par le SNES-FSU lors de la rédaction de la circulaire dont les professeur-e-s documentalistes doivent effectivement bénéficier.

Méconnaissance de nos missions

Certain chefs d'établissement et IPR EVS s'accordent aujourd'hui pour nier la spécificité du métier de professeur documentaliste et occulter leur double mission au profit de la seule ouverture / animation du CDI. S'il est vrai que l'application du décompte des heures d'enseignement permet d'améliorer les conditions de travail, elle entraîne inévitablement une réduction de l'accès au CDI. Pour autant, la responsabilité n'en revient pas au professeur documentaliste mais au ministère qui doit désormais prendre la mesure de l'importance d'un recrutement à la hauteur des besoins. ■

Virginie Pays, Christophe Barbillat

Pour toute information et FAQ :

www.snes.edu/Professeur-documentaliste-prise-en-compte-des-heures-d-enseignement.html



Les classes relais



© Flucas/Fotofa.com

LES CLASSES RELAIS SONT IMPLANTÉES DANS DE NOMBREUX COLLÈGES SUR LE TERRITOIRE. Conçues pour rescolariser les élèves décrocheurs, elles apparaissent souvent, pour les enseignants de collège, comme une « soupape », un lieu où envoyer l'élève pour lequel les solutions à l'interne de la classe ordinaire n'ont pu être trouvées. Et ensuite ? Quel est le parcours de ce jeune ? Cette nouvelle affectation fait-elle sens pour lui ? Est-elle véritablement un relais, et vers quelle poursuite d'études ?

L'école pour se reconstruire

La classe relais (académie de Rouen) est située dans les murs du collège mais possède son espace dédié, très clair et accueillant : une salle de classe organisée en îlots, une salle info avec une dizaine de postes informatiques, le bureau de la coordonnatrice au milieu, toutes ces pièces ouvertes les unes sur les autres. Elle accueille quelques élèves, douze au maximum si l'on en croit les textes, mais souvent moins par souci d'efficacité, et principe de réalité. Les élèves accueillis en relais le sont pour des raisons diverses qui, toutes, témoignent d'une souffrance : ils ont donc besoin d'une attention soutenue et la coordonnatrice est souvent seule pour allier travail pédagogique et approche éducative. Elle est secondée dans sa tâche par une assistante d'éducation à temps plein, mais il ne lui serait pas possible malgré tout d'accueillir dignement un groupe plus important.

Les élèves sont affectés à l'issue d'une délibération en commission pour quelques semaines, plusieurs mois, une année scolaire au maximum. Fabienne, coordonnatrice de la classe relais précise que « la moyenne de durée est environ de deux mois et demi, ici, 10 % restent moins d'un mois, 54 % entre

trois et six mois ». Le jour de la rencontre, sept élèves sont inscrits en relais, mais une seule est présente. Une situation chaque jour différente qui rend la continuité pédagogique un peu acrobatique.

Des élèves au profil varié, toujours meurtris

Fabienne décrit un public majoritairement masculin au niveau national (25 % de filles), même si dans la classe, la proportion est plus équilibrée. Les problèmes comportementaux sont importants, et les élèves sont nombreux à être sous le coup d'une mesure judiciaire ou administrative, voire les deux en même temps, à leur arrivée. Pour des raisons diverses, et qui se sont cumulées, et du fait d'un absentéisme important (certains élèves ont été déscolarisés de façon durable, pendant plusieurs années parfois), ils possèdent un niveau scolaire très faible. Selon leur âge et leur parcours, ils relèveraient de différentes classes au collège ordinaire mais ici, en relais, ils sont regroupés, avec un même programme (celui du collège, remanié) et un seul enseignant. Tous les niveaux sont donc confondus, à l'exception de la Sixième, sortie du dispositif depuis 2014.

Les élèves sont quasiment tous issus de milieux sociaux très défavorisés : ils viennent panser ici les plaies dont l'école n'est pas la première responsable, seulement le révélateur. C'est pourtant contre elle, souvent, contre l'institution, que la violence qu'ils ressentent va se retourner. S'efforcer de reconcilier le jeune avec l'institution scolaire, sa famille et la société qui l'entoure, c'est là tout l'enjeu de la mission de la classe relais.



© Thierry Nestoux



Rose Mendy

Éducatrice PJJ du STEMO (Service territorial éducatif de milieu ouvert) missionnée en classe-relais

Centrer sur les apprentissages

Cette mission, pour Fabienne, passe d'abord et avant tout par l'enseignement : « ces jeunes décrochés, il faut les resocialiser et c'est par le "scolaire" qu'on y parvient, parce que les élèves savent qu'ils sont là pour ça, parce que l'école fait sens pour eux. Malgré des parcours souvent chaotiques, ces jeunes ont besoin de se sentir de vrais élèves, dans une vraie classe : s'ils ont pu rejeter l'institution, ils n'ont pas pour autant rejeté l'étiquette "élève". Ils ont besoin de normalité, qu'on les traite comme les autres, qu'on fasse preuve d'exigences à leur égard. Bien sûr, il ne faut pas leur mentir sur leur niveau réel, sur leurs possibilités en terme d'orientation : mais il faut les faire travailler, mesurer leurs acquis scolaires. La réconciliation passe par là ». En classe relais, les jeunes ont un emploi du temps avec des horaires pour les disciplines. Ils préparent tous le CFG, et s'attellent à l'obtenir : ce certificat est important pour eux parce qu'il valide une fin d'études de Troisième, et qu'il constitue un moyen de renouer avec l'estime de soi, souvent dégradée. Si ces séquences scolaires s'intercalent avec des stages, plus nombreux qu'en classe ordinaire, elles restent cependant au centre de l'activité des élèves. C'est la condition, estime Fabienne, pour rendre possible ensuite un retour dans le cursus scolaire ordinaire : sans parler d'un parcours de réussite scolaire au collège, souvent impossible en raison des lacunes accumulées, la scolarité a néanmoins repris sens pour ces jeunes et débouche, pour certains, en CAP et BEP, sur une vraie qualification.

Un dispositif perfectible

« Pour ces jeunes, le premier problème n'est pas l'école, c'est tout le reste – les problèmes familiaux, sociaux – et en fait, l'école est plutôt l'outil, le médiateur entre le gamin, ses parents, son éducateur, ses profs... » explique Fabienne. Pour elle, c'est là tout l'intérêt du dispositif : il permet de considérer le jeune dans sa globalité, et pas uniquement sur le plan scolaire ; il laisse du temps aux échanges, un temps qui se veut par nature informel : « si le même a envie et besoin de parler à un moment précis, il faut être là, présent, même si le moment est mal

L'US Mag : En quoi consiste le partenariat entre l'Éducation nationale et les éducatrices de la PJJ ?

Le partenariat avec la PJJ s'étend au-delà de ma seule intervention, à d'autres professionnels (infirmière, professeur technique en cuisine, formateur PSC1) et partenaires du STEMO, ce qui permet d'intervenir à différents niveaux. À la PJJ, le cœur de la mission éducative consiste à maintenir le jeune dans son milieu naturel, et à l'accompagner sur le temps où il est sous main de justice dans son insertion sociale et professionnelle. En intervenant en classe-relais, on a un suivi du jeune différent parce qu'il n'est pas forcément pris en charge par notre structure et que ce sont ses difficultés d'apprentissage qui l'amènent sur le dispositif ; mais sa situation personnelle nous oblige à intervenir sur un champ large. L'équipe est pluridisciplinaire et nous travaillons en lien avec les familles et avec les éducateurs lorsque l'élève bénéficie déjà d'une mesure au civil. La PJJ est un partenaire direct et privilégié du tribunal, cela me permet d'être réactive, d'informer le magistrat des situations graves, mais aussi d'interpeller les professionnels qui ont une prise en charge pour le jeune afin que celle-ci soit cohérente. C'est pourquoi notre rôle est essentiel.

L'US Mag : Quand et à quel niveau intervenez-vous auprès du public de classe-relais ?

J'interviens dès la commission d'affectation en classe-relais : au-delà de l'étude du dossier de l'élève, il est utile de préciser ce qui est dit sur le jeune, de lever d'éventuels fantasmes (si un jeune est présenté comme délinquant accompli alors qu'il n'est pas connu des services du tribunal, il faut désamorcer le discours tenu), et cela dans les limites du secret partagé. Nous essayons dans cette instance de veiller au respect du droit des jeunes. D'autres tâches spécifiques requièrent notre concours : nous avons suivi une élève qui avait subi un viol et n'avait aucune information sur le devenir de sa plainte, j'ai interpellé le substitut du procureur de la République, ce qui a permis de travailler avec l'élève à sa reconstruction personnelle.

L'US Mag : Quel est l'apport spécifique que votre statut d'éducatrice vous confère ?

J'interviens à différents niveaux de la vie du jeune : si sa situation est instable ou si des démarches sont à réaliser sur ce temps, je peux le voir pendant les vacances, quand la classe est fermée. Il m'arrive également de me rendre à domicile pour m'adresser aux familles. Il est important qu'elles saisissent l'intérêt pour leur enfant et fassent alliance avec l'équipe de classe-relais. Avant d'amener la sphère scolaire à lui signifier des limites, le jeune a d'abord cherché à les obtenir de la sphère familiale : il doit s'en sortir aujourd'hui car la justice, c'est une autre dimension. Et ce travail avec le jeune et sa famille, je le fais sur un temps long : en partageant le quotidien de la classe, les jeunes bénéficient d'espaces de parole pour des entretiens informels, une écoute de tous les instants qui permet de dénouer les blocages les plus graves. Travailler à réparer les blessures et à les réinscrire de manière positive dans le tissu social contribue à notre mission de prévention.

choisi : et en relais, on est tout le temps présent avec eux ». Il permet aussi de croiser les regards des professionnels pour saisir toutes les dimensions des difficultés de l'élève et adapter l'approche éducative : la classe relais travaille avec des partenaires privilégiés, sur le plan culturel, associatif, ainsi que les personnels de la Maison de l'ado et les éducateurs PJJ. Ces équipes pluriprofessionnelles sont un atout indéniable pour

dénouer les maux des adolescents. Le partenariat avec la PJJ (voir encadré ci-dessus) est à ce titre essentiel : il permet à la coordonnatrice, avec l'éducatrice PJJ, de faire des signalements, de suivre les procédures judiciaires, et aux jeunes de faire des stages, de rencontrer le procureur de la République par exemple, de s'approprier les questions de justice et de régles sociales.

La qualité et la richesse du dispositif reposent avant tout sur l'investissement des personnels qui en ont la charge : si l'institution concède de réels moyens aux dispositifs relais (locaux, personnels), elle laisse en revanche les enseignants bien seuls face à la spécificité de leur mission : pas de formation initiale pour la coordonnatrice, aucune réponse favorable non plus à ses demandes de formation continue, sur le plan pédagogique ou encore sur la façon de mener un entretien avec les familles. L'engagement des personnels est pourtant total, et gagnerait à un peu plus de reconnaissance. ■

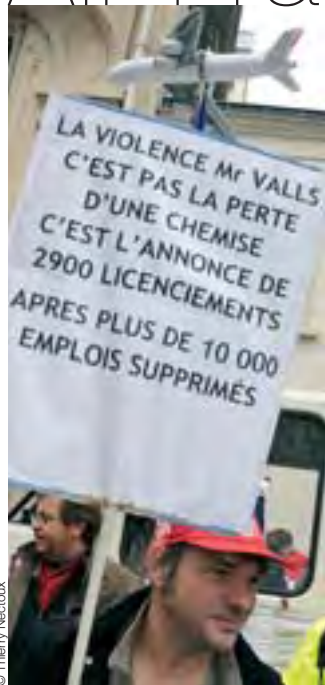
Véronique Ponvert

En chiffres

- 454** Nombre de dispositifs relais en 2010-2011.
- 300** Nombre de professeurs du premier degré qui enseignent en dispositif relais, avec 1 300 du second degré.
- 24 %** Part des pratiques pédagogiques particulières (ateliers lecture, théâtre, etc.) dans l'emploi du temps des élèves.
- 2002** Date de création des ateliers relais.
- 9 227** Nombre d'élèves pris en charge par les dispositifs relais en 2010-2011 (contre 5 927 en 2004-2005).

Source : site education.gouv.fr, note d'information n° 12.14, juillet 2012

Air France, Goodyear et Cie



LES PEINES SÉVÈRES REQUISES CONTRE LES HUIT SYNDICALISTES DE GOODYEAR, quelques mois après la fameuse affaire des chemises déchirées d'Air France, ont suscité une émotion légitime dans tout le pays. L'opinion publique n'accepte manifestement pas la répression contre le mouvement social. Elle n'a pourtant jamais été aussi vigoureuse.

La criminalisation des luttes syndicales

Les faits sont connus, mais méritent d'être remémorés. Le 5 octobre 2015, la direction d'Air France présente en comité central d'entreprise son nouveau plan de restructuration, qui prévoit notamment la suppression de 2 900 postes. Quelques salariés investissent la salle, sans se voir opposer de résistance, et interrompent la séance aux cris de « on est chez nous ». Abandonnés par leurs PDG manifestement peu habitués à ce genre de dialogue social, deux DRH sont malmenés et se font arracher leur chemise. Cet incident occulte la manifestation pacifique regroupant des centaines de salariés de la compagnie, qui, à l'appel de leurs organisations syndicales, voulaient afficher leur unité face au plan de la direction.

Légitimes défiances

L'affaire prend en quelques heures un tour éminemment politique. Face à des images qui font rapidement le tour des réseaux sociaux et des médias, le Premier ministre, volant au secours de la direction, se dit « scandalisé ». L'entreprise annonce quant à elle qu'elle va porter plainte pour « violence aggravée ». Bilan des courses : cinq salariés poursuivis, dont le procès aura lieu le 27 mai prochain à Bobigny.

Le 12 janvier 2016, huit syndicalistes de l'usine Goodyear d'Amiens sont quant à eux condamnés à neuf mois de prison ferme pour avoir séquestré en 2014, pendant une trentaine d'heures, deux cadres dirigeants de l'entreprise. Suite à un bras de fer de plusieurs

années entre les organisations syndicales et une direction décidée à couler le site d'Amiens, les salariés se résolurent à bloquer l'usine fin 2013 dans l'espoir que s'ouvrent enfin de véritables négociations sur son avenir. Peine perdue, puisque les questions posées à la direction par les représentants du personnel « sont restées une nouvelle fois sans réponse ». C'est ce dialogue social confinant au dialogue de sourds qui poussa les salariés de l'équipe de nuit à retenir, le 6 janvier 2004, le directeur de la production et le DRH. Ce geste de protestation relevait de l'acte spontané d'auto-défense – et non de la conjuration cégétiste ! – car, comme le rappelle l'avocat des huit de Goodyear, « si des gens avaient été préparés à une telle action, les deux cadres [...] n'auraient pas donné un rendez-vous dans une salle bondée de salariés déjà très remontés ».

La répression antisyndicale en France

1906-1909 : répression du mouvement social (vignerons, instituteurs et postiers) par le gouvernement Clemenceau.

1907 : l'instituteur Marius Nègre, secrétaire de la Fédération des membres de l'enseignement laïque, est révoqué par Clemenceau pour avoir appelé ses collègues à rejoindre les rangs du syndicat, alors affilié à la CGT. Il n'est réintégré qu'en 1911.

1919-1920 : grèves insurrectionnelles réprimées par les gouvernements Clemenceau, puis Millerand.

Années 1930 : essor de l'arbitraire patronal et vague de licenciements de syndicalistes.

1936 : les accords de Matignon réaffirment les droits syndicaux élémentaires.

1938 : répression féroce de la grève générale du 30 novembre.

1947-1948 : répression par le gouvernement de centre-gauche du vaste mouvement de grève parti de Renault-Billancourt et dirigé par la CGT à majorité communiste.

1960 : création du Service d'action civique (SAC) à qui l'État gaulliste, puis giscardien, sous-traite le contrôle et la répression du mouvement syndical.

On achève bien les syndicalistes !

Pour spectaculaires qu'elles soient, les « affaires » Air France, puis Goodyear ne doivent pas faire oublier d'autres cas récents de répression des luttes syndicales qui, eux, n'ont pas reçu la faveur des grands médias. À Lisses par exemple, au cœur de l'Essonne, l'entreprise ID Logistics a licencié en décembre dernier 35 salariés, dont un tiers de syndicalistes (CGT, CFDT et FO), après un mouvement de grève de dix jours portant

sur les salaires. Le tribunal d'Évry s'étant prononcé pour l'évacuation du piquet de grève tenu par une centaine d'opérateurs de la plate-forme logistique et considéré comme une entrave à la liberté de commerce, la direction de l'entreprise avait été encouragée à faire un exemple. « Il y avait environ 80 % des salariés de l'entrepôt qui étaient en grève, ils ont fait un coup de filet en en prenant 35 », explique Jean-Louis Betoux de la CGT 91.

Ces derniers mois, d'autres cas de répression prouvent, s'il en était besoin, l'acuité du problème. À Montauban, le secrétaire général de la clinique des Ponts de Chaume a, par exemple, été convoqué par la police suite à une commission rogatoire qui avait pour but d'intimider le syndicaliste et ses camarades, victorieux d'une récente bataille syndicale. À Port-Saint-Louis-du-Rhône (13), ce sont cette fois neuf caissières d'un supermarché Casino qui ont été convoquées par la gendarmerie pour le vol présumé d'un paquet de bonbons, alors qu'elles étaient en grève et occupaient la grande surface. Et ce ne sont là que deux exemples parmi tant d'autres...

Responsables ou coupables ?

Si le patronat réprime le mouvement social avec tant de vigueur, c'est tout d'abord qu'il se sent légitimé à le faire. Trente ans de propagande néolibérale ont fait des dégâts dans les consciences au point qu'une partie de l'opinion, choquée par l'arrachage d'une chemise et par l'altercation sur un piquet de grève, ne trouve rien à redire à la débauche de violence sociale dont sont capables les actionnaires. Dans l'affaire Air France, un syndicat des pilotes parle même d'une « vengeance injuste de la direction » contre des salariés choisis « au hasard ». Comme si nous étions revenus, malgré les conquêtes du mouvement ouvrier, au temps de l'arbitraire patronal triomphant. Au temps d'un Jaurès qui, en 1906, dénonçait déjà à la tribune de la Chambre « la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons » qui, dans les conflits sociaux, « se dérobe [et] s'évanouit dans une sorte d'obscurité ». Nul doute que les garanties gouvernementales accordées si généreusement au patronat

Trois questions à...



Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales et membre de l'ORDS, il est l'auteur de *La grève* (en collaboration avec Guy Groux) et de *Syndicats, lendemains de crise ?*

L'US Mag : Y a-t-il plus de violences constatées lors de mouvements sociaux ces dernières années ?

Jean-Marie Pernot : En aucun cas, les violences sont récurrentes dans notre histoire sociale, elles sont l'envers des limites de la négociation collective en France. Charles Tilly avait qualifié ces mouvements de « recherche de la négociation par l'émeute ». Ces moyens d'action radicaux ne sont pas inspirés par des revendications radicales, ce sont de simples luttes pour la reconnaissance face à un patronat français qui a un sens bien à lui de la négociation. Dans l'ensemble, les travailleurs sont plutôt de bonne composition : maltraités au travail, licenciés comme variable d'ajustement, leurs représentants méprisés par les dirigeants, il pourrait y avoir bien davantage de violences retournées contre la violence du capitalisme contemporain. Il ne faut d'ailleurs pas les exagérer. Ce ne sont pas les quelques cas de séquestration ou de bousculade qui doivent faire croire à un climat de guerre civile.

L'US Mag : Peut-on parler d'une mutation de la répression antisyndicale en France ? Depuis quand ?

J.-M. P. : Il y a en effet une intensification récente : des peines de prison ferme pronon-

cées contre des syndicalistes alors que la direction a retiré sa plainte, c'est une décision qui n'a pas pu être prise sans l'aval du politique. La main gauche de l'État, comme disait Pierre Bourdieu, c'est l'État social, figure tutélaire triomphante de l'après-guerre, jusqu'à l'institutionnalisation du CDI dans les années 1970. Mais la main droite de l'État, celle de la répression, n'a jamais faibli, qu'on se souvienne de la grève des mineurs de 1948 ou des grèves de Flins et de Caen avant Mai 68. Il y a tout de même pas mal de continuité dans la violence d'État dans notre pays.

L'US Mag : Comment expliquer l'ampleur de la répression dans les cas d'Air France et de Goodyear ?

J.-M. P. : Le durcissement de la crise appelle une domestication de ceux qui résistent. C'est la répression pour l'exemple, pour rappeler aux récalcitrants potentiels que l'ordre ne se laissera pas déborder. On peut en voir un prolongement dans la loi El Khomri qui invente le référendum recours des minoritaires et de l'employeur contre le rejet d'un accord par les syndicats majoritaires. C'est l'état d'urgence appliqué à la représentation : il y a un ordre ordinaire, une légalité des négociations rituelles et puis il y a les enjeux durs et les discuteurs à mater.

depuis 2012, du CICE à la loi travail, en passant par le pacte de compétitivité et la loi Macron, conforte ce dernier dans un sentiment d'impunité bien réel.

L'État joue par ailleurs un rôle direct dans ce que Jean-Louis Betoux qualifie de véritable « chasse aux syndicalistes ». On se souvient que Manuel Valls, alors en voyage officiel au Japon, s'est empressé, à l'annonce du triste sort réservé aux chemises d'Air France, d'apporter son soutien « à la direction [...] et à Xavier Broseta, agressé physiquement lors de la séance ». L'implication de l'État dans la répression contre les syndicalistes de Goodyear est encore plus évidente, puisque l'entreprise, tout comme les cadres séquestrés, avaient finalement retiré leur plainte. C'est donc l'État qui a directement poursuivi les huit militants. Manuel Valls n'a pour autant pas eu honte d'affirmer, à l'annonce de la sentence, qu'il n'appartenait pas au gouvernement de « commenter une décision de justice », tout en jurant ses grands dieux qu'il n'y aura « jamais dans notre pays de criminalisation de l'action syndicale »...

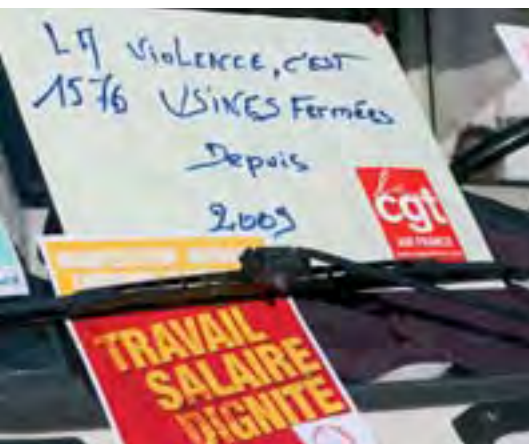
La responsabilité de l'institution judiciaire est elle aussi engagée. Selon Étienne Pénissat et Didier Gelot de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales (ODRS), encouragés par le refus du gouvernement de promulguer la loi d'amnistie des syndicalistes et aujourd'hui par la perpétuation de l'état d'urgence, « les magistrats les plus sensibles au discours sécuritaire ambiant

Des syndicalistes protégés ?

Le salarié ayant des fonctions représentatives dans l'entreprise bénéficie d'une protection spéciale contre le licenciement. Elle concerne 600 000 salariés (6 % de l'effectif du secteur marchand) qui sont délégués syndicaux, délégués du personnel, membres du CE ou encore représentants du personnel au CHSCT et les conseillers prud'homaux. Cette protection vise à éviter d'éventuelles représailles de l'employeur et s'applique dès la candidature aux élections, puis pendant le mandat et à l'issue du mandat syndical. L'employeur souhaitant licencier un salarié protégé doit, en plus du respect de la procédure légale habituelle, obtenir l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail. En cas de non-respect de ces dispositions, le salarié peut saisir le Conseil de prud'hommes pour obtenir sa réintégration ainsi qu'un dédommagement. L'employeur s'expose quant à lui à une peine d'emprisonnement d'un an et à une amende de 3 750 euros.

se sentent légitimes à sanctionner aussi durement des salariés en colère ». Ces deux chercheurs ajoutent, dans leur tribune publiée dans *L'Humanité*, le 15 janvier 2016, que les juges « plutôt habitués à traiter des faits de délinquance civile, sont largement déconnectés du monde du travail », notamment depuis que les formations regroupant magistrats, chercheurs et syndicalistes ont été bannies de l'École nationale de la magistrature. ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon



© Clément Martin

À LIRE

Notre sélection

▶ LUTTES DE CLASSES



« L'école dans son mode de fonctionnement actuel peut-elle vraiment réduire les inégalités liées à l'origine sociale et faire autre chose que de ratifier des désavantages culturels ? »

Sandrine Garcia et Anne-Claudine Oller entrent dans ce débat

en articulant analyses sociologiques et travail d'enquête participative pendant trois ans dans une école de ville moyenne. Elles dévoilent que l'apprentissage de la lecture est devenu l'objet d'un véritable champ de forces. S'y opposent des prescripteurs qui défendent des visions du monde antagonistes. Elles montrent que la meilleure façon de résoudre les difficultés d'apprentissage n'est pas nécessairement d'emprunter « des chemins différents », comme le prescrit une forme dominante de « pédagogie différenciée », mais d'investir plus de temps dans l'entraînement et l'enseignement explicite. **Stéphane Rio** • Réapprendre à lire. De la querelle des méthodes à l'action pédagogique, de S. Garcia et A.-C. Oller, Seuil, « Liber », 2015.

▶ MÉANDRES DE L'AMITIÉ



Naples dans les années cinquante. Elena et Lila, enfants de familles pauvres, nouent une amitié tourmentée, faite de tendresse et de rivalité, de jalousie et de générosité. Mais la vie semble les séparer tandis que l'une, aidée par son institutrice, continue ses études alors que l'autre, bien que surdouée, doit travailler. Mêlant psychologie et peinture sociale, le roman offre deux portraits attachants. Un bonheur !

C. Pillé • L'ami prodigieuse, Elena Ferrante, Gallimard, 2015.

▶ UN RAPPORT ASSASSIN

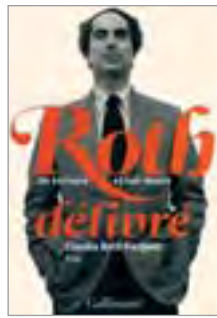


Boris Nemtsov a été l'un des principaux opposants à Vladimir Poutine. Il a été assassiné. Une des causes, semble-t-il, la publication de ce rapport sur la dénonciation de la propagande officielle concernant l'annexion de la Crimée. Les auteurs parlent d'une politique aventureuse de Poutine aggravant la récession due aux conséquences de la baisse du prix du pétrole et de la chute du rouble. La guerre contre l'Ukraine est une vraie guerre qui ne fait plus la Une des journaux. Le rapport, assez logiquement, fait porter toute la responsabilité de cet affrontement sur les épaules du gouvernement russe sans voir celles des partis politiques ukrainiens. **N. B.**

• Le rapport Nemtsov - Poutine et la guerre, collectif dirigé par Olya Osipova et Ilya Yashine, traduit par Polina Petrouchine, préface de Marie Mendras, postface de Michel Eltchaninoff, Solin/Actes Sud, 2016.

DE PHILIP ROTH AUX RÉVOLTÉS D'AUJOURD'HUI

Sur la littérature américaine



Philip Roth, né le 19 mars 1933 – au moment où Roosevelt prend ses fonctions de Président –, a décidé, en 2015, d'arrêter d'écrire. Une décision salutaire. Beaucoup de romanciers n'arrivent pas à quitter la scène à temps.

Claudia Roth Pierpont, journaliste et sans lien de parenté avec l'écrivain – il lui aurait dit « Vous ai-je épousée sans m'en souvenir ? » –, en a profité pour l'interroger longuement. Le résultat, un essai biographique, *Roth délivré, un écrivain et son œuvre* qui mêle faits réels et leur transformation dans l'imagination d'un romancier à l'ironie et à l'humour féroce. Chaque intitulé de chapitre est une référence au titre d'un roman. L'auteure utilise la technique rothienne. Passent aussi les influences majeures, Saul Below surtout mais aussi Scott Fitzgerald, Hemingway et la plupart des grands noms de la littérature anglo-saxonne. Elle insiste sur les relations qu'il entretient avec les femmes notamment la sienne, une perverse narcissique suivant ses dires, épouse qui l'a obligé à se réfugier dans l'imaginaire et dans l'écriture. Elle a fait de lui un romancier. L'intérêt aussi tient dans les réactions à ses œuvres, particulièrement les premières, de la communauté juive qui le tient pour un quasi-antisémite et de la critique pas toujours tendre et pas toujours à tort. Les us et coutumes de ces Américains feront le miel de ses descriptions avec ce qu'il faut d'exagération mais aussi de révolte contre une société inégalitaire, raciste. Cette fausse-vraie biographie oblige à relire Roth pour le redécouvrir,



tout en situant ces romans dans les contextes de l'histoire des États-Unis, histoire mouvementée qui trouve un écho dans la littérature.

L'influence de Roth est présente à la fois chez Nicolas Butler dans une version plus désespérée de cette société qui rejette tout ce qui la dérange dans ce recueil de nouvelles : *Rendez-vous à Crawfish Creek*. La solution possible, l'union de tous et toutes ces pestiférés contre le fonctionnement de ce capitalisme qui refuse toute fraternité. Ta-Nehisi Coates, dans *Une colère noire*, sous-titré *Lettre à mon fils*, veut traduire en mots son héritage, sa détermination de combattre pour une autre organisation sociale. Il raconte Baltimore, dans le Maryland, ville détruite par les récessions successives depuis les années 1980 au chômage endémique se traduisant par la crise des Inner Cities. Baltimore et son ghetto, ses quartiers où il faut faire attention en partant ou en rentrant de l'école, ses affrontements quotidiens, la drogue et la fin de toute liberté et fraternité. La violence règne en maîtresse. Il dira à son fils « Tu n'es pas Noir comme moi » sans oublier de lui transmettre le message du grand-père qui a participé au combat des Black Panthers... Deux livres qui permettent d'appréhender

à la fois la popularité d'un Donald Trump et celle de Bernie Sanders... Une Amérique à la croisée des chemins. ■ **Nicolas Bénéès**

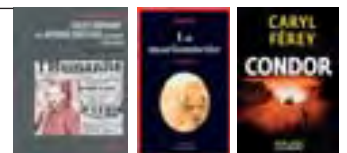
• *Roth délivré, un écrivain et son œuvre*, Claudia Roth Pierpont, traduit par Juliette Bourdin, Gallimard ; *Rendez-vous à Crawfish Creek*, Nicolas Butler, traduit par Mireille Vignol ; *Une colère noire*, Ta-Nehisi Coates, traduit par Thomas Chaumont, Éditions Autrement.

Le coin du polar

Révoltes

Le Havre, 1910. La CGT a décidé la grève générale dans ses orientations. Jules Durand est charbonnier sur le port. Militant cégétiste, il est accusé de meurtre dans le cadre d'une grève. La guerre sociale ne connaît pas de limite. Le patronat décide de supprimer un élément gênant. Aidé des juges et des notables, il fait condamner sans preuve cet homme coupable de s'être opposé au pouvoir de ces patrons sans foi ni loi. Condamnation à mort. Indignation des salariés. La CGT mène l'enquête avec l'aide de *l'Humanité* et de Jaurès. Cette lutte des classes exacerbée expliquerait-elle la boucherie de la Première Guerre mondiale pour gagner cette guerre sociale ? Un bon polar historique avec tous les ingrédients qu'il faut. Histoire vraie pourtant, un peu oubliée certes que raconte Roger Colombier dans *Jules Durand : une affaire Dreyfus au Havre (1910-1918)*. Pour parfaire le noir, Jules libéré en 1918 termi-

nera sa vie dans un asile d'aliénés... Alex Berg, quant à elle, met en scène les conséquences catastrophiques du trafic d'armes, ici, de l'Allemagne vers l'Afghanistan. Des soldats allemands, victimes d'une embuscade des talibans, meurent sous les balles et armes allemandes. Le Bundestag met sur pied une commission d'enquête et la confie à Eric Mayer qui fait équipe conflictuellement avec Valérie Weymann pour leur deuxième aventure, *La marionnette*. Questions sous-jacentes : a-t-on le droit de se révolter ? Par quelles voies, quels moyens lorsque le pouvoir lui-même participe au terrorisme ? Plus encore ici, la révolte légitime peut-être manipulée à des fins de peur et de développement de l'industrie de l'armement. Comme un écho à la réalité de notre monde. Tous les pays, on le sait, sont gangrenés par la corruption. Les corrupteurs défendent leurs intérêts égoïstes bien compris au détriment de l'environnement, de la santé des populations et du bien-être général. Notre société les reconnaît comme les siens, rongée qu'elle est par le



poison de l'idéologie libérale. Caryl Férey, dans *Condor* – jeux de mots faciles mais juste –, a déplacé son intrigue au Chili pour dénoncer l'exploitation illégale des sites protégés. En même temps, il attise la mémoire récente de ce pays au parcours singulier. Allende est encore présent. Son « suicide » reste un élément marquant du paysage politique. La dictature de Pinochet tout autant. La gauche de retour au pouvoir est par trop pusillanime et la droite par trop revancharde. Une histoire d'amour entre une vidéaste et un enfant repenté de riches vient laisser croire, un temps, que la vie peut être belle. S'il n'y avait pas les requins... ■ **Nicolas Bénéès**

• *Jules Durand : une affaire Dreyfus au Havre (1910-1918)*, Roger Colombier, préface de Gilles Manceron, Éditions Syllepse ; *La marionnette*, Alex Berg, traduit par Patrick Démerin, Babel Noir/Actes Sud ; *Condor*, Caryl Férey, Série Noire/Gallimard.

Retour du « califat » ?

Abd al-Rahmân al-Kawâkibî, Syrien (1849-1902), ne jouit sans doute pas, dans nos contrées, d'une grande reconnaissance ni même d'une connaissance. Son essai, *Du despotisme*, publié en 1902 au Caire, vient juste d'être traduit. Il faut lui reconnaître le statut d'un grand texte fondateur. Avec d'autres, il défend la venue du nationalisme arabe, la construction d'État-Nation, États de droit, pour combattre l'asservissement des populations qui prive le monde arabe de la force vive de l'intelligence et de la réflexion. L'argumentation qu'il utilise est étrange pour l'Occidental laïque. Il s'appuie sur les sourates du prophète, qu'il veut débarrasser de ses exégèses, pour justifier la nécessité de mettre fin à la tyrannie. Dans le même mouvement, il s'appuie sur les philosophes français, des « Lumières », pour indiquer un chemin, pour le monde arabo-musulman, d'entrée dans la modernité. Il s'oppose, de ce fait, au « panarabisme » pour permettre les avancées démocratiques et sociales. Les chapitres s'organisent autour des tares du despotisme dans tous les domaines. Cette dénonciation n'appartient pas totalement au passé. Tous les régimes dictatoriaux se reconnaîtront. Les « printemps arabes » pourraient trouver dans ce livre de quoi alimenter leur volonté démocratique. Al-Kawâkibî ne prône pas la sécularisation mais la séparation de la religion et de l'État tout en reconnaissant une place à la « société civile » comme on dit aujourd'hui. Il propose que, à l'image de la papauté, le Califat soit relégué dans une enclave sans peser sur les gouvernements.



Ce fantasme du Califat revient en force avec Daesh, acronyme de l'« État Islamique en Irak et au Levant ». Le 29 juin 2014, le monde a découvert le nouveau calife, sous le nom de « Ibrahim » pour indiquer un lien de parenté avec Mahomet. Le « Califat » remonte aux premiers temps de l'Islam, après la mort du Prophète. Pour les « monarques » de ces temps, il fallait trouver une source de légitimation. La seule possibilité était la référence au religieux. Comme partout. Le Roi de France était aussi l'oint du Seigneur. Au cours de l'histoire, la notion même de Califat et son contenu ont évolué pour s'arrêter à l'Empire Ottoman. Sa fin officielle a été proclamée en 1929 par Mustapha Kemal. Nabil Mouline, dans *Le Califat, histoire politique de l'Islam*, propose une analyse qui s'inscrit à la fois dans « le cadre de la sociologie historique et de l'histoire sociologique », comme dans celui de « l'histoire connectée » pour appréhender la place de cette utopie. Il reprend aussi tous ces penseurs qui, comme al-Kawâkibî, ont défendu, à la fin du XIX^e siècle, une conception de la démocratie. Il insiste particulièrement sur le wahhabisme comme idéologie justifiant tous les intégrismes et barbaries... Un ouvrage de référence. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Du despotisme*, Abd al-Rahmân al-Kawâkibî, traduit par Hala Kodmani, préface et postface de Salam Kawakibi, Sindbad/Actes Sud ; *Le Califat, histoire politique de l'Islam*, Nabil Mouline, Flammarion collection Champs/Histoire.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN POLAR, UN VRAI

Didier Arlotti est un auteur de polar qui a eu le malheur d'avoir été publié par une maison d'édition qui a disparu. Pourtant, ses intrigues méritent d'être connues. Dans *Est-ce ainsi que les hommes...*, il raconte des histoires qui auraient pu être vraies comme ces policiers formés pour infiltrer les mafias. Personne n'est à l'abri du lucre qui peut tout faire basculer. Les personnages sont attachants dont ce « Skip » qui écoute... Skip James, un des bluesmen un peu ignorés qui sert de bande-son... Comme d'autres musiques issues du blues. Une bonne idée. Un roman bien construit qu'on a plaisir à lire et qui parle de notre temps, de ces « SECT », sorte de milices public/privé, un peu comme les partenariats du même nom, qui ont tendance à proliférer. **N. B.**

• *Est-ce ainsi que les hommes...*, Didier Arlotti, rens. : www.jidarlotti.com ou didier.arlotti@sfr.fr.

► SOUVENIRS, SOUVENIRS...

André Kalifa s'est lancé dans une entreprise autobiographique pour retracer un itinéraire d'un enseignant né au Maroc, juif, en dix espaces d'une vie qui en compte vraisemblablement plus tout en respectant la chronologie. Une sorte de portrait éclaté sans être pour autant celui de Dorian Gray. En se racontant, il esquisse l'histoire de toute une génération, la sienne, marquée par les guerres coloniales ou impérialistes, par la montée de l'antisémitisme et du racisme. Il se balade et nous balade à travers ces *Pièces d'identité*, titre qu'il faut prendre dans tous les sens, avec toutes ses significations. **N. B.**

• *Pièces d'identité. Récits autobiographiques*, A. Kalifa, L'Harmattan.

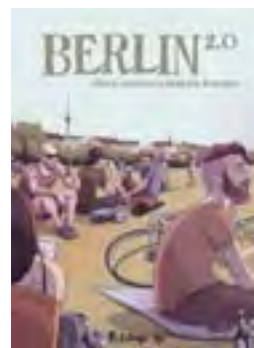


Le coin de la BD Berlin et ses contradictions

« *Berlin ist arm aber sexy* » : Berlin est pauvre mais sexy. Extraits d'une interview de son maire K. Wowerit en 2003, ces mots sont devenus une formule à succès, attirant des milliers d'étrangers. C'est par cette formule, et des images de pistes cyclables et d'immenses espaces verts, que s'ouvre le récit de Margot, 23 ans. Étudiante en philosophie, elle quitte Paris, où elle manque « d'espace et de temps », et son appartement au loyer trop élevé, pour chercher à Berlin un travail dans le milieu de l'art et de la culture, travail qui lui permettrait de préparer sa thèse. Dans des couleurs originales – une atmosphère presque sépia, le lecteur suit les pas de Margot qui raconte « son » Berlin à la première personne. Les auteurs alternent les plans serrés sur les personnages et les scènes de la vie quotidienne qui donnent lieu à des vues intérieures et extérieures de l'architecture berlinoise, dont certaines, splendides, en pleine page (salle de réunion au plafond immense dans une galerie d'art, feux d'artifice du Nouvel An au-dessus des toits enneigés...). Margot n'est pas représentative de la majorité des Français voire des étrangers qui vivent à Berlin. Elle parle allemand, prend des cours pour se perfectionner encore, souhaite s'intégrer, tandis que des milliers de ses compatriotes ne parlent que l'anglais voire leur propre langue. La vie à Berlin lui semble agréable, plus lente qu'à Paris : elle sort dans les clubs (les corps qui dansent, dans une pénombre rouge, sont très bien rendus par le dessin d'Alberto Madrigal), vit dans un appartement beaucoup plus grand et moins cher, profite de nombreux

événements culturels et festifs... Mais elle se trouve aussi confrontée à une réalité allemande moins sympathique, une dure réalité sociale. En quittant Paris, Margot pensait qu'avec ses expériences professionnelles dans les agences de communication et les centres d'art, elle trouverait facilement un travail dans un milieu où quasiment toute la jeunesse à Berlin semble évoluer : start-up de « Silicon Allee », galeries d'art, édition, com... Seulement le taux de chômage y est de plusieurs points supérieur à la moyenne nationale allemande et la jeune femme découvre les « mini-jobs », ces contrats précaires créés sous le gouvernement Schröder par les lois Hartz, censées « assouplir » le marché du travail. Les entreprises abusent des stagiaires sans aucune obligation de fournir un contrat ni une rémunération. Enfin, il n'y a pas de salaire minimum (celui-ci a été instauré au 1^{er} janvier 2015). Margot doit ainsi consulter un conseiller spécialisé pour s'y retrouver dans le maquis des nombreuses offres d'assurance sociale : son employeur ne finance pas sa sécurité sociale. Elle reste, parce que les Berlinoises comme elle, sont « pauvres mais sexy »... ■ **Amélie Hart-Hutasse**

• *Berlin 2.0*, un récit de Mathilde Ramadier, dessins et couleurs de Alberto Madrigal, Futuropolis.

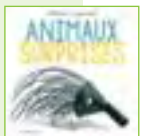


FOR THE KIDS

L'imagination au pouvoir

Fantaisie et créativité s'expriment à chaque page de ce petit album cartonné qui s'adresse en priorité aux tout-petits. La page de gauche affiche un objet du quotidien tandis que sous le rabat de la page de droite se cache le même objet transfiguré en animal par la magie de la peinture, du découpage ou d'un accessoire. Parfois astucieuse, rarement d'une simplicité évidente, la transformation invite au jeu : deviner ce que devient l'objet initial. La tâche n'est pas toujours facile mais l'album fera assurément parler, émettre des hypothèses et surtout rire. Gilbert Legrand, en faisant naître un bestiaire original et malicieux, permet aux enfants et aux parents de passer un bon moment ensemble, sans limite d'âge ! **C. Pillé**

• *Animaux surprises*, Gilbert Legrand, Éditions Sarbacane, 2015.



LETTRES AU PÈRE JACOB, UN FILM DE KLAUS HÄRÖ

Une œuvre puissante

Condamnée à la prison à perpétuité pour meurtre, Leila est libérée au bout de douze années d'incarcération sur l'intervention du Père Jacob, un vieux prêtre aveugle qui l'engage pour devenir son assistante. Sa mission consiste à faire lecture de l'important courrier qu'apporte chaque jour le facteur au presbytère. Pourquoi, du jour au lendemain, les lettres qui provenaient de fidèles en quête de prières et de conseils, jusque-là abondantes, cessent-elles d'arriver ?

Le film de Klaus Härö, jeune cinéaste finlandais, est un modèle de concision et de dépouillement. Le ciselé de chaque cadrage, la précision narrative de chaque séquence, la beauté de l'image contribuent à la pureté d'un récit que trouble progressivement et bientôt jusqu'au malaise le comportement ambigu de Leila. Au lieu d'être reconnaissante au Père Jacob, elle va le conduire à sa perte. La santé mentale du vieux prêtre est-elle en cause ? Pour quelles raisons profondes, la jeune femme, au comportement systématiquement hostile, éprouve-t-elle le besoin

de s'acharner sur son bienfaiteur jusqu'à le détruire ?

La lecture d'une dernière lettre fictive précédera un dénouement libérateur. La concision de la narration, la simplicité de l'interprétation, l'efficacité de l'image à accompagner avec la plus grande sobriété une lente et pernicieuse montée dramatique, renvoie au cinéma de Carl Dreyer.

La tension souterraine et le sourd affrontement des protagonistes, à celui de Bergman... Mais *Lettres au Père Jacob* n'appartient qu'à son talentueux auteur et metteur en scène. C'est une œuvre personnelle, magnifique et puissante. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Arrêt sur image d'Alger



Le réalisateur Hassen Ferhani a inclus dans son vaste projet de filmer des endroits insolites de la capitale algérienne, le bâtiment de ses abattoirs. Deux mois de tournage sur place lui

ont permis de saisir les ambiances, les mentalités, le comportement des ouvriers, le rapport au travail, les humeurs, les cadences, et de sélectionner les personnages saillants de son film. Ce n'est pourtant pas un reportage sur les abattoirs d'Alger mais un enchaînement de moments comme saisis au vol par une caméra fixe qui semble attendre que quelque chose se passe dans le cadre, pour prouver que la légèreté, les évasions salvatrices, le rire sont possibles dans un lieu de carnage et de mort. Les anecdotes diverses prennent une profondeur d'un constat sociologique par la magie d'un savoir-faire cinématographique.

Dans ma tête, un rond-point, par des scènes en apparence anodines, devient une sorte d'arrêt sur image sur l'Algérie d'aujourd'hui, un témoignage sur une jeunesse laborieuse à la fois avide d'espérance et consciente d'une absence de perspective d'avenir. ■

F. D.

• *Dans ma tête un rond-point*, un film de Hassen Ferhani (Algérie-France-Qatar-Liban-Pays-Bas).

Comédie du quotidien



Philippe Mars, ingénieur informaticien divorcé, essaie de mener une vie tranquille entre son fils collégien devenu végétarien, sa fille lycéenne obsédée par la réussite, une sœur artiste peintre aux œuvres impudiques, une ex-femme journaliste

surbookée et... les apparitions ponctuelles des fantômes de ses parents observateurs de tous ses faits et gestes. Cerise sur ce gâteau, surgit dans sa vie, une nuit, un collègue dépressif échappé de l'hôpital psychiatrique où il avait été admis. Dominik Moll (*Un ami qui vous veut du bien*) montre une fascination pour les personnages perturbateurs. Il réalise avec *Des nouvelles de la planète Mars*, sur le principe d'accumulation et autour d'un personnage lunaire, une comédie efficace, intelligente et subtile avec de légères incursions du côté du fantastique. ■

F. D.

• *Des nouvelles de la planète Mars*, un film de Dominik Moll (France).

DVD

Un hommage bizarre



Sidney Bechet est inscrit dans la culture française de l'après-Seconde Guerre mondiale. Il est devenu une grande vedette de la variété française en compagnie, notamment, de Claude Luter. Marie Mitterrand et Jean-Marie David ont voulu, à leur tour, évoquer le souvenir de ce grand musicien via le *Sidney Bechet Memory All Stars*, groupe créé par « Poumy » Arnaud, batteur, et Christian Azzi, pianiste. La plupart des jazzmen réunis ici ont été des compagnons de Sidney lui-même. Deux DVD ont été nécessaires pour cet hommage. Le premier est une suite d'interviews des musiciens, le deuxième le concert donné par le groupe au Petit Journal Montparnasse. Il faut reconnaître que le film est un peu décevant. ■

N. B.

• *Hommage à Sidney Bechet*, un documentaire et un concert, L'Harmattan et Casa Dei Productions.

SÉRIE

Sur l'Italie



L'opération « Mains propres », qui dévoila un vaste système de financement illicite des partis politiques italiens en 1992, constitue le cœur de cette fiction. Portée par cinq personnages emblématiques de la société italienne, elle permet au spectateur de comprendre la montée de Berlusconi et de la Ligue du Nord. Performances d'acteurs, rythme fluide, portraits réalistes en font une excellente série (très documentée) qui tient en haleine. ■

C. Pillé

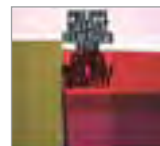
• *1992*, série créée par A. Fabbri, L. Rampoldi, S. Sardo, 2015.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Découverte de P. Hersant

La musique classique est aussi contemporaine. Philippe Hersant, compositeur reconnu, est l'auteur d'une œuvre émotionnellement juste. Ce disque de musique de chambre est l'occasion de découvrir son univers. Interprétés par le quatuor Hugo Wolf, les *Onze caprices pour duos*, les *Deux quatuors à cordes* et les *Cinq mouvements pour quintette à cordes* nous plongent dans un univers profond et intimiste, lyrique et généreux, sombre et mystérieux. Jamais fade, tout en laissant apercevoir ce que le compositeur appelle une fêlure, « quelque chose de faussement gai ». Autant d'atmosphères que l'on retrouve dans les superbes *Fantaisies sur le nom de Sacher*, grand mécène et chef d'orchestre. Ces *Fantaisies*, unies par l'omniprésence



de six notes correspondant, dans la notation germanique, au nom de Sacher (S : mi-bémol – A : la – C : do – H : si – E : mi – R : ré) offrent une éblouissante et pénétrante pluralité d'émotion. C'est un disque émouvant, rare et intense qui nous est ici offert. ■

Nicolas Morvan

• *Fantaisies pour cordes*, Philippe Hersant, interprétées par le Quatuor à cordes Hugo Wolf, Megadisc Classics.

RADIO

Vulgarisation intelligente

Au lendemain de la mort de Rémi Fraisse, jeune écologiste zadiste tué pour ses idées, l'édition de Denis Cheissoux était à la fois un hommage au combat mené et une condamnation sans ambages de la politique en place. C'est ça, *CO₂ mon amour*, un journaliste engagé et courageux ; c'est aussi une émission ancrée dans son temps, qui s'adresse aux auditeurs sur les questions environnementales et se met à leur portée. Depuis 20 ans, D. Cheissoux y parle de nature et interroge le progrès, ses acquis comme ses limites... L'entreprise de vulgarisation est si réussie que l'émission permet, par le choix d'invités passionnants, d'aborder des questions scientifiques parfois complexes. Un moment de pure intelligence. ■

Véronique Ponvert

• Tous les samedis de 14 heures à 15 heures, France inter.

JAZZ

C'est le printemps

Les festivals battent leur plein. *Banlieues Bleues* a débuté en février, *Europa Jazz*, ex-festival du Mans, le 8 mars pour fêter la Journée internationale des femmes, pour s'arrêter le 22 mai, *Jazz sous les pommiers* à Coutance le 30 avril jusqu'au 7 mai... Articles à lire sur le site. ■

N. B.

ENTRETIEN AVEC ISABELLE BERTOLA, DIRECTRICE DU MOUFFETARD-THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Du théâtre ?

L'US Mag : *Comment est arrivé ce désir de faire un lieu consacré aux arts de la marionnette ?*

Le lien est le rapport à l'image, le théâtre de marionnette étant avant tout un théâtre d'images. Les arts de la marionnette sont protéiformes. Ils vont du théâtre d'ombres au théâtre en castelet, des marionnettes à gaine aux formes abstraites et au théâtre d'objets. Au début des années 1980, Alain Recoing, Philippe Genty et quelques autres marionnettistes proposent des spectacles de marionnettes pour adultes, ils sont précurseurs. Petit à petit, le nombre d'artistes qui se consacrent à cet art s'élargit et l'idée de la création d'un théâtre dédié germe. En 1992, le Théâtre de la Marionnette à Paris est créé. D'abord nomade, il s'implante en 2013 au théâtre Mouffetard et devient la première salle consacrée exclusivement à cet art à Paris.

Le cœur de notre travail est la défense de la marionnette pour adulte, mais nous nous adressons aussi aux adolescents qui sont séduits par le côté visuel et ludique des spectacles. Lorsqu'ils viennent au théâtre, de nombreux spectateurs ne savent pas exactement ce qu'ils vont découvrir, ils sont surpris et séduits. Nous n'oublions pas pour autant les moins de douze ans en présentant quelques spectacles pour les maternelles, les primaires et leur famille. **L'US Mag :** *Votre théâtre et le fait que des metteurs en scène utilisent parfois des marionnettes dans les spectacles qu'ils créent ont-ils changé le regard du public sur la marionnette ?*

Aujourd'hui, le théâtre de marionnettes a pris une place plus grande sur les scènes. En France, huit scènes conventionnées sur soixante-dix sont dédiées à la marionnette. En outre un certain nombre de metteurs en scène se sont emparés de la marionnette car les



© Mouffetard-addict

marionnettistes ont prouvé qu'une pièce pour marionnettes pouvait être forte. Le marionnettiste n'est plus caché, il est interprète et dialogue avec ses marionnettes. Malgré tout ces pièces sont restées trop souvent dans des lieux confinés, n'ont pas eu le retentissement médiatique suffisant pour permettre l'éducation du regard. C'est pourquoi il est important qu'un lieu dédié au théâtre de marionnettes existe.

L'US Mag : *Comment voyez-vous l'avenir du théâtre de marionnettes ?*

Le Mouffetard-Théâtre des arts de la marionnette en est à sa troisième saison, avec en moyenne 130 représentations par an. Nous organisons également deux festivals : les Scènes ouvertes à l'insolite et la Biennale internationale des arts de la marionnette. Depuis 30 ans, des écoles initiant aux arts de la marionnette ont été créées : une école nationale à Charleville-Mézières et une école associative, le Théâtre aux mains nues dirigé aujourd'hui par Pierre Blaise, qui a longtemps travaillé avec Alain Recoing et Antoine Vitez. Parce qu'elle propose un théâtre avec une approche visuelle plus immédiate, parce qu'elle fait se rencontrer les arts plastiques et les arts de la scène, la marionnette a toute sa place dans les démarches d'éducation artistique et culturelle et l'équipe du Mouffetard s'en préoccupe, avec, entre autres, des projets menés en milieu scolaire. La marionnette avance. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet
• Renseignements : www.theatredelamarionnette.com

Ceramix : « le sentiment du grand feu »

La cité de la céramique de Sèvres et la Maison rouge-Antoine de Galbert proposent ensemble une exposition magistrale consacrée à la céramique aux XX^e et XXI^e siècles. L'exposition présente plus de 250 œuvres, 100 artistes de 25 nationalités différentes. La céramique, à mi-chemin entre art et artisanat, a longtemps été considérée comme un art mineur. Cette situation en marge des Beaux-Arts ainsi que la maniabilité du matériau ont permis aux artistes de s'en emparer avec une grande liberté. Si ceux-ci créent encore des assiettes, des plats ou des vases, comme Picasso ou Miguel Barcelo, c'est pour mieux les détourner de leur destination initiale.

Rodin, le premier, a créé des sculptures en céramique sans aucune fonction utilitaire, c'est-à-dire des objets ayant le seul statut d'œuvres d'art. Gauguin a théorisé ce qu'il nommait la céramique sculpture : « le caractère de la céramique grès est le sentiment du grand feu ». Viendront ensuite les avant-gardes, Vlaminck, Miro, Léger,

et les évolutions se poursuivront jusqu'aux artistes contemporains. L'exposition est organisée en salles chronologiques ou thématiques, avec dans chaque salle des tableaux explicatifs bien conçus. Certaines salles monographiques ont été réalisées avec les artistes eux-mêmes, comme Klara Kristalova, Thomas Schütte, Katinka Bock. D'autres salles sont consacrées aux mouvements artistiques étrangers. À noter que, pour une fois dans une exposition, les femmes artistes sont présentes de manière significative.

L'exposition est riche et complète, et la présentation des œuvres aérée et documentée permet une visite facile et agréable. Le fascicule distribué à l'entrée, qui permet également d'obtenir un tarif réduit sur le second lieu, est très pédagogique. Une belle réussite. ■ **Sylvie Chardon**

• Sèvres, Cité de la céramique, 2, place de la Manufacture, 92310 Sèvres, jusqu'au 12/06, tél. : 01 46 29 22 00, www.sevrescitereceramique.fr ; La Maison rouge-Fondation Antoine de Galbert, 10, bd de la Bastille, 75012 Paris, jusqu'au 5/06, tél. : 01 40 01 08 81, www.lamaisonrouge.org.

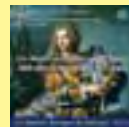
Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Sur le capitalisme actuel

La revue de *Médiapart* permet une nouvelle fois d'ouvrir un espace de réflexion pour penser en commun les événements contemporains. Sans chapelle mais engagée dans la pensée critique, la revue offre une tribune intellectuelle stimulante notamment sur les logiques de l'action terroriste, mais aussi sur celles qui conduisent à la réémergence d'un discours identitaire et sécuritaire. De même, les articles sur le monde intellectuel de droite sont très enrichissants. Plutôt que de se centrer une nouvelle fois sur les « néo-réactionnaires » médiatiques, les analyses présentent plutôt des penseurs influents du champ intellectuel, comme Emmanuel Gaillard, qui fabriquent les concepts et techniques du capitalisme mondialisé. **Stéphane Rio**
• La Revue du Crieur n° 3, mars 2016, *Médiapart*/La Découverte.



NOS COLLÈGUES ENREGISTRENT...



De l'amour galant

Les Festes d'Orphée offrent un nouveau volume magnifique des « Maîtres Baroques de Provence ».

Cinquante-cinq musiciens, dont onze personnages chantés, six interventions remarquables du grand chœur et un orchestre baroque richement coloré, proposent une heure d'un enregistrement public de grande qualité. Composée à l'issue de la grande peste de 1720, *Les Muses rassemblées par l'Amour* exalte la paix et le bonheur retrouvés, en cette capitale des arts et de l'amour que fut Aix-la-Romaine. Une œuvre majeure du patrimoine aixois et provençal et une redécouverte importante du compositeur André Campra et de cette forme originale de la production musicale du Siècle des Lumières. **S. R.**
• *Les Muses rassemblées par l'Amour : Idille mise en musique par M. Campra*, Collection « Les Maîtres Baroques de Provence », vol. V.

Tradition et modernité

Tiki Jade est née sur l'île de la Réunion et a toujours été bercée par ses rythmes et nourrie par le chant. Elle collabore à nombre de projets musicaux. Ainsi, en 2014, le titre *Dear Poppa Mandela* a reçu un accueil chaleureux aux Nations Unies où il fut diffusé par les médias de l'institution. Le reggae est le langage musical choisi sur l'album *Faith* porté par un message militant et universel. La section rythmique, très roots. La voix aérienne de Tiki colore l'album d'une teinte unique et toute personnelle. **Éric Loizeau**
• Disponible sur <http://moonspicesoulhearts.com>



Suivre l'actualité culturelle sur www.snes.edu

Les pages culture de ce Magazine sont complétées chaque semaine par de nombreux nouveaux articles sur www.snes.edu/-Culture-.html particulièrement en rubriques cinéma et théâtre. Parmi tout ce qu'on peut trouver aussi en ce moment comme informations : « La Briqueterie » - centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, musiques et chansons d'aujourd'hui avec notamment le spectacle *Femmes en danger* (Marie Ruggieri, à l'Essaïon), le festival *Périls... pour le travail* (à Confluences), *Variations citoyennes* autour du festival de fin mars à juin au Théâtre de la Croix-Roussé à Lyon, des expositions, rencontres et débats, livres et créations de collègues... Est aussi toujours accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Est par ailleurs de nouveau en préparation un cahier *Festivals de l'été*. De nombreux collègues sont impliqués dans la conception et l'organisation de festivals et ont contribué l'été dernier à ce que des festivals menacés ne viennent pas s'ajouter à la liste des près de 150 supprimés. Dites-nous ceux qui méritent particulièrement notre attention d'éducateurs, de syndicalistes... **Philippe Laville** @snes.edu

UE/Turquie

Un accord peu glorieux

Le marchandage entre l'UE et la Turquie s'est conclu le 18 mars sur un accord peu glorieux, qui crée dans ce pays une zone de rétention massive des migrants en provenance de Syrie. Il donne un crédit politique nouveau au régime à tentation autoritaire d'Erdogan (reconnaissance de la Turquie comme « pays tiers sûr », réouverture des négociations d'adhésion, et 3 milliards d'euros de financement). Cet accord est cependant déjà contesté à demi-mot par le HCR, mais aussi par l'OFPPA, et la légalité du « refoulement » peu assurée, sans parler de sa faisabilité pratique. D'autres choix sont urgents pour résoudre la question des migrants.

Manifestations contre la loi travail

Des jeunes victimes de violences policières

Très médiatisé, le cas du lycéen de 15 ans, élève au lycée Bergson à Paris et tabassé par trois policiers pendant la manifestation du 24 mars, n'est pas isolé. Ados dispersés à coups de matraque, action d'hommes masqués et sans brassard... la police ne s'est pas montrée sous son meilleur jour. Intimidations pour empêcher le mouvement de s'étendre ? Les nouveaux modes de communication ne permettent plus aux autorités d'étouffer ce genre d'affaires, heureusement, et ont conduit à la mise en examen du policier au moins dans un cas.

Casiers judiciaires

Vérification généralisée

Le ministère de l'Éducation nationale va contrôler les casiers judiciaires de l'ensemble des personnels en contact régulier avec des mineur-es. L'opération concernera environ 900 000 agent-es, devrait durer jusqu'à fin 2017 et concernera les titulaires et contractuel-les du public et du privé. Cette vérification fait suite aux récents scandales de pédophilie qui ont révélé un manque de communication entre le ministère de la Justice et l'Éducation nationale.

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Bilan 2008-2014

Le Droit au logement opposable (DALO) vise à garantir le droit à un logement décent et indépendant à toute personne qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. C'est un recours quand les autres dispositifs légaux d'accès au logement ont échoué. Pour être reconnu au titre du DALO, il faut saisir la commission de médiation du département qui instruit le dossier dans un délai de trois mois.

Faire respecter la loi

Depuis la loi sur le DALO du 5 mars 2007, le nombre de recours ne cesse de progresser : 86 086 en 2014 contre 60 073 en 2008. Les recours sont concentrés dans dix-sept départements (ceux de l'Île-de-France, nord de PACA, Rhône, Gironde, Loire-Atlantique...), là où l'offre de logement accessible ne répond pas aux besoins. Entre 2008 et 2014, 82 028 ménages reconnus au titre du DALO ont pu accéder à un logement mais, en 2014, 59 502 ménages restaient à reloger. Depuis 2010, l'État a été condamné plus de 25 000 fois, condamnation réaffirmée par la Cour européenne des droits de l'homme le 10 avril 2015.

Le rapport souligne aussi les inégalités de traitement liées à la répartition géographique mais éga-



lement le taux de décisions favorables. « Dans les secteurs les plus en tension, les commissions ont tendance à restreindre l'accès au DALO, intégrant ainsi le manque d'offres de logements présents sur leur territoire », déclare la présidente du comité de suivi.

L'application de la loi se heurte à une politique publique notoirement insuffisante, incapable de répondre à la gravité de la crise et aux 10 millions de mal-logés recensés. Pourtant le droit au logement est inscrit dans la Constitution. ■

Marylène Cahouet

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ, ÉTAT D'URGENCE ABANDONNÉS

De bonnes nouvelles ?

Consédant à la pression de la société civile, le gouvernement a fini par abandonner l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution, ainsi que la déchéance de nationalité pour les Français, binationaux ou non. Pour autant, l'entêtement dont il a fait preuve en voulant imposer ces deux mesures, à la fois contre l'opinion et contre sa propre majorité, ne cesse d'inquiéter, tant sur la forme que sur le fond.

D'abord, parce que ces mesures allaient au-delà même des demandes de l'extrême droite. Elles auraient constitué une grave fragilisation de la démocratie en donnant des pouvoirs très étendus à l'exécutif hors de tout contrôle de la justice, et provoqué une rupture d'égalité entre les citoyen-nes.

Ensuite parce que, loin d'en abandonner l'idée même, le gouvernement cherche à présent à faire passer

les mesures voulues pour le renforcement de l'état d'urgence par la petite porte de la réforme de la loi pénale.

Ne pas opposer justice et sécurité

Ainsi donc, le gouvernement est resté sourd aux alertes lancées par les différentes organisations attachées aux principes démocratiques et républicains, dont fait partie le SNES-FSU. Il n'apporte pas de garantie supplémentaire de protection contre le terrorisme, mais par contre de larges restrictions en matière de



libertés individuelles pour l'ensemble des citoyen-nes. Il est dangereux d'induire que l'exercice de la justice s'oppose à la sécurité. Ou sont passées les résolutions de celui qui disait vouloir vaincre avec « la République, avec nos armes, celles de la démocratie, avec nos institutions, avec le droit » ? ■

Aurélia Sarrasin

Le spectacle est dans la classe

Mardi 19 janvier 2016, la Compagnie annexe de proximité (CAP), dirigée par la comédienne Agnès Audiffren, a donné deux représentations de sa création *La Conférence déclamatoire* au lycée Montgrand à Marseille. C'est une CVLA (Convention de vie lycéenne et apprentie) qui a permis aux professeurs de français de deux classes de Seconde et à l'option facultative théâtre de faire venir la compagnie au lycée, dans le cadre d'un projet commun autour de la poésie. En amont du spectacle, les élèves de Seconde ont étudié des poèmes avec leur professeur de français et ils ont participé à des ateliers d'écriture. Les élèves de l'option théâtre se sont emparés des poèmes écrits par leurs camarades et les ont lus lors des deux représentations.

Intrusion dans la classe

La Conférence déclamatoire met en scène deux professeurs loufoques, A. et F. (Agnès Audiffren et François Champeau) se proclamant spécialistes de la poésie. A. et F. se sont fixés pour objectifs de faire comprendre à leur auditoire ce qu'est la poésie. Ils déclament donc une série de poèmes, selon des thèmes variés, et ils les commentent à leur manière, cocasse. Le spectacle n'est jamais vraiment le même puisque le public est invité à choisir lui-même une par-

tie des textes. La forme choisie pour le spectacle et le fait qu'il soit joué dans la salle de classe sans aménagement technique en terme de son ou de lumière et avec les accessoires d'une classe (tableau, table, chaises...), renforce l'interaction entre les acteurs et le public. Agnès Audiffren

explique que son spectacle « propose de s'amuser avec la poésie, la désacralise et amène le public à s'approprier les poèmes déclamés. Les lycées et les appartements de particuliers nous ont semblé être les lieux idéaux pour notre première création ». La réception du spectacle par les élèves au lycée Montgrand, comme dans les autres établissements ayant accueilli *La Conférence déclamatoire*, est très bonne. Théâtre et poésie se rendent accessibles aux élèves et les font entrer dans leur univers. Les représentations, toujours suivies d'une discussion avec les comédiens, sont l'occasion d'un échange autour du théâtre et de la poésie. Elles permettent d'entrer dans la poésie et de se l'approprier, dans le prolongement ou en introduction au cours de français.

Interactivité

La Conférence déclamatoire s'inscrit dans la récente vague du théâtre en appartement qui voit se multi-



© DR

plier des spectacles, simples dans leur forme, afin d'aller à la rencontre du public. Parce qu'Agnès Audiffren et François Champeau ont l'habitude de travailler avec les lycéens, mais aussi avec des publics très variés (patients des hôpitaux auxquels ils viennent dire des textes ou détenus de la prison des Baumettes auxquels Agnès propose un atelier de pratique théâtrale), c'est bien naturellement qu'ils se sont emparés de cette nouvelle forme de spectacle vivant.

Quant à la suite, ils travaillent à l'écriture d'un spectacle sur Marseille « sa grande et sa petite histoire », pour lequel ils sollicitent les spectateurs de *La Conférence déclamatoire*. Ils les invitent à leur raconter un événement qui serait arrivé à un de leurs proches ou à eux-mêmes dans un quartier précis de Marseille, les élèves ont été bien sûr les premiers à qui ils ont demandé des témoignages. Bon vent à la CAP ! ■



© DR

TÉMOIGNAGE

« Le regard des élèves sur le monde m'inspire beaucoup »

Agnès Audiffren est comédienne, directrice artistique de la Compagnie annexe de proximité, elle intervient comme professionnelle dans l'option théâtre du lycée Victor-Hugo de Marseille.

Quels sont les objectifs et ambitions de la Compagnie annexe de proximité que vous avez créée en 2014 et dont *La Conférence déclamatoire* est la première création ?

J'ai eu, depuis plusieurs années, l'occasion de jouer dans des lieux non destinés à des représentations théâtrales (établissements scolaires, hôpitaux, bibliothèques...) et me suis aperçue que le public adoptait une écoute différente de celle des salles de spectacle plus conventionnelles, ces lieux permettant plus d'interactivité entre comédiens et spectateurs. Certaines personnes n'osent pas pousser les portes des théâtres, estimant que ces endroits « ne sont pas pour eux ». Ils ont l'impression de ne pas posséder les codes et y renoncent. J'ai donc voulu créer une compagnie dont les créations seraient itinérantes et s'adapteraient totalement aux lieux et publics tout en ayant une grande exigence sur le contenu.

Vous intervenez depuis plus de dix ans auprès de lycéens. Quelle est l'importance pour vous, artiste, de ce travail auprès des lycéens ? Ces options sont essentielles. Le travail des professeurs et celui des artistes à l'école sont complémentaires. J'in-

vite les élèves à exprimer des émotions, à jouer ensemble, à canaliser leur énergie, à dire des vers ou du théâtre contemporain par d'autres biais que ceux enseignés en classe. Dans nos séances il n'y a que des acteurs, peu importent les résultats scolaires ou la section, ils jouent ensemble et sont forcés de s'écouter et de se répondre. Pour moi c'est une source d'inspiration inépuisable et ça me donne surtout confiance en notre jeunesse car ils sont capables de grandes et belles choses.

Votre expérience auprès des élèves a-t-elle une influence sur la création de vos spectacles ?

Bien sûr ! Les élèves du lycée Victor-Hugo ont des origines multiples, j'ai l'occasion de me confronter avec eux à des problématiques qui sont à l'opposé des miennes. Leur regard sur le monde m'inspire beaucoup et ils ont été pour beaucoup dans mon envie de rencontrer le plus possible d'autres lycéens. ■

Rubrique réalisée par Marion Chopinet

Définition

DRAC

Dans chaque Région, la Direction régionale des affaires culturelles définit le montant des subventions allouées aux options artistiques. Elles n'ont pas augmenté depuis 1986 et les subventions des options facultatives sont sérieusement menacées.

Mobilisation

L'appel de Saint-Étienne

Alors que les options artistiques théâtre fêtent leurs 30 ans, elles sont de plus en plus menacées, c'est pourquoi, réunis à la Comédie de Saint-Étienne, tous les acteurs de l'enseignement artistique ont lancé cet appel : www.lappel-desaintetienne.fr.

Date

1986

Date de naissance des options artistiques théâtre. À la suite des options dites « lourdes » devenues « de spécialité », réservées à la filière littéraire, apparaissent au début des années 1990 les options facultatives ouvertes à tous les élèves des filières générales et technologiques.

Contact

CAP

Compagnie annexe de proximité, fondée en 2014 sous la direction artistique d'Agnès Audiffren. Contact : cieannexedeproximite@gmail.com

Déchéance de nationalité : mais où va la République ?

Patrick Weil est historien, juriste, spécialiste des questions de nationalité, d'immigration et de citoyenneté. Directeur de recherche au CNRS, il a publié cette année *Le Sens de la République* (avec Nicolas Truong, éditions Grasset). Il revient dans cet entretien sur son livre et explique pourquoi l'idée d'inscrire la déchéance de la nationalité dans la Constitution est inutile et dangereuse.

L'US MAG : *Votre dernier ouvrage s'intitule Le sens de la République. Pourquoi ce titre ?*

Patrick Weil : Ce livre a été écrit après les attentats de janvier 2015. J'y ai perdu un ami. J'étais dans la rue à Paris le 11 janvier et j'ai immédiatement senti qu'une partie du pays n'était pas là. J'ai donc souhaité revenir dans cet ouvrage sur ce qui fait notre unité, sur les choses qui nous rassemblent. Je l'ai choisi car il y a une perte de sens des mots que l'on emploie dans le langage de tous les jours. Citoyenneté, laïcité, république sont employés comme des mots-valises, que l'on répète à chaque discours à chaque événement, à les faire devenir vides de sens.

Mon objectif, avec cet ouvrage, est d'essayer de faire comprendre ce que l'on entend par le terme de République. Je souhaitais redonner du sens à une notion quelque peu galvaudée. Les Français ne se sentent plus assez compatriotes. Certains disent : je ne me reconnais plus dans le pays où j'ai grandi et souvent votent FN quand d'autres Français en droit ne se sentent pas reconnus comme tels. Il s'agit aujourd'hui de faire que ces deux « pôles » de compatriotes puissent se retrouver.

Nous sommes le plus vieux pays d'immigration d'Europe. Mais durant le premier tiers du XX^e siècle, nous avons fait venir des immigrés d'Italie, de Tchécoslovaquie ou de Pologne ; ils arrivaient en France de pays étrangers ; ils apprenaient la langue, les lois et se naturalisaient.

Par contre, dans la deuxième partie du siècle, des migrants sont venus d'outre-mer, de nos anciennes colonies ou de colonies toujours françaises ; ils étaient souvent Français et, presque tous, parlaient notre langue. Or, quand ils arrivaient en métropole, on ne les reconnaissait pas comme tels. Nous souffrons toujours de cela : ils font partie de l'histoire de France, et on ne reconnaît parfois toujours pas leur place dans cette histoire.



© J.-F. Paga / Grasset

« Incrire, dans notre loi fondamentale, une différence entre Français ? »

L'US MAG : *À propos des terroristes de janvier, vous reprenez une expression de Hans Magnus Enzensberger qui les qualifie de « perdants radicaux ». Qu'entendez-vous par là ?*

P. W. : La subjectivité du perdant radical est marquée par la haine de la société, le sentiment de rejet ou d'humiliation. Dans la façon dont s'organise aujourd'hui l'humanité, marquée par le développement du capitalisme, de la concurrence et de l'individualisme, leur nombre augmente. Refusant de se résigner ou de demander compensation, le perdant radical se tait, attend son heure et cherche à triompher des autres en les anéantissant ainsi que lui-même, en faisant la une de l'actualité du monde entier. En ce sens, il est aussi un produit de la mondialisation. Il n'est pas mû par la religion, celle-ci est le catalyseur d'une tension, au même titre que le nazisme catalysait les tensions issues de la défaite de 1918. Empêcher que ces perdants radicaux passent à l'acte passe bien sûr par une adaptation de notre appareil de sécurité. En réduire le nombre passe par la réduction des sources de haine entre Français.

L'US MAG : *Vous avez participé à la commission Stasi qui a décidé d'interdire les signes ostensibles à l'école. Pour certains, cette loi tend à renforcer la stigmatisation de la communauté musulmane.*

P. W. : En 2003, la commission a dû constater, à partir de nombreuses auditions, que des jeunes filles subissaient dans l'espace scolaire des pressions pour porter le voile quand elles ne le portaient pas. On les traitait de « putes », de « mauvaises musulmanes ». Ce n'était pas acceptable. La laïcité est un régime juridique qui est fondé sur la liberté de conscience et de croyance. Que faire ? Viser les garçons jusqu'à les sanctionner par l'exclusion, c'était risquer de nombreux procès impliquant des témoignages de leurs camarades. C'eût été risquer de transformer chaque cour de récréation en Cour de Justice : cela paraissait impossible. Faire la distinction entre les tenues dans la salle de classe et le reste de l'établissement ? Sur un plan

pratique, cela semblait compliqué. Donner à chaque proviseur le pouvoir d'interdire les signes dans son établissement ? Cela revenait à se défausser. Nous avons proposé l'interdiction des signes ostensibles dans le strict respect de la Convention européenne des droits de l'Homme. La liberté de conscience est depuis mieux garantie, d'autant que les jeunes filles qui veulent porter le voile peuvent se tourner vers des écoles privées sous contrat où son port reste autorisé. Nous avons aussi proposé la reconnaissance d'un jour férié par religion, que l'on puisse choisir en alternative au lundi de Pentecôte dont personne ne comprend plus le statut. Nous regrettons qu'il n'ait pas été décidé, mais le combat continue !

L'US MAG : *Vous insistez beaucoup dans votre ouvrage sur le fait que la France a besoin d'histoire. Qu'entendez-vous par là ?*

P. W. : À mes yeux, la crise que traversent la nation et la République s'explique en partie par une méconnaissance de l'histoire. Nous avons besoin de mieux connaître

« [...] des apatrides, ce que j'appelle des animaux humains, non protégés par la convention de l'ONU »

l'histoire globale de la France pour mieux saisir justement ce qu'est la République. Par exemple, après l'adoption de la loi de 2001 qui reconnaît l'esclavage comme un crime contre l'humanité, certains grands historiens ont entrepris de critiquer le texte, arguant du fait que le concept de crime contre l'humanité avait été établi en droit après la Seconde Guerre mondiale et qu'il était donc anachronique de l'utiliser pour des faits qui s'étaient produits un siècle et demi plus tôt. Il se trouve qu'ils ont tort. Lorsque Victor Schœlcher fait abolir l'esclavage le 27 avril 1848, il rappelle ce que la Convention avait déjà dit en 1794, à savoir que l'esclavage est un crime de lèse-humanité. Le décret d'abolition défend à tout Français de posséder, d'acquérir, de vendre des esclaves ou de participer au trafic d'être humain sous peine de perdre sa nationalité française.

L'US MAG : *Ça ne fait pas un peu histoire positive de la République ?*

P. W. : Non ! Il s'agit surtout de montrer la réalité d'une histoire de France qui dépasse la métropole. Celle-ci doit par exemple intégrer de façon plus importante l'histoire de nos colonies à esclaves (Saint-Domingue, Guadeloupe). Il ne s'agit pas d'ignorer la manière dont Napoléon a rétabli l'esclavage dans l'expédition de Saint-Domingue qui a eu toutes les apparences d'une guerre civile ! Il faut enseigner tout à la fois le colonialisme de Ferry et l'anticolonialisme de Clemenceau. Mais il faut aussi remarquer la tendance au progrès par le combat pour les droits : on est passé de l'esclavage à l'abolition et de la colonisation à la décolonisation !

L'US MAG : *À ce propos, on vous a beaucoup entendu dans les médias vous prononcer contre le projet d'inscrire la déchéance de nationalité pour les binationaux dans la Constitution. Pour quelles raisons ?*

P. W. : Je me suis prononcé dès le départ contre cette mesure. Historiquement, la France a toujours été indifférente à la binationalité, hormis des

situations exceptionnelles de guerre. Je pense notamment à la Première Guerre mondiale quand, en 1915, le gouvernement a organisé une possibilité de déchéance pour les Franco-Allemands qui rejoignaient l'armée allemande. J'ai été d'ailleurs étonné que le gouvernement actuel ne s'appuie pas sur l'article 23-7 du code civil qui, depuis 1938, prévoit déjà que tout Français binational – né Français ou naturalisé – puisse être déchu de sa nationalité française s'il se comporte comme le national d'un pays étranger. Cette disposition peut facilement être amendée pour inclure l'appartenance à un réseau terroriste international. Il suffit d'ajouter quelques mots à cet article.

L'US MAG : *Si cette procédure de déchéance est inscrite dans la loi, en quoi est-il gênant qu'elle figure dans la Constitution ?*

P. W. : Viser, comme souhaitait le faire initialement le gouvernement, les Français binationaux risque d'inscrire la marque dans notre loi fondamentale d'une différence entre Français. C'est contraire à l'article premier de la Constitution (tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction d'origine, de race et de religion). Dans le contexte actuel, le véritable défi du gouvernement c'est justement de rechercher la plus grande cohésion entre Français, indépendamment de leurs origines, et de s'attaquer avec les moyens les plus efficaces aux quelques centaines ou milliers de personnes qui peuvent être tentées par le terrorisme ou en être les acteurs. Or l'inscription dans la Constitution de deux catégories de Français peut avoir des effets destructeurs sur la cohésion que nous devons rechercher. Elle instaure *de facto* le soupçon à l'égard d'une catégorie de la population qui ne serait pas vraiment française. Face à la fronde, le gouvernement a souhaité revenir sur cette disposition en l'élargissant à tous les Français. En étendant la déchéance de



nationalité des binationaux à tous les Français, on passe d'une rupture avec l'un des principes fondamentaux de la République, à une rupture avec un des droits les plus fondamentaux de l'Homme, celui d'être un sujet de droit. Et on ne l'est pas sans avoir une nationalité. Quand on n'en a pas, cela est si grave que la communauté internationale s'est organisée pour donner aux apatrides une protection et des droits, dans le pays où ils résident, le tout sous la protection d'une convention des Nations Unies de 1954. La mesure envisagée par le gouvernement risquerait de créer tout simplement des apatrides, ce que j'appelle des animaux humains, car ils ne seraient pas protégés par la convention de l'ONU. La nouvelle version pose également un autre problème de liberté fondamentale, puisqu'il prévoit d'étendre cette déchéance aux délits d'atteinte graves à la nation. Comment peut-on inscrire dans la Constitution une disposition qui pourrait un jour permettre de porter atteinte aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression et de la presse ? ■

Entretien réalisé par Nicolas Sueur

Bibliographie et ouvrages collectifs

- ▶ *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2005.
- ▶ *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2005.
- ▶ *Liberté, Égalité, Discriminations. L'« identité nationale » au regard de l'histoire*, Paris, Grasset, 2008.
- ▶ *The Sovereign Citizen: Denaturalization and the Origins of the American Republic*, UPenn Press, 2013.
- ▶ *Être Français. Les quatre piliers de la nationalité*, Paris, L'aube, 2014.
- ▶ En codirection avec Marie-Claude Blanc-Chaléard et Stéphane Dufoix, *L'Étranger en question : du Moyen-Âge à l'an 2000*, Paris, Éditions Le Manuscrit, « Manuscrit Université », 2005.
- ▶ En collaboration avec Philip L. Martin et Susan F. Martin, *Managing Migration : The Promise of Cooperation*, Lanham, MD, États-Unis, Lexington Books, 2006.

JAPON. Le syndicat enseignant ZENKYO (76 000 adhérents) est engagé depuis plusieurs mois dans une campagne nationale afin d'obtenir du gouvernement Abe, en fonction depuis 2012, une réorientation des politiques éducatives, notamment en matière de contenus d'enseignement.

Une autre vision de l'histoire

Shozo Kanisawa, président du syndicat, résume ainsi la situation. « *Nous devons mettre en place le rapport de forces qui nous permettra de faire avancer nos revendications professionnelles (amélioration des conditions de travail des enseignants et diminution des effectifs de classes). Nous sommes là pour faire retirer les lois sur la défense et la sécurité approuvées en septembre 2015 malgré la résistance des partis d'opposition et de la société civile.* »

Une démarche pacifiste

Avec comme slogan principal « *N'envoyez plus jamais nos enfants sur les champs de bataille* », ZENKYO s'oppose au ministère de l'Éducation et des sciences qui essaie d'imposer aux enseignants et aux élèves

une vision de l'histoire qui glorifie la guerre d'agression que le Japon a menée contre ses voisins dans le passé. Il est particulièrement critique sur les contenus de l'éducation civique et morale qui, selon ses termes, « *favorise une attitude de soumission totale aux règles de l'État ou à celles des entreprises* ».

Rassemblements et manifestations sont organisés devant la Diète, qui désigne au Japon le Parlement. « *Nous revendiquons la paix, l'égalité et les droits fondamentaux* », souligne Shozo Kanisawa. Une campagne de pétition avec pour objectif de recueillir avant le 3 mai 20 millions de signatures pour obtenir l'abrogation de ces lois se poursuit actuellement. ■

Odile Cordelier



CONGRÈS NATIONAL DU SNES-FSU. Les représentants des syndicats étrangers présents à Grenoble ont témoigné de l'importance des relations avec le SNES-FSU. Ils ont également évoqué leurs combats mais aussi leurs difficultés à les mener.

Présence internationale

Le congrès a permis de réaffirmer tous les domaines dans lesquels le SNES-FSU poursuit son activité internationale : Alter Sommet, Altermondialisme avec le prochain Forum social mondial en août à Montréal, solidarité internationale et coopération, Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, Internationale de l'Éducation avec en particulier le Comité syndical européen de l'éducation.

Un temps fort

Avec la participation de 25 invités internationaux venus d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et du Japon, le congrès a représenté un temps fort non seulement pour les délégués, mais également pour

les représentants des organisations syndicales conviés à nos travaux.

Les objectifs de travail ne se limitent pas au renforcement des liens qui existent déjà avec d'autres organisations enseignantes. Il s'agit d'approfondir nos réflexions communes sur des sujets aussi variés que les salaires et conditions de travail, l'évaluation des personnels, les politiques de syndicalisation, voire le renouvellement des équipes de militant(e)s. Échanger sur les préoccupations professionnelles et les stratégies syndicales à mettre en place pour faire avancer les revendications, un sujet de débat très prisé ! Pour un syndicalisme combatif, un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. À cet égard, la participation de tous les invités à la manifestation dans les rues de Grenoble le 31 mars a témoigné for-

tement de cette solidarité internationale indispensable dans les mobilisations.

Réaffirmer des valeurs communes, défendre des droits fondamentaux

Des témoignages à la tribune souvent poignants comme ceux de Kamuran Karaca, président d'EGITIM-SEN (Turquie). « *En raison des conflits dans l'est du pays, 150 000 élèves ne peuvent se rendre à l'école, depuis huit mois. Sur les 3 millions de réfugiés dans notre pays, 800 000 devraient être scolarisés et seulement 70 000 ont accès à l'éducation. Nous défendons les droits des réfugiés et ceux des enfants touchés par les violences.* »

Quant à Nejib Sellami, secrétaire général du SGES-UGTT de Tunisie (enseignement secondaire), il explique « *qu'améliorer l'éducation et construire un monde plus juste et plus égalitaire est possible avec nos efforts collectifs et déterminés* ». Awa Wade, secrétaire générale de l'UDEN (Sénégal) souligne le « *rôle joué par le SNES-FSU dans la mise en œuvre d'une activité de coopération axée sur la formation des jeunes et des femmes dans les régions* ». Pour Vangelis Bountouloulis, membre du Bureau exécutif d'OLME (Grèce), « *le peuple grec s'est battu contre ces politiques néolibérales et il continue de le faire, quel que soit le gouvernement en place. Les enseignants sont en première ligne de la contestation* ».

Unis et déterminés. Un des messages forts à retenir. Vive la solidarité internationale ! ■

Odile Cordelier



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. Les écoles privées de toutes sortes fleurissent, la plupart du temps sans contrôle. Facteur de ségrégation sociale et religieuse, ce système se nourrit avant tout des carences du système scolaire public.

Les écoles privées, gangrène du système éducatif congolais

« **N**P », pour « non payé ». Voilà ce qui figure devant le nom de certains enseignants fonctionnaires, sur les listings d'écoles... publiques ! Ainsi, même dans le public, les parents sont appelés à contribuer financièrement à la scolarisation de leur enfant. Ce qui, du coup, rend plus floue la distinction entre écoles publiques et privées. Ces dernières sont de toutes sortes : confessionnelles ou non, appartenant à un propriétaire congolais ou étranger, ou encore fondées pour les enfants des employés d'une entreprise locale.

« L'enfant est notre publicité »

Un entretien avec le directeur d'une école privée, plutôt huppée, de Matadi (Bas-Congo) est très éclairant sur l'ensemble du système. « *L'enfant est notre publicité* », déclare-t-il. À la question « *Pourquoi les parents choisissent-ils cette école ?* », la réponse est : « *Au bout de deux mois, l'enfant présente une modification de comportement observable* ». Quant au travail des enseignants, il est surveillé quo-

tidienement par les parents, via le journal de classe de l'élève : « *l'enseignant doit effectuer neuf activités par jour. Lorsque les parents constatent qu'il y a des manques, ils doivent intervenir* ».

Les écoles privées, zones de non-droit

Pour ce qui concerne les enseignants, difficile d'obtenir des informations par la direction de l'école : le salaire, top secret ! Pour Augustin Tumba Nzuzi, secrétaire général de la FENECO⁽¹⁾, les écoles privées sont des zones de non-droit : ne pas se conformer complètement au modèle imposé, ou bien revendiquer des droits syndicaux, c'est courir le risque d'un renvoi immédiat. Cela explique la faible implantation syndicale dans les écoles privées. Dans ce contexte, il est bien difficile pour les syndicats d'agir, confrontés à autant de situations que d'écoles, peu ou pas supervisées par l'État.



La campagne mondiale de l'Internationale de l'Éducation contre la marchandisation de l'École, lancée depuis le congrès d'Ottawa, est donc la bienvenue pour souligner les effets néfastes des écoles privées, facteur d'inégalités. Aux syndicats de s'en emparer pour agir ! ■

Florian Lascroux

(1) Fédération nationale des enseignants et éducateurs sociaux du Congo.

ESPAGNE. L'éducation n'a pas été épargnée par les mesures du gouvernement Rajoy avec de nombreuses suppressions de postes. Les mobilisations se poursuivent pour contrer ces politiques.



Aujourd'hui, l'absence de gouvernement en Espagne, suite aux résultats des élections législatives de décembre dernier, n'empêche pas la FECCOO (*Federaciones de enseñanza de comisiones obreras*), fédération qui syndique tous les personnels du primaire au supérieur, de faire des propositions ; bien au contraire la fédération de l'enseignement entend peser sur une éventuelle future coalition progressiste en exigeant de remettre l'éducation comme priorité politique. Pour la FECCOO, selon son secrétaire général Francisco Jose

Des emplois de qualité pour une éducation de qualité

Garcia Suarez, un gouvernement progressiste devra d'une part arrêter l'application de la LOMCE, loi sur l'éducation initiée et votée sous la férule du parti populaire (PP-droite) en 2013 et consistant pour l'essentiel à supprimer des emplois budgétaires et à licencier des contractuels, d'autre part revenir à un investissement éducatif à hauteur de 7 % du PIB.

Donner une chance à chacun

La FECCOO s'est mobilisée au niveau des parlements régionaux comme au niveau de celui de l'État afin que ceux, parmi les politiques, qui se sont engagés à revenir sur les « réformes » austéritaires du PP tiennent leurs promesses.

Le conseil fédéral a décidé de maintenir la mobilisation en faveur d'un renforcement de l'école publique et laïque, d'une éducation programmée pour répondre aux besoins de la société.

Il est important de soutenir l'idée d'une éducation qui donne à chacun une chance à condition que des moyens suffisants soient à nouveau injectés dans le système.

La qualité du système, l'équité et l'égalité des chances sont à ce prix.

Par ailleurs, la fédération rejette la proposition de lier le financement du supérieur aux revenus des familles même modulé en fonction de la richesse, car il accrédite l'idée que le financement de l'éducation non obligatoire serait à la charge des citoyens. L'expérience des communautés autonomes montre que ce type de mesure d'inspiration néo-libérale a des conséquences sur le coût de l'éducation à la petite enfance. Elle serait aussi dommageable dans un système universitaire espagnol aux droits d'entrée parmi les plus élevés d'Europe et doté d'un système de bourses peu performant.

La FECCOO s'oppose également à la proposition de lier le financement des universités aux débouchés professionnels. Cela condamnerait les facultés de sciences humaines et remettrait en cause le rôle social de l'université. Elle continue à revendiquer une re-création des emplois supprimés et une revalorisation de la condition enseignante afin de garantir un véritable droit à l'éducation au XXI^e siècle ! ■

Henri Nouri

Internet

92% des établissements disposent d'un accès internet dans plus de la moitié des salles de classe (Note information n° 1, janvier 2015, DEPP).

État des lieux

Partenariat public/collectivités territoriales

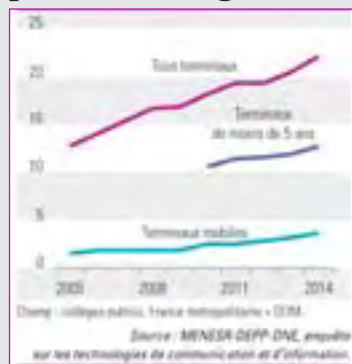
Les collectivités territoriales (la Région pour les lycées, le département pour les collèges) prennent en charge les questions d'équipement (travaux de câblage, activation des réseaux, par exemple), et l'État prend en charge les questions pédagogiques et les dépenses de personnels (Eduscol, 4/02/2014).

Établissements et équipements

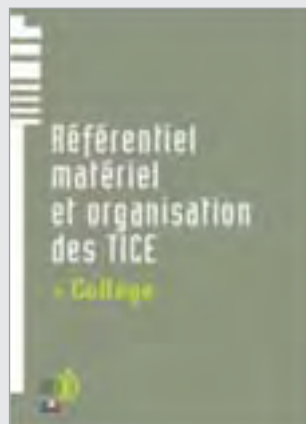
Les établissements les plus petits sont en général les mieux équipés ; les collèges ruraux sont mieux dotés que ceux des villes, et ceux de l'éducation prioritaire possèdent un meilleur équipement que les établissements non labellisés (Note information n° 1, janvier 2015, DEPP).

Équipement informatique

Évolution du nombre de terminaux pour 100 collégiens



Matériel et organisation des TICE



MISSIONS DES PERSONNELS TICE

Vers un nouveau métier ?

Les nouvelles technologies n'ont cessé de gagner du terrain dans le domaine éducatif ; le numérique est omniprésent, dans la gestion administrative des établissements comme dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Mais les personnels sont-ils formés pour accompagner cette révolution ?



Le parc informatique est de plus en plus vaste. Les personnels qui acceptent les missions de maintenance exercent en général au sein de l'établissement : ce sont des enseignants qui ont pour seule spécificité d'être volontaires, et intéressés par l'informatique. L'institution a prévu de les rémunérer en IMP (depuis la dernière rentrée), ce qui accroît considérablement leur charge de travail (car elles ne sont pas équivalentes à une décharge horaire).

Entre maintenance et pédagogie

Les missions des personnels TICE ne sont pas censées s'arrêter là ; les enseignants utilisent l'outil numérique dans le cadre de leur pédagogie, et ils n'ont la plupart du temps pas été formés pour cela. Les ressources didactiques sont immenses, et choisir le bon outil, celui qui va s'adapter à l'enseignement précis, n'est pas chose aisée sans connaissances préalables. Les outils eux-mêmes (TNI, par exemple) exigent une maîtrise qui ne relève pas de l'intuitif. Pour toutes ces raisons, le rôle du personnel TICE

comporte une part de formation des enseignants, et un regard pédagogique spécialisé. Mais les difficultés sont nombreuses : d'une part, la maintenance du parc prend au TICE tout son temps ; d'autre part, la connaissance de toutes les ressources pédagogiques n'est pas possible ; par ailleurs, certains enseignants préfèrent garder la pleine maîtrise de leur outil et n'ont pas d'attente pédagogique face au TICE ; enfin, le temps de formation, d'explication n'est pas prévu de façon concrète (pas de temps dégagé), ni pour les personnels TICE ni pour la communauté éducative. Ces missions très chronophages sont loin d'être reconnues par l'institution. Ne serait-il pas souhaitable de repenser ces missions dans le cadre d'un nouveau métier ? Un informaticien ingénieur réseau pourrait être affecté sur deux établissements : il interviendrait de façon plus réactive en cas de problème ; il assurerait la maintenance et laisserait les questions d'ordre pédagogique à des enseignants formés et spécialisés. C'est un des défis à relever dans un proche avenir. ■



TÉMOIGNAGE

« Des possibilités pédagogiques sous-exploitées »

Olivier Moine, animateur informatique personne ressource technique (AIPRT) depuis 2006.

J'occupe cette fonction dans mon lycée, un LGT de 900 élèves. Les moyens diminuent et servent souvent de variable d'ajustement : j'avais 4 h 30 de décharge en 2006, je n'ai plus que 2 heures depuis 2013. C'est une mission chronophage ; je passe 10 à 20 heures par semaine pour la maintenance et l'installation du matériel. Je n'ai donc pas le temps de faire de la formation auprès des collègues alors qu'il y a de gros besoins ! Les possibilités pédagogiques du réseau restent sous-exploitées. L'utilisation des TICE ne cesse de croître (incitations de l'inspection, appels en ligne) et le nombre d'ordinateurs également (environ 300 à ce jour, une

trentaine de plus l'an prochain). La Région Rhône-Alpes est désormais en contrat de service avec la société Atos qui devrait me décharger de la partie maintenance et installation sur les matériels de moins de cinq ans (au-delà, c'est facturé !), soit à peine la moitié du parc ! Il demeurera tout un travail de signalement des problèmes et des besoins (paramétrages fins des logiciels...) et, de mon point de vue, seul un enseignant bien formé aux TICE est en mesure de les exprimer à des techniciens bien éloignés des problématiques de l'enseignement. ■

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(66) Banuyls, 100 m plage, T3, cft 4 pers., tte saison, Tél. 06 86 97 77 73

Paris-Montmartre, coll. loue vac. scol. ou hors vac. Studio 24 m², 2 pers. Calme, tt cft : 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16

Lisbonne, centre hist, loue 2 maisonnettes dans patio, 390-450 €/sem. Tél. 06 83 01 47 44

Ile d'Oléron, coll. loue 100 m mer, mais. Tt conf, 6 pers, jardin clos. De juin à sept. (600-700 €/s.). Tél. + SMS 07 82 34 62 03

Toulon, loue été 3 p. Résid., soleil, parking, terrasse. Tél. 07 61 48 14 59

Paris 13^e, proche 5^e loue petit studio meublé clair et calme. Tél. 06 87 34 03 10 ou 06 81 00 56 41

Corse, coll loue ds village 10 km mer, mais. 2 pers. : 280/360 €/sem. et 4 pers : 320/460€/sem. Tél. 07 86 21 11 18 dominique.fabrizy@orange.fr

(46) Vallée du Célé, loue gîte 2/4 pers. 280/380 €. Tél. 07 86 27 92 73 ou 05 65 34 67 54

Corse, exceptionnel F3, 6 pers. Vue sur golfe Ajaccio, prox. plages, piscine, tennis, commerces du 16 au 26 août : 650 €/10 j., sept : 250 €/sem. Tél. 03 80 73 51 14

Sanary, villa, 310 €/s. Tél. 04 94 63 44 66

Toscane, loue appartement, idéal 2 pers., 350 €/sem. Tél. 06 42 56 30 28

Bassin Arcachon, loue villa avec jardin, 6 pers. Juil./août : 690 €/sem., sept. : 480 €. Tél. 06 84 06 78 73

Pays Basque, loue gîte 6 pers. Juil./août/sept. : 420 €/sem. Tél. 06 84 06 78 73

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53

(64) Hendaye, loue T2 4/5 pers., 50 m plage, proche commerces, confort, point de vue. Tél. 06 76 42 34 38

Garrigue Ardéchoise, coll loue sa maison, mas isolé, piscine, 9 pers. Arroser jardin. Mois entier : 3-30/07 : 1 800 €. Tél. 04 75 39 33 14

Sicile, Syracuse, appt 2 ch., salon, cuis, s.d.b., tt cft, 50 m mer, 500 €/sem., mai à août, brunobassi@free.fr

Publicité



Paris Port Royal, loue appt, toutes vacances scolaires et W.E. Calme, spatieux, 3 couchages (4 possibles), 100 €/nuit. Tél. 06 87 18 76 26

IMMOBILIER

Toulon, vend 3 p., coup de cœur, résid., 60 m², plein sud, Tél. 07 61 48 14 59

(49) Cholet, vend maison d'architecte, 117 m², terrain 441 m², 7 p., gde pièce de vie/jardin. Tél. 06 08 81 09 23



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

L'invention du médicament :

une histoire des théories du remède

L'histoire du médicament est celle de méthodes de recherche, d'étude et de fabrication qui en font un objet complexe, réinventé au fil des siècles, depuis l'empirisme de l'Antiquité jusqu'au développement de nos jours des procédés de la pharmacie industrielle et des difficultés à l'interface médicament-société, qui inventera le médicament comme objet scientifique, technico-industriel et social.

• Jean-Claude Dupont, Adapt/Hermann, 2013, 264 p. 20 euros.



50 ans en images

Un album de famille ? Une histoire en étapes photographiques ? C'est un peu des deux ! Ce livre original dans sa démarche fixe les repères pour la mise en place et l'évolution de nos revendications. Les plus anciens y retrouveront des souvenirs et les plus jeunes des éclaircissements. Tous le liront avec plaisir !

• Coordonné par Brigitte Dekleermaeker, Adapt, 2016, 110 p. 25 euros.



Histoire des cristaux

Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.

• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 euros.



Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-Snes, 2016, 126 p., 12 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville : Courriel : @

Titre(s) commandé(s) : (+ 3 euros frais de port)

À envoyer aux Éditions ADAPT : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

C'est quoi une meilleure assurance vie ?



- 4... 5...

- ...

- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah?... Fallait me demander.

- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.
Allez ! On accélère !



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. **Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000€ - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500€ entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 881 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.